#### Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



30 novembre 2009

SESSION ORDINAIRE 2009-2010

#### PROJET DE DÉCRET

ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009

#### PROJET DE RÈGLEMENT

ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009

#### PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010

#### PROJET DE RÈGLEMENT

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

#### TABLE DES MATIERES

1. Rapport fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires par M. Aziz Albishari	3
2. Rapport fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire par M. Ahmed El Ktibi	19
3. Rapport fait au nom de la commission de la Santé par M. Pierre Migisha	61
4. Rapport fait au nom de la commission des Affaires sociales par M. Alain Hutchinson	79

#### **RAPPORT**

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

#### par M. Aziz ALBISHARI

#### **SOMMAIRE**

1 Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement – Divisions 1 à 7	4
2. Discussion générale conjointe et examen des tableaux des divisions 1 à 7	4
3. Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement – Divisions 21 et 30	6
4. Discussion générale conjointe et examen des tableaux de la division 21 (partim) et de la division 30 (partim)	6
5. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales – Division 30 ( <i>partim</i> )	7
6. Discussion générale conjointe et examen des tableaux de la division 30 (partim)	8
7. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique – Divisions 10 et 21 (partim)	10
8. Discussion générale conjointe et examen des tableaux des divisions 10 et 21 (partim)	11
9. Avis	12
10. Approbation du rapport	12
11. Annexes	13

Membres présents: MM. Aziz Albishari, Michel Colson, Mmes Julie de Groote (présidente), Caroline Désir, Anne Herscovici, Isabelle Molenberg, Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, MM. Philippe Pivin, Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans, M. Eric Tomas, Mme Barbara Trachte (supplée M. Vincent Lurquin), M. Rudi Vervoort.

> Mesdames, Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires a examiné, en sa réunion du 16 novembre 2009, le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009, le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009, le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010 et le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010.

M. Aziz Albishari a été désigné en qualité de rapporteur.

La commission a décidé d'examiner conjointement les projets d'ajustement des budgets 2009 et les projets des budgets pour l'année 2010.

#### 1. Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement – Divisions 1 à 7

Au sujet des divisions 1 à 7, M. Christos Doulkeridis signale qu'elles sont l'occasion d'aborder la question de la dotation du Parlement. Il reconnaît avoir eu un dialogue positif avec le Parlement qui a accepté de travailler avec une dotation inférieure à celle reçue en 2009, soit un montant de 3.500.000 €en lieu et place de 3.600.000 € A cette discussion sur cette dotation établie grâce à la bonne volonté du Parlement, s'est greffée une autre portant sur un montant de 1.000.000 d'€qui devait être rétrocédé par le Parlement au Gouvernement suite à la vente des terrains situés rue du Lombard.

Le Parlement et le Gouvernement ont réalisé une forme de compensation et il a été décidé que l'intervention du Gouvernement s'établirait *in fine* à un montant de 2.500.000 € auquel le Parlement pourrait ajouter 1.000.000 € qu'il ne doit désormais plus rétrocéder au Gouvernement. Sur ce montant de 2.500.000 € comme le stipule l'exposé général, il a été décidé de réaliser une turbine dans le cadre du projet ajusté 2009 pour un montant de 2.113.000 € et d'inscrire au budget 2010 un montant de 387.000 € Voilà le montage établi pour la dotation au Parlement.

## 2. Discussion générale conjointe et examen des tableaux des divisions 1 à 7

M. Joël Riguelle (cdH) demande s'il est envisageable de compter sur un léger effort des cabinets ministériels.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) se rappelle avoir lu dans le rapport de la Cour des comptes qu'il y avait un engagement du gouvernement à réduire les dépenses des cabinets ministériels. S'adressant à la présidente, il demande que les délégués de la Cour des comptes soient entendus sur cet engagement du gouvernement dont lui-même n'a pas souvenance.

Il rappelle par ailleurs qu'un effort est très clairement réalisé sur les dépenses des cabinets au niveau du budget de la Région de Bruxelles-Capitale. Les cabinets des ministres bruxellois sont les mêmes que ceux de la Commission communautaire française même si, formellement, il convient d'y distinguer des budgets de fonctionnement séparés. Il déclare qu'il n'y a pas de commune proportion entre les budgets et les effectifs affectés aux compétences régionales par rapport à ceux affectés aux compétences de la Commission communautaire française. C'est donc au niveau de la Région bruxelloise que des efforts ont été réalisés en ce qui concerne les dépenses des cabinets. Le Gouvernement francophone bruxellois n'a émis aucun engagement en ce sens.

M. Eric Tomas (PS) constate donc qu'un montant de 1.000.000 €issu de la vente du terrain du Parlement francophone bruxellois au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a été pris en compte pour équilibrer ce budget. Il suppose donc que le gouvernement apportera tout le soutien nécessaire à la construction du futur bâtiment du Parlement qui doit intervenir dans les années qui viennent. Pour le Parlement francophone bruxellois, le but n'était pas de vendre son terrain, mais d'avoir, dans un futur proche, un bâtiment destiné à abriter les services du greffe. Le député veut s'assurer que le gouvernement soutiendra ce projet dans le futur.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) précise qu'il est bien clair que le gouvernement soutient ce projet d'autant qu'il ne s'agit pas de construire un hémicycle ou des salles de commission. Il s'agit simplement de trouver une réponse publique obtenue grâce au président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale lors de la précédente législature, M. Eric Tomas.

Avec toute son excellente volonté, il a fait en sorte que le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale dégage les budgets nécessaires au rachat de ce terrain pour y construire, pour le compte du greffe du Parlement francophone bruxellois, futur locataire, un bâtiment censé abriter des locaux analogues à ceux qu'il occupe aujourd'hui rue Ducale dans le cadre d'un bail auprès d'une société privée.

Il s'agit donc d'une opération de bonne gestion qui permet par la même occasion d'éliminer un chancre situé à 100 m. de la Grand-Place.

Par ailleurs, au moment où le greffe prendra possession de ce bâtiment, il sera nécessaire de dégager quelques budgets afin, d'une part, d'aménager les nouveaux locaux et, d'autre part, d'y déménager. C'est la raison pour laquelle la totalité du montant de la vente du terrain n'a pas été rétrocédée au gouvernement. Un montant de 400.000 € est réservé par le Parlement pour son déménagement futur.

Mme Julie de Groote (présidente) ajoute que l'ensemble de ces décisions ont été prises à l'unanimité des membres du Bureau.

Mme Françoise Schepmans (MR) prend note de ce que le gouvernement n'a pas pris d'engagement par rapport à la diminution des frais de fonctionnement des cabinets ministériels et qu'il considère que le même montant doit leur être assuré en 2010, à la différence des efforts demandés au Parlement.

Par ailleurs, elle déclare ne pas comprendre le mécanisme mis au point par le gouvernement. Sur quelle base le Parlement va-t-il fonctionner en 2010 ? Y aura-t-il un ajustement important à la fin de l'année ?

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) rappelle que le Parlement va recevoir, avant la fin de l'année et de manière anticipative, un montant de 2.113.000 € C'est une forme d'ajustement à l'envers. Au total, le Parlement recevra, pour l'année 2010, un montant de 3.500.000 €

Mme Françoise Schepmans (MR) s'interroge quant à l'absence de montant inscrit à l'initial 2009.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) rappelle que le mécanisme de la turbine avait déjà été utilisé *in illo tempore*.

Mme Françoise Schepmans (MR) souligne que le budget 2008 avait fait l'objet d'un ajustement conséquent.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) répète qu'il s'agit d'un accord établi suite à une discussion avec le Parlement. Cet accord porte sur un montant de 3.500.000 €au lieu de 3.600.000 €

Mme Julie de Groote (présidente) précise que cet effort de 100.000 €accepté par le Parlement est réalisé sans préjudice des frais supplémentaires que pourrait occasionner le déménagement vers le nouveau bâtiment. Il pourra y avoir alors des ajustements en fonction des nécessités.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) déclare, quant aux dépenses des cabinets, que les montants arrêtés permettent la rémunération de quatre ou cinq personnes par cabinet, sauf pour la présidence où l'équipe est un peu plus importante. Dans l'ensemble, au niveau de la Commission communautaire française, on est loin du personnel et des moyens dégagés pour les cabinets au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale. Aller en deçà ne lui paraît pas spécialement responsable compte tenu des politiques que les cabinets essaient de mettre en œuvre.

Il ajoute que, sur les dépenses des cabinets de la Région, il y a une diminution de l'ordre de 10 % aussi bien sur le cadre que les dépenses de fonctionnement, qui s'ajoute d'ailleurs à une diminution déjà opérée au moment du budget initial 2009 lors de la dernière année de la précédente législature.

Mme Caroline Persoons (MR) demande si un tableau reprenant les chiffres du nombre de membres des cabinets par compétences de la Commission communautaire française pourra être joint en annexe au rapport. Elle regrette que l'effort demandé aux parlements ne se retrouve pas au niveau des gouvernements.

Mme Julie de Groote (présidente) veut apporter une touche positive au débat en soulignant que l'effort fait par le P.F.B. avec sa dotation de 3.500.000 €mènera à des synergies fortes entre le Gouvernement et le Parlement dans une série d'initiatives futures.

M. Eric Tomas (PS) souhaite faire remarquer à Mme Persoons qu'il s'agit d'un accord entre les représentants du P.F.B. et du Gouvernement dans la recherche de certaines économies, ce qui n'est pas, au stade actuel, la situation au niveau du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mme Caroline Persoons (MR) signale qu'elle est en parfait accord avec les synergies, mais qu'il faut toujours donner au pouvoir législatif la compétence d'exercer son droit de contrôle et la capacité d'exister, surtout pour l'opposition.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) déclare que la réduction prévue ne menace pas ce pouvoir-là et attire l'attention sur les montants querellés dans le budget. 143.000 €pour un cabinet ne lui paraît pas excessif, eu égard aux compétences qui y sont liées. Il rappelle qu'il y a eu des va-et-vient dans les budgets puisque, lors de la législature 1995-1999, c'est la Commission communautaire française qui finançait la Région bruxelloise en gonflant les montants de dépenses des cabinets de la Commission communautaire française pour soulager le budget de la Région.

Ensuite, il a fallu opérer un rééquilibrage compte de la situation budgétaire de la Commission communautaire française.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) souhaiterait qu'en abordant ces matières, la commission évite de pratiquer de la démagogie. En effet, en deçà d'un certain seuil, les cabinets ne peuvent plus travailler et les parlementaires s'étonneront de ne pas recevoir de réponses à leurs questions posées dans l'exercice de leur droit de contrôle. On ne peut pas à la fois être très exigeant et on a pourtant raison de le faire dans la mise en place de nouvelles politiques, mais il faut donner aux cabinets des moyens minimaux pour les mener.

#### 3. Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement – Divisions 21 et 30

#### Division 21 - Programme 0 : Les accords du non-marchand

Diverses pistes de soutien au non-marchand vont être poursuivies dès 2010, telles que le rapprochement des statuts des travailleurs du non-marchand de la Commission communautaire française, de la Communauté française et de la Région wallonne, les mises en œuvre des nouvelles mesures relatives au passage du statut d'ouvrier au statut d'employé, les mesures de fins de carrière (plan tandem et prépension), etc.

Le budget dévolu aux accords du non-marchand a été maintenu mais les crédits ont été répartis différemment.

Un nouveau texte législatif sera présenté au Parlement en 2010 qui prévoira le paiement de l'embauche compensatoire via un système d'avances et de soldes, pour le secteur du social et de la santé via le fonds « Réduire et compenser ». Une partie des crédits dissociés pour l'embauche compensatoire a donc été attribuée à une nouvelle allocation budgétaire en crédits non dissociés pour ce fonds « Réduire et compenser ».

L'autre partie des crédits a été maintenue en crédits dissociés pour continuer à financer le fonds BEC selon l'ancien système, soit 90 % pour 2010 et le solde de 10 % pour 2009. Une réflexion est cependant en cours pour modifier le financement du fonds BEC (« Fonds Bruxellois d'Embauche Compensatoire ») afin d'organiser d'ici 2011 le paiement des avances sur le même mode opératoire que le fonds « Réduire et compenser ».

Le programme justificatif portant le  $n^{\circ}$  [8 (2009-2010)  $n^{\circ}$  5] ne comporte pas, en ce qui concerne cette division, les dernières adaptations. Il sera demandé au greffe de publier un corrigendum.

#### Division 30 – Activité 1 – Politique générale

Le montant consacré à la Politique générale a été réduit de 41.000 €en 2010 par rapport à 2009 dans le cadre des mesures linéaires de réduction du budget. Une partie des montants servira à payer les dotations dues à la Commission nationale des droits de l'enfant et à la RTBF dans le cadre du plan Magellan.

L'autre partie sera consacrée à soutenir des activités visant à promotionner la Commission communautaire française.

Par ailleurs, une nouvelle allocation budgétaire a été créée et un montant de 15.000 €réaffecté à une mesure pré-

vue par l'accord de majorité, à savoir un pilotage des politiques du gouvernement par la tenue d'un tableau de bord, dont l'objectif premier est d'avoir une meilleure vision des politiques menées et à mener. Dans un second temps, le tableau de bord pourra faire l'objet d'une expertise extérieure afin de déterminer des indicateurs permettant une évaluation des politiques menées. Le montant sera alors utilisé au paiement des services d'un expert.

## 4. Discussion générale conjointe et examen des tableaux de la division 21 (partim) et de la division 30 (partim)

M. Eric Tomas (PS) souhaite avoir des éclaircissements sur ce montant de 15.000 € abordé par le ministre-président. A quoi va-t-il servir ?

Mme Caroline Persoons (MR) se joint à cette question et se demande ce qu'il advient de l'étude menée par des professeurs d'université à la requête de la Communauté française. Il semble qu'il y ait un parallélisme entre ce que va mettre en place la Commission communautaire française et ce qui fonctionne déjà à la demande de la Région wallonne et de la Communauté française.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) précise qu'un marché d'expertise sera lancé afin de déterminer ce qu'il convient de faire en la matière. L'objectif est différent de celui que poursuivent M. Deschamps et consorts qui analysent les budgets et réalisent des projections pluriannuelles. L'objectif est de pouvoir faire un suivi des politiques de la Commission communautaire française et s'inscrire ainsi dans un objectif plus global d'évaluation des politiques publiques. Il rappelle que, lors des campagnes électorales, chacun des partis souligne l'importance d'évaluer les politiques publiques. C'est dans ce cadre-là qu'il faut se placer.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS), abordant la réforme de la comptabilité, donne lecture du programme justificatif: « La loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions applicables au budget et à la comptabilité des Communautés et des Régions n'est actuellement pas applicable à la Commission communautaire française. Cependant, il est souhaitable que ces dispositions s'appliquent », et estime qu'il y a confusion dans les esprits.

Le budget réglementaire où la Commission communautaire française agit sous tutelle de la Communauté française doit obéir aux règles de comptabilité établies par la Communauté française.

#### Quant au budget décrétal :

 soit il doit obéir aux règles de comptabilité de toutes les entités, donc à la loi du 16 mai 2003, arrêtées par la Communauté française et qui valent aussi bien pour la Région wallonne (matières transférées) que pour la Commission communautaire française;

 soit il faut considérer que la compétence d'arrêter cette réforme a été attribuée par les décrets de transfert de compétences. Dans ce cas, c'est la Région wallonne qui fixe ses nouvelles règles comptables propres et la Commission communautaire française fait de même.

Il ne faut pas dire que la réforme ne s'applique pas à la Commission communautaire française, pas plus qu'il est seulement souhaitable que ...

Juridiquement, la Communauté française doit imposer ses normes comptables à la Commission communautaire française. C'est indiscutable en ce qui concerne le budget réglementaire. La seule question qui se pose, c'est de savoir si elle, la Communauté française, l'impose à la Région wallonne et à la Commission communautaire française en ce qui concerne les matières transférées ou si c'est la Région wallonne et la Commission communautaire française qui les fixent elles-mêmes dans le cadre des matières transférées, donc dans le cadre du budget décrétal.

Une ligne budgétaire a été prévue par le gouvernement pour faire face à cette obligation, pas intégralement mais au moins en partie. A ce stade, le gouvernement envisage-t-il une réforme seul dans son coin comme si la Commission communautaire française était seule compétente ou l'envisage-t-il en collaboration avec la Région wallonne et la Communauté française ?

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) rappelle que la réforme de la comptabilité est abordée depuis plusieurs années de la même manière que le problème de la consolidation des trésoreries. A propos de la comptabilité, il espère que c'est la dernière fois que le débat est réitéré en commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires. 100.000 €ont consacrés à la réforme de la comptabilité en 2010 pour permettre des études préalables. Bien évidemment, des contacts ont été pris avec la Communauté française pour s'inspirer des modèles qu'elle a instaurés.

Un député a déclaré que c'est parce que la Région wallonne et la Communauté française avaient les mêmes comptabilités qu'elles pouvaient réaliser des synergies. Il n'en est rien. Ces deux entités ont un gouvernement commun et se situent donc dans un rapport de force qui n'est pas celui de la Commission communautaire française. Le ministre déclare assumer complètement les réponses actuellement incomplètes. Il espère aboutir rapidement sur ce dossier.

Mme Caroline Persoons (MR) se demande ce qu'il est advenu du consultant extérieur chargé par Mme Evelyne Huytebroeck de réaliser une étude.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) rappelle que cette consultation concernait des

études préalables pour déterminer quel était l'intérêt de la Commission communautaire française d'aller dans telle ou telle direction de la façon la plus sûre. La réforme de la comptabilité s'inscrira dans un cadre de modernisation de l'administration dans son ensemble.

Mme Caroline Persoons (MR) constate que l'allocation de base « Promotion – publication – diffusion » connaît une diminution. Elle voudrait savoir quels sont les frais de fonctionnement du Conseil consultatif des francophones de la périphérie bruxelloise qui ont été pris en charge au courant de l'année passée. Qu'est-il prévu pour l'année 2010 ? Elle dit s'inquiéter de la diminution prévue.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) signale que cette réduction est simplement linéaire.

Mme Caroline Persoons (MR) demande au ministreprésident quels sont ses projets. Quels sont les montants attribués à cette prise en charge des frais de fonctionnement du Conseil consultatif? Pour l'AB 33.01, le crédit inclut la répartition des bénéfices de la Loterie Nationale. Elle se demande comment cette répartition est opérée.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) signale qu'il n'y a pas de répartition préaffectée, le montant entre totalement dans les recettes. Quant à la diminution susmentionnée, elle est tout simplement linéaire comme pour d'autres allocations de base. Il ne faut pas interpréter politiquement cette diminution. Pour l'année 2009, un tableau reprenant l'état des comptes pourra être annexé au rapport.

#### 5. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales – Division 30 (partim)

Dans le secteur des Relations Internationales, le budget ajusté 2009 vise deux articles budgétaires.

Cet ajustement concerne le budget destiné aux frais de mission des membres du gouvernement et de leur cabinet, à savoir l'article 12.00, et l'article budgétaire dédié à l'administration, à savoir l'article 12.01 intitulé « Prestations de tiers, missions, frais d'études, colloques ». Le budget ajusté pour 2009 est de 15.000 € pour les deux articles précités. Ils connaissent une diminution respective de 10.000 € et 5.000 € Compte tenu de la situation budgétaire de la Commission communautaire française, le ministre s'est efforcé, avec l'administration, de calculer au plus juste l'ajustement 2009.

En ce qui concerne le budget 2010, il faut constater que le budget des Relations internationales reste stable. Seul le budget concernant les frais de mission des membres du gouvernement est diminué.

L'augmentation à l'article budgétaire 33.01 est due au transfert du montant nécessaire à la rémunération d'une bibliothécaire du Centre européen de Langue française - Alliance française conformément aux obligations conventionnelles de la Commission communautaire française. Le subside alloué à l'asbl CELF permet l'accueil de plus de 200 personnes d'origine étrangère, travaillant en lien ou au sein des institutions européennes, qui souhaitent développer leurs connaissances du français et des réalités de la Francophonie à Bruxelles.

Cet article budgétaire permet également le financement d'actions internationales mises en œuvre par des opérateurs bruxellois avec des pays avec lesquels il n'y a pas encore d'accord-cadre. En 2009, 21 opérateurs ont permis l'envoi d'une centaine d'experts et l'accueil d'une cinquantaine d'experts permettant de valoriser et d'enrichir l'expérience de terrain menée par les opérateurs bruxellois.

En ce qui concerne les activités liées au programme fédéral « Annoncer la couleur », le gouvernement est en cours de négociation avec la CTB (Coopération technique belge ) d'une nouvelle convention. Ce programme permet de réaliser un travail de sensibilisation à la solidarité internationale et à la citoyenneté à l'égard des jeunes.

Par ailleurs, les dépenses liées à l'immeuble de la Délégation Wallonie-Bruxelles à Paris, à charge de la Commission communautaire française, sont maîtrisées notamment via une convention de collaboration et de répartition des charges. Cette convention qui lie les différents occupants du bâtiment a été signée en juin 2007.

En ce qui concerne les missions menées en 2009, l'administration de la Commission communautaire française a accueilli une délégation hongroise. Par ailleurs, les membres du département des Relations Internationales sont partis en mission au Maroc, au Québec et au Vietnam. Le coût global de ces différentes missions est de 6.700 €

La contribution annuelle de la Commission communautaire française au WBI (Wallonie/Bruxelles International – ex-CGRI) pour la gestion des accords bilatéraux avec des pays partenaires étrangers, ainsi que pour la préparation des traités mixtes qui concernent la Commission communautaire française, est maintenue à hauteur de 232.000 €

Toutefois, un état des engagements sera établi fin 2009 et le budget affecté à la coopération bilatérale pour 2010 sera fixé en tenant compte des réserves budgétaires encore disponibles sur l'article budgétaire du WBI (536.65), spécifique à la Commission communautaire française.

En 2010, différentes actions seront réalisées dans le cadre d'accords de coopération signés. Ces actions se réaliseront avec le Bénin, la Bulgarie, le Congo, le Maroc, la Pologne, la Roumanie et le Sénégal.

Toutefois, une attention particulière et prioritaire sera apportée aux engagements conclus dans le cadre des accords de coopération signés avec le Bénin et avec le Congo.

Le gouvernement devrait également signer sous peu, à Bruxelles, avant la fin de l'année, un accord de coopération avec la Croatie. Pour la Commission communautaire française, l'accord de coopération couvrira les compétences suivantes :

- la formation professionnelle,
- la promotion sociale,
- la santé,
- les affaires sociales,
- la politique d'intégration des personnes handicapées,
- les infrastructures sportives,
- et le tourisme.

En 2010, la Commission communautaire française conclura un accord de coopération avec la Hongrie. Cet accord couvrira les compétences de la Commission communautaires française dans de multiples domaines tels que la santé, la politique du 3° âge, la politique des handicapés, l'accueil et l'intégration des immigrants. L'asbl « Art en marge », association active dans le domaine de l'expression culturelle des personnes handicapées, est partenaire des actions menées dans le cadre du futur accord.

Pour finir, dans le cadre de cette compétence, il convient de renforcer l'image bruxelloise et francophone de la Commission communautaire française sur la scène internationale. Le gouvernement envisagera les possibilités de relance et la création d'actions telles que le guide « Bruxelles culturelle » qui devra être finalisé pour 2010. A terme, il est envisagé la constitution d'un plan structuré par rapport à l'image francophone de Bruxelles.

Enfin, pour les bâtiments du CIVA, le financement complet des travaux d'aménagement et de rénovation qui n'a pas pu être réalisé en 2009 le sera en 2010.

## 6. Discussion générale conjointe et examen des tableaux de la division 30 (partim)

M. Joël Riguelle (cdH) demande ce qui justifie une collaboration avec la Croatie et la Hongrie en particulier. A contrario, il dit comprendre une collaboration avec le Sénégal. Il a attiré l'attention du ministre-président au niveau régional qu'au Sénégal, Dakar est une grande agglomération francophone de 19 communes comme Bruxelles et qu'il y a peut-être des liens intéressants à tisser de ce côté-là. Il convient de maintenir des liens avec des pays qui parlent déjà le français qui est une langue à défendre.

M. Emir Kir (ministre en charge des Relations internationales) avoue ne pas avoir une indication précise quant au pourquoi de cet accord de coopération. Il s'agit d'une décision de la législature passée. Il y a déjà eu plusieurs

initiatives prises à l'égard de pays de l'Est: la Roumanie et la Pologne, par exemple. Il n'y a pas de liens particulièrement avec la Pologne d'un point de vue francophone. C'est probablement dans le cadre d'une volonté d'avoir des échanges avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est que ces accords de coopération ont été signés.

M. Aziz Albishari (Ecolo) signale qu'à tout le moins on peut regretter, voire se poser des questions : la signature de ces accords de coopération par la Commission communautaire française est liée à des accords conclus par la Communauté française et la Région wallonne qui ont déterminé elles-mêmes ces pays comme étant des pays prioritaires.

La Commission communautaire française ne fait que suivre et il est légitime de se poser la question de l'opportunité politique de simplement s'inscrire dans des accords de coopération signés par ces deux entités et de se soumettre à leurs choix. Il en est de même de la soumission de certaines parties des politiques de la Commission communautaire française à celles d'autres instances fédérées dites plus importantes.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) estime que les commissaires auraient même tort de ramener les relations étrangères de la Commission communautaire française à un seul débat de coopération au développement. Il n'y a pas que les pays francophones ou les pays misérables qui justifient que la Commission communautaire française mène une politique avec eux.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que des intérêts touristiques peuvent jouer. D'un point de vue culturel et touristique, la Croatie et la Hongrie ne peuvent être niées. Enfin, si l'on ne veut prendre en considération que la pauvreté de certaines populations, considérant le nombre de Hongrois et Croates en séjour illégal en Belgique qui font appel aux services des CPAS, on se rend compte que la conclusion d'accords de coopération avec ces pays peut s'avérer bien utile

Mme Anne Herscovici (Ecolo) estime qu'il conviendrait de mener une évaluation de ces accords de coopération à un moment opportun. Il ne s'agit pas d'une question de principe, mais d'évaluer ce que rapportent ces accords de coopération, quel retour en retire la Commission communautaire française et s'il faut éventuellement réajuster ces accords en fonction des évaluations réalisées.

Mme Caroline Persoons (MR) déclare que la Commission communautaire française doit s'inscrire dans la politique de la Communauté française. La Commission communautaire française n'a pas les moyens d'essayer d'avoir sa politique internationale propre. Elle se souvient d'un ministre-président de la Commission communautaire française qui avait essayé ...

Eu égard au changement d'appellation et d'organisation du CGRI, devenu Wallonie-Bruxelles International, elle s'interroge quant aux conséquences concrètes au niveau du fonctionnement des relations internationales de la Commission communautaire française. Faut-il évaluer positivement ou de façon plus timorée le rapprochement concret des administrations de la Région wallonne et de la Communauté française en matière de relations internationales ? Quelle est la position de la Commission communautaire française dans ce rapprochement ?

Par ailleurs, elle considère qu'il serait effectivement intéressant d'évaluer les différents accords de coopération, mais propose que cela soit fait lors de l'examen du rapport annuel de Wallonie-Bruxelles International. Celui-ci est envoyé aux membres bruxellois de la Commission communautaire française qui ne siègent pas à la Communauté française. Il ne serait pas inutile de programmer des commissions communes avec la Communauté française pour examiner ce rapport en présence des responsables de WBI.

Mme Julie de Groote (présidente) précise que le rapport annuel du WBI est envoyé chaque année aux commissaires. Il leur est loisible de requérir qu'il soit examiné en commission.

Mme Caroline Persoons (MR) croit comprendre qu'il y aurait un plan global sur l'usage du français au niveau des relations intra-européennes. La Commission communautaire française, tout comme la Communauté française, ont vraiment un rôle de promotion et de défense de la langue française dans les politiques européennes menées à Bruxelles. Ce rôle n'implique pas le rejet des autres langues. La Commission communautaire française se doit d'y être attentive.

M. Emir Kir (ministre en charge des Relations internationales) estime, eu égard aux différentes interventions, que la Commission communautaire française a le devoir de faire en sorte que la culture française et la langue française soient un vecteur commun des citoyens dans cette ville et qu'il convient de la renforcer. Il serait possible de la renforcer en faisant mieux au niveau de la connaissance, par exemple, des institutions culturelles francophones à Bruxelles. Il faut travailler à la confection d'un guide à destination de ceux qui découvrent la ville pour que le caractère francophone de la Région ne soit pas oublié. C'est une obligation que le gouvernement doit avoir sur un plan purement politique. Il importe de promouvoir plus encore l'image francophone de Bruxelles à l'étranger.

Autant les accords de coopération avec des pays de l'Est sont intéressants, autant la Commission communautaire française doit être présente à Paris. Là, elle doit être partie prenante dans toutes les expositions qui peuvent faire aussi la promotion des artistes francophones bruxellois. Il faut aussi le faire parce que la Région bruxelloise a besoin d'une langue commune pour l'intégration de toutes les personnes qui y vivent. Cette langue commune est le français.

Les commissaires doivent savoir qu'avec le Congo, il y a eu un travail remarquable réalisé au cours de la législature passée, notamment en matière d'enseignement et de formation professionnelle. A cet égard, le ministre a accueilli la ministre régionale de Kinshasa à son cabinet. Il est prévu de continuer à travailler dans le cadre de cet accord de coopération.

De même, un travail important a été réalisé et se poursuit avec le Maroc tant au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale qu'à celui de la Commission communautaire française. En conclusion, le ministre estime que la Commission communautaire française doit tout mettre en œuvre pour faire connaître le caractère francophone de Bruxelles parce qu'il pense qu'il s'agit du plus important dénominateur commun pour les étrangers qui arrivent sur le territoire.

La Belgique est à l'aube d'une grosse négociation institutionnelle. Il importe que la Commission communautaire française s'affirme. Pour cette raison, elle va s'inscrire dans tous les projets en partenariat avec la Communauté française qui dispose de plus de moyens. C'est pour cette raison qu'a été créé l'organe Wallonie-Bruxelles International. Si le Parlement ou la Commission le demande, le ministre se dit prêt à présenter une évaluation de ce qui a été réalisé au cours des dernières années.

Mme Julie de Groote (présidente) déclare pour sa part que cette volonté de synergie existe également au niveau des Assemblées, notamment dans le cadre des missions de l'APF. Il lui paraît logique que si l'APF se rend en mission dans un pays, elle ne soit pas suivie deux mois plus tard par une autre délégation francophone.

M. Aziz Albishari (Ecolo) se joint à la nécessité de défendre le caractère francophone de Bruxelles, en ce compris celle de la faire rayonner à l'étranger. Il s'indigne de ce que les GPS indiquent à Bruxelles les noms des rues en flamand.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) ajoute que mêmes les itinéraires routiers sur des sites internet de localisation indiquent les noms des rues en néerlandais.

Mme Françoise Schepmans (MR) demande quelles sont les associations qui ont été subsidiées en 2009 dans le cadre de cette division 30. Quelles sont les raisons de l'augmentation des subventions aux associations ?

M. Emir Kir (ministre en charge des Relations internationales) répond qu'il y a eu un transfert entre AB, de l'AB 01.01 vers l'AB 33.01. L'association financée par ce programme est le Centre européen de langue française (CELF), comme prévu dans la convention-cadre signée en 2003 par la Commission communautaire française, le Commissariat général aux relations internationales et l'Alliance française. Cette subvention sert notamment à rémunérer un bibliothécaire.

#### 7. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique – Divisions 10 et 21 (partim)

Dans la continuité de la politique menée lors de la précédente législature, le ministre veut rappeler ici que l'administration de la Commission communautaire française est le bras armé des politiques que le gouvernement élabore. A cet égard, les agents qui, chaque jour, déploient leurs talents au service des Bruxellois et des associations qui vont à leur rencontre, méritent toute l'attention des députés.

Lors de la législature précédente, le gouvernement a finalisé les arrêtés fixant la structure des services ainsi que le cadre de l'administration. Une adaptation de l'organigramme, élaborée par le conseil de direction, s'en est suivie et est aujourd'hui d'application.

Les députés se souviendront également de la conclusion d'accords sectoriels qui avaient permis, en 2005-2006, d'augmenter la partie forfaitaire de la prime de fin d'année des agents de 150 €et d'augmenter les barèmes de tous les agents de deux fois 18,5 €brut non indexés en 2008 et 2009.

L'ensemble de ces mesures sont bien évidemment intégrées au budget présenté.

Au niveau de l'ajustement du budget 2009, les évolutions les plus remarquables concernent les allocations budgétaires relatives aux rémunérations du personnel. Des diminutions ont été possibles, à ce stade de l'année, au regard des besoins réels et du rythme de remplacement des agents qui ne pèse pas sur le budget en année pleine comme cela avait été prévu. Ces diminutions permettent de compenser l'augmentation importante des AB en divisions 10 et 21 relatives « aux provisions de pensions pour les agents provenant de l'ex-CFC ». En effet, suite au départ à la pension avant 65 ans d'un certain nombre d'agents, des factures complémentaires doivent être honorées.

D'autre part, des factures rectificatives dues aux augmentations barémiques doivent également être payées.

Enfin, les frais de gestion du personnel ont dû être revus à la hausse au regard du recalcul suite aux trois indexations salariales qui ont eu lieu en 2008.

Une légère diminution a pu être opérée sur l'AB relative à la dotation au SGS Bâtiments suite à l'évaluation des besoins nécessaires d'ici à la fin de l'année.

A l'initial 2010, les évolutions des AB rémunérations font suite à l'application du statut et aux promotions en carrière plane. Des glissements entre les allocations destinées aux contractuels et aux statutaires suivent la logique de statutarisation.

La problématique des pensions a retenu toute l'attention du gouvernement. Les députés ne peuvent l'ignorer, la pension des agents de l'ex-Commission française de la culture et celle des agents de l'ex-Province de Brabant sont à charge de la Commission communautaire française. Les autres catégories d'agents sont à charge du Trésor public. Le contrat conclu en 1991 avec la société Ethias en vue de liquider le paiement des pensions des agents de l'ex-Commission française de la Culture prévoit des contrats individuels, d'une part, et un fonds de financement, d'autre part. Ce dernier sert à la prise en charge de l'indexation et de la péréquation des pensions. Le gouvernement de l'époque n'avait pas prévu le cas, pourtant largement majoritaire, des agents partant à la pension avant 65 ans.

En conséquence, la Commission communautaire française se voit adresser des factures pour les agents visés qui partent à la pension avant 65 ans. Afin de lisser le coût supplémentaire entraîné par le départ à la pension des agents, un avenant à ce contrat est prévu de manière à assurer une couverture à partir de 62 ans. Afin de couvrir l'augmentation de la prime qui résultera de cet avenant, une partie de la somme supplémentaire nécessaire est prévue au budget. Le gouvernement s'est d'ores et déjà engagé a trouvé les moyens complémentaires afin de réaliser cette opération.

La dotation au service social s'élève, cette année, à 652.000 € Cette dotation a été calculée en tenant compte d'un montant forfaitaire multiplié par le nombre de bénéficiaires ainsi que d'un montant égal à une intervention de 47 % du surcoût de la part de la quote-part de l'agent dans l'assurance hospitalisation.

Comme par le passé, la politique d'égalité des chances est essentiellement axée sur le soutien aux familles. Ainsi, des places d'accueil au bénéfice des enfants des agents de la Commission communautaire française, tant à Schaerbeek qu'à Anderlecht, leurs sont toujours réservées.

Le budget consacré aux frais liés à l'informatisation a été maintenu. Il s'élève, pour 2010, à 901.000 €, toutes allocations budgétaires confondues. Ce budget permet de couvrir les frais de maintenance des applications informatiques nécessaires à la gestion des dossiers non-marchands. Les prestations fournies par le CIRB sont également couvertes par cette allocation de base.

Les autres allocations de base en lien direct avec la fonction publique ne connaissent pas d'évolution notable.

## 8. Discussion générale conjointe et examen des tableaux des divisions 10 et 21 (partim)

M. Michel Colson (MR), évoquant les axes prioritaires du gouvernement en matière de fonction publique, déclare savoir que les syndicats ont été très souvent soucieux et ont manifesté lors de la législature précédente leur mécontentement, notamment à propos de l'arrêté global congé, la révision des barèmes, etc. Il est vrai qu'il y a eu certaines avancées qui ont eu lieu dans les structures des services. Quelle est la situation actuelle? Quels sont les contacts du ministre avec les organisations syndicales par rapport à leurs dernières revendications?

Par ailleurs, la dernière session a permis au Parlement d'adopter le décret ambulatoire qui prévoit l'introduction de la fameuse démarche d'évaluation qualitative. Celle-ci entraînera un surcroît de travail, en ce compris pour l'administration. Des personnes ont-elles été engagées sein de celle-ci ? Si tel est le cas, ont-elles été affectées à la mise en place de cette fameuse démarche d'évaluation qualitative ? Combien de personnes comporte la cellule qualité ? Quels sont les moyens financiers qui ont été engagés pour ce faire ?

A propos des pensions, le député rappelle qu'il s'agit d'un grave problème pour la Commission communautaire française puisque pas moins de six régimes de pension différents coexistent. Cette problématique n'est pas simple à gérer, notamment en ce qui concerne les prépensions à partir de 60 ans. A l'AB 11.08, dans la division 21, il y a un crédit qui comprend la prime d'assurance pension annuelle diminué du montant des cotisations CVO. De quoi s'agit-il?

M. Benoît Cerexhe (ministre en charge de la Fonction publique) précise qu'il s'agit d'une cotisation veuve/orphelin

M. Michel Colson (MR) a bien entendu que des négociations sont en cours pour ajuster la convention actuelle à l'évolution de la législation en la matière et pour modifier le mode de financement du contrat Ethias. Qu'en est-il ? Quelles sont les perspectives en cette matière ? Le contrat est-il toujours sous-financé ?

En ce qui concerne toujours le prêt conclu avec Ethias, il semblerait que le remboursement de ce prêt s'achève en décembre 2009 et qu'un nouvel accord doit être conclu avec Ethias. Où en sont les négociations ?

Eu égard à ce lourd héritage du passé, est-ce que les services de la Commission communautaire française disposent d'un calendrier des départs présumés ou à prévoir, à la pension et à la prépension, en fonction des âges de départ ?

Enfin, au niveau de la formation du personnel, le député souhaitait savoir si un plan de formation a déjà adopté pour les années 2009 et 2010 et s'il couvrira tous les besoins des agents de l'administration de la Commission communautaire française.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) s'interroge quant à la couverture des besoins assurés grâce au budget « Politique d'égalité des chances » pour ce qui est des places dans les crèches pour le personnel de la Commission communautaire française.

Quant à la dotation au service social, il semble que le montant budgétaire est maintenu par rapport à l'initial 2009. Qu'en est-il de l'affectation de ce budget ? Couvre-t-il des frais de soins de santé ou des interventions dans des situations d'endettement ? Les députés pourraient-ils disposer d'une vision des problématiques sociales particulières qui sont prises en charge à travers cette dotation ?

Mme Barbara Trachte (Ecolo) s'informe quant à la destination de l'AB 12.03 « Frais de gestion du personnel ». Pourquoi ces frais de gestion du personnel sont-ils liés à des marchés de services et donc à des entreprises extérieures à l'administration ?

M. Benoît Cerexhe (ministre en charge de la Fonction publique) rappelle qu'au cours de la législature précédente, il y a eu effectivement à un certain moment donné un mécontentement des organisations syndicales. Le ministre dit avoir été interpellé à ce sujet en séance plénière. Aujourd'hui, les organisations syndicales diront qu'in fine, elles ont été assez satisfaites de l'état d'avancement des dossiers. Par exemple, l'arrêté congé, passé en première lecture, fait l'objet d'un accord avec les organisations syndicales au secteur 15 sur les principes devant guider à sa finalisation. Les choses ont bien avancé et le règlement de travail, un des éléments de revendication, est aujourd'hui en cours de concertation avec les organisations syndicales.

A propos de la cellule qualité et des conséquences du vote du décret ambulatoire social-santé, une personne est déjà en place et l'autorisation de recrutement d'une deuxième a été donnée. Elle devrait prendre ses fonctions avant fin de l'année.

En ce qui concerne le problème de sous-financement du contrat Ethias, la pension des ex-agents de la province du Brabant à 62 ou 65 ans, il faut savoir que le contrat ne couvrait que les pensions prises à partir de 65 ans. Il s'agit d'un ancien dossier dont le gouvernement a hérité. Un avenant avec Ethias devrait être prochainement conclu. Des moyens supplémentaires ont été prévus au budget et le gouvernement a clairement précisé que si des moyens complémentaires étaient nécessaires pour couvrir les conséquences de ce nouvel avenant, ils seraient prévus en cours d'année dans le cadre d'un ajustement.

Il est difficile de fournir à l'avance une projection des agents qui veulent partir ou qui en ont l'intention. Sera jointe au rapport une pyramide d'âge comprenant le nombre de personnes concernées.

A propos du remboursement du prêt conclu avec Ethias, il faut s'avoir qu'il s'est achevé en 2009. Un nouvel accord doit être conclu entre tous les « héritiers » de la province du Brabant. Ceux-ci ont décidé de reporter la consolidation à 2011 et donc de ne verser aucun montant en 2010.

En ce qui concerne les frais de gestion du personnel, cette allocation de base est destinée à couvrir en fait des marchés de services qui sont conclus par la Commission communautaire française avec l'organe tiers qui s'occupe du calcul des traitements pour compte de la Commission communautaire française.

En matière d'égalité des chances et de places dans les crèches, il faut savoir que six places sont vacantes à Schaerbeek et à Anderlercht, ce qui fait un total de douze places disponibles.

A propos de la dotation au service social, elle s'élève à 652.000 € Ce crédit est destiné à couvrir une subvention d'un montant forfaitaire accordée au service social par agent. Ce montant forfaitaire est égal à celui attribué à la Région bruxelloise. Le crédit couvre également une intervention correspondant à 47 % du surcoût de la quote-part de chaque agent dans l'assurance hospitalisation.

En ce qui concerne la formation, l'administration n'a pas transmis de demande supplémentaire au gouvernement par rapport au montant de l'année précédente. Il est vrai que la question de la formation sera au centre du plan de modernisation de l'administration par une approche intégrée de leur gestion dans son ensemble. Les montants prévus sont suffisants dans ce cadre-là et, si la commission le souhaite, elle pourra mener à l'avenir un débat sur le plan de formation présenté par l'administration.

#### 9. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 10 des projets de règlements et les divisions 1 à 7, 21 et 30 des projets de décrets ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année 2009 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2010 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

#### 10. Approbation du rapport

A l'unanimité des 9 membres présents, la commission a approuvé le rapport en sa réunion du 30 novembre 2009.

Le Rapporteur,

La Présidente,

Aziz ALBISHARI

Julie de GROOTE

#### 11. Annexes

#### Annexe 1

#### Répartition des recettes de la Loterie Nationale

En ce qui concerne la Loterie Nationale, il faut se référer à la Loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et Régions telle que modifiée. A l'article 62bis, il y est fait mention que 27,44 % des bénéfices de la Loterie Nationale sont à répartir chaque année, à partir de 2002, entre les Communautés et Régions. La part perçue par la Communauté française est ensuite divisée entre elle, la Région Wallonne et la Commission communautaire française selon un pourcentage qui est pour nous de 5,66424335 %. La Commission communautaire française a signé une convention avec la Communauté française sur la répartition de la parts de bénéfices de la Loterie Nationale.

Ci-joint l'arrêté de répartition des bénéfices 2009 de la Loterie Nationale, dans lequel vous constaterez au point 1.4 le montant total attribué aux entités fédérées et ensuite, par communauté, sa part.

Remarque : dans les calculs, il est important de prendre toutes les décimales faute de quoi des divergences dans les chiffres peuvent apparaître.

#### SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES

F. 2009 - 1226

[C - 2009/03136]

1<sup>er</sup> AVRIL 2009. — Arrêté royal déterminant le plan de répartition provisoire des subsides de l'exercice 2009 de la Loterie Nationale

ALBERT II, Roi des Belges, A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale, notamment l'article 24;

Sur la proposition de Notre Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et sur l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1<sup>er</sup>. En application des articles 22 et 23 de la loi dû 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale, le plan de répartition des subsides de l'exercice 2009 de la Loterie Nationale, estimé à 225.300.000 EUR, est déterminé comme suit :

#### FEDERALE OVERHEIDSDIENST FINANCIEN

N. 2009 - 1226

[C - 2009/03136]

1 APRIL 2009. — Koninklijk besluit tot bepaling van het voorlopige verdelingsplan van de subsidies van de Nationale Loterij voor het dienstjaar 2009

ALBERT II, Koning der Belgen,

Aan allen die nu zijn en hierna wezen zullen, Onze Groet.

Gelet op de wet van 19 april 2002 tot rationalisering van de werking en het beheer van de Nationale Loterij, inzonderheid op artikel 24;

Op de voordracht van Onze Vice-Eerste Minister en Minister van Financiën en op het advies van Onze in Raad vergaderde Ministers,

Hebben Wij besloten en besluiten Wij:

Artikel 1. In toepassing van artikelen 22 en 23 van de wet van 19 april 2002 tot rationalisering van de werking en het beheer van de Nationale Loterij, wordt het verdelingsplan van de subsidies van het dienstjaar 2009 van de Nationale Loterij, geraamd op 225.300.000 EUR, als volgt bepaald:

		Montants (en euro)
	RUBRIQUES — RUBRIEKEN	Bedragen (in euro)
1.	Matières visées directement par la loi Materies die rechtstreeks door de wet bedoeld worden	
1.1.	Caisse nationale des calamités - Nationale Kas voor Rampenschade	4.339.000
1.2.	Fonds belge de survie - Belgisch Overlevingsfonds	17.353.000
1.3.	Coopération belge au développement (DGCD) Belgische Ontwikkelingssamenwerking (DGOS)	69.728.000
1.4.	Entitées fédérées - Deelstaten (27,44 % = € 61.822.320)	
1.4.1.	Communauté germanophone - Duitstalige Gemeenschap	521.039
1.4.2.	Communauté flamande - Vlaamse Gemeenschap	36.793.593
1.4.3.	Communauté française - Franse Gemeenschap	24.507.688
2.	Dotations spécifiques - Specifieke dotaties	
2.1.	Institutions et organisations d'intérêt social particulier Instellingen en organisaties van bijzonder maatschappelijk belang	
2.1.1.	Croix-Rouge de Belgique - Belgische Rode Kruis	
2.1.1.1	Fonctionnement - Werking	1.488.000
2.1.1.2	Projet Rapatriement de Belges - Project Belgische gerepatrieerden	123.947
2.1.2.	Centre antipoisons (contribution spéciale) Antigifcentrum (bijzondere bijdrage)	1.810.431
2.1.3.	Fondation Roi Baudouin - Koning Boudewijnstichting	12.147.581
2.1.4.	Child Focus (contribution spéciale - bijzondere bijdrage)	1.300.000
2.1.5	Fondation Reine Paola - Stichting Koningin Paola	250.000
2.1.6.	Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (contribution spéciale) - Centrum voor gelijkheid van kansen en voor racismebestrijding (bijzondere bijdrage)	4.480.500
2.1.7.	Institut pour l'égalité des femmes et des hommes Instituut voor de gelijkheid van vrouwen en mannen	100.000
2.1.8.	Mémoire d'Auschwitz - Auschwitz in gedachtenis	250.000
2.1.9.	Parents d'enfants victimes de la route - Ouders van verongelukte kinderen	250.000
2.1.10.	Institut belge pour la sécurité routière - Projet Belgisch Instituut voor verkeersveiligheid - Project	300.000
2.2.	Institutions d'intérêt culturel ou scientifique particulier Instellingen van bijzonder cultureel of wetenschappelijk belang	
2.2.1.	Théâtre royal de la Monnaie - Koninklijke Muntschouwburg	
2.2.1.1	Fonctionnement - Werking	750.000
2.2.1.2	Financement exceptionnel de projets Uitzonderlijke financiering van projecten	650.000

25674		MONITEUR BELGE — 03.04.2009 — BELGISCH STAATSBLAD		
		RUBRIQUES — RUBRIEKEN	Montants (en euro)	
		KOMAÇOLO — KOMALKIA	Bedragen (in euro)	
	2.2.2.	Palais des Beaux-Arts – Bozar à Bruxelles Paleis voor Schone Kunsten – Bozar te Brussel	2.765.000	
	2.2.3.	Orchestre national de Belgique - Nationaal Orkest van België	1.395.000	
	2.2.4	Cinémathèque royale de Belgique - Koninklijk Belgisch Filmarchief	558.695	
	2.2.5	Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	75.000	
	2.2.6.	Centre international de recherche sur le cancer à Genève (contribution spéciale) Internationaal Centrum voor kankeronderzoek te Genève (bijzondere bijdrage)	841.000	
	3.	Subsides sous l'égide du Gouvernement fédéral Subsidies onder bescherming van de Federale Regering		
	3.1.	Sous l'égide du Premier Ministre - Onder bescherming van de Eerste Minister	100.000	
	3.2.	Sous l'égide du Ministre de tutelle Onder bescherming van de voogdijminister	1.000.000	
.e	3.3	Sous l'égide du Ministre de la Politique scientifique Onder bescherming van de Minister van Wetenschapsbeleid	2.100.000	
	3.4	Sous l'égide du Ministre de l'Intégration sociale Onder bescherming van de Minister van Maatschappelijke Integratie		
	3.4.1.	Lutte contre la pauvreté - Armoedebestrijding	2.287.000	
	3.4.2	Centres d'hébergement - Opvangtehuizen	495.000	
	3.4.3.	Lutte contre la pauvreté et Logements de transit Armoedebestrijding en Transitwoningen	2.311.280	
	3.4.4.	Intégration sociale et Ecologie (projets) Sociale Integratie en Ecologie (projecten)	100.000	
	3.5.	Sous l'égide du Ministre du Climat et de l'Energie Onder bescherming van de Minister van Klimaat en Energie	200.000	
	3.6	Sous l'égide du Ministre de la Mobilité Onder bescherming van de Minister van Mobiliteit	450.000	
	3.7	Accueil et intégration d'immigrés et réfugiés politiques reconnus Opvang en integratie van migranten en van erkende politieke vluchtelingen	6.500.000	
	3.8	Sous l'égide du Ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques Onder bescherming van de Minister van Ambtenarenzaken en Overheidsbedrijven	300.000	
	4.	Rénovation et projets de restauration Renovatie en restauratieprojecten	10.077.000	
	4.1.	Régie des Bâtiments (contribution spéciale : patrimoine national) Regie der Gebouwen (bijzondere bijdrage : nationaal patrimonium)	10.866.000	
	5.	Participation sociétale - Maatschappelijke participatie	100,000	
	5.1.	Stade ouvert (projet) - Open Stadion (project)	100.000	
	5.2	Talents olympiques (projets) - Olympic Talents (projecten)	1.250.000	
	5.3	COIB (Jeux olympiques) - BOIC (Olympische spelen)	1.860.000	
	5.4	« Athletes Alley » - projet artistique J.O. 2008 « Athletes Alley » - Kunstproject O.S. 2008	500.000	
	5.5	Cre-ac ASBL - VZW	150.000	
	6.	Evénements - Evenementen	500.000	
	6.1	Europalia (contribution spéciale - bijzondere bijdrage)	300.000	
	6.2.	Flanders Fields Museum	100.000	
	6.3	Flagey ASBL - VZW (projets - projecten)	75.000	
	6.4	Ku(n)st ASBL - VZW - Beaufort 2009 (Triennale projet/project)	500.000	
	6.5	Musée de l'Europe (projet) - Europamuseum (project)	8.728.246	
	7.	Prestige national - Nationaal Prestige	750.000	
	8.	Assurance bénévolat (projet) Verzekering vrijwilligerswerk (project)	1.000.000	
	9.	Objectifs du Millénaire (appel à projets) Millennium Doelstellingen (projectoproep)	1.000.000	
			225.300.000	

- Art. 2. Les subsides relatifs aux contributions spéciales sont payables en quatre tranches égales à liquider dans le courant de chaque trimestre de l'année 2009.
- Art. 3. Les subsides relatifs aux projets sont payables sur production de factures acquittées.
- Art. 4. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.
- $Art.\ 5.\ Notre\ Vice-Premier\ Ministre et Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.$

Donné à Bruxelles, le 1er avril 2009.

#### ALBERT

#### Par le Roi:

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, D. REYNDERS

- Art. 2. De subsidies betreffende de bijzondere bijdragen zijn betaalbaar in vier gelijke schijven, telkens te verrichten in de loop van elk kwartaal van het jaar 2009.
- Art. 3. De subsidies voor de projecten zijn betaalbaar op voorlegging van voor voldaan ondertekende facturen.
- Art. 4. Dit besluit treedt in werking de dag waarop het in het Belgisch Staatsblad wordt bekendgemaakt.
- Art. 5. Onze Vice-Eerste Minister en Minister van Financiën is belast met de uitvoering van dit besluit.

Gegeven te Brussel, 1 april 2009.

#### ALBERT

#### Van Koningswege:

De Vice-Eerste Minister en Minister van Financiën, D. REYNDERS

#### SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES

.. 2009 -- 1227

[C - 2009/03130]

23 MARS 2009. — Arrêté ministériel relatif à l'émission par l'Etat belge d'un emprunt dénommé « Obligations linéaires 3,50 % -28 mars 2015 »

Le Ministre des Finances.

Vu la loi du 2 janvier 1991 concernant le marché des titres de la dette publique et les instruments de la politique monétaire, modifiée par les lois des 28 juillet 1992, 4 avril 1995, 15 juillet 1998, 28 février 2002, 15 décembre 2004 et 14 décembre 2005;

Vu la loi contenant le budget des Voies et Moyens du 13 janvier 2009 pour l'année budgétaire 2009, l'article 9, §  $1^{\rm cr}$ ,  $1^{\rm cr}$ , i';

Vu l'arrêté royal du 23 janvier 1991 relatif aux titres de la dette de l'Etat, modifié par les arrêtés royaux des 22 juillet 1991, 10 février 1993, 26 novembre 1998, 11 juin 2001, 5 mars 2006 et 26 avril 2007;

Vu l'arrêté royal du 16 octobre 1997 relatif aux obligations linéaires, modifié par les arrêtés royaux des 6 décembre 2000, 19 mars 2002, 26 mars 2004, 18 juillet 2008 et 31 octobre 2008;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 2009 autorisant le Ministre des Finances à poursuivre, en 2009, l'émission des emprunts dénommés « Obligations linéaires » et l'émission des emprunts dénommés « bons d'Etat », ainsi que des « Euro Medium Term Notes », l'article 1<sup>er</sup>, 1°;

Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 2000 relatif aux règles générales concernant les obligations linéaires, modifié par les arrêtés ministériels des 22 mars 2002 et 26 mars 2004,

#### Arrôta :

Article 1er. 1º Il est émis, en 2009, un emprunt dénommé « Obligations linéaires 3,50 % - 28 mars 2015 »;

- 2° La date d'émission est le 17 mars 2009;
- 3° Le prix d'émission est fixé à 98,818 % de la valeur nominale;
- 4° La première émission de l'emprunt a lieu par voie de syndication avec prise ferme, conformément aux usages du marché;
  - 5° La date du paiement et de la livraison est le 24 mars 2009.
- Art. 2. Le capital émis porte intérêt au taux de 3,50 % l'an à partir du 24 mars 2009.

Les intérêts sont payables le 28 mars des années 2010 à 2015.

- Art. 3, L'emprunt est entièrement remboursable au pair le 28 mars 2015.
- Art. 4. La négociation du droit au capital et du droit à chacun des paiements d'intérêts des « Obligations linéaires 3,50 % 28 mars 2015 » en tant que titres dématérialisés autonomes pourra être autorisée ultérieurement.
  - Art. 5. Le présent arrêté produit ses effets le 17 mars 2009. Bruxelles, le 23 mars 2009.

D. REYNDERS

#### FEDERALE OVERHEIDSDIENST FINANCIEN

N. 2009 - 1227

[C - 2009/03130]

23 MAART 2009. — Ministerieel besluit betreffende de uitgifte door de Belgische Staat van een lening genaamd « Lineaire obligaties 3,50 % - 28 maart 2015 »

De Minister van Financiën,

Gelet op de wet van 2 januari 1991 betreffende de markt van de effecten van de overheidsschuld en het monetair beleidsinstrumentarium, gewijzigd bij de wetten van 28 juli 1992, 4 april 1995, 15 juli 1998, 28 februari 2002, 15 december 2004 en 14 december 2005;

Gelet op de wet houdende de Middelenbegroting van 13 januari 2009 voor het begrotingsjaar 2009, artikel 9, § 1, 1°;

Gelet op het koninklijk besluit van 23 januari 1991 betreffende de effecten van de Staatsschuld, gewijzigd bij de koninklijke besluiten van 22 juli 1991, 10 februari 1993, 26 november 1998, 11 juni 2001, 5 maart 2006 en 26 april 2007;

Gelet op het koninklijk besluit van 16 oktober 1997 betreffende de lineaire obligaties, gewijzigd bij de koninklijke besluiten van 6 december 2000, 19 maart 2002, 26 maart 2004, 18 juli 2008 en van 31 oktober 2008;

Gelet op het koninklijk besluit van 11 januari 2009 dat de Minister van Financiën machtigt tot voortzetting, in 2009, van de uitgifte van de leningen genaamd « Lineaire obligaties » en van de uitgifte van de leningen genaamd « Staatsbons », alsook van « Euro Medium Term Notes », artikel 1, 1°;

Gelet op het ministerieel besluit van 12 december 2000 betreffende de algemene regels inzake de lineaire obligaties, gewijzigd bij de ministeriële besluiten van 22 maart 2002 en van 26 maart 2004,

#### Besluit :

- Artikel 1. 1° In 2009 wordt een lening genaamd « Lineaire obligaties 3,50 % 28 maart 2015 » uitgegeven;
  - 2° De uitgiftedatum is 17 maart 2009;
- $3^{\rm o}$  De uitgifteprijs is vastgesteld op 98,818 % van de nominale waarde;
- $4^{\circ}$  De eerste uitgifte van de lening gebeurt via syndicatie met vaste overname overeenkomstig de gebruiken van de markt;
  - 5° De betaal- en leveringsdatum is 24 maart 2009.
- $\mathbf{Art.}\ 2.\ \mathbf{Het}\ \mathbf{uitgegeven}\ \mathbf{kapitaal}\ \mathbf{rent}\ \mathbf{tegen}\ 3,\!50\ \%\ \mathbf{per}\ \mathbf{jaar}\ \mathbf{vanaf}\ 24\ \mathbf{maart}\ 2009.$

De intrest is betaalbaar op 28 maart van de jaren 2010 tot 2015.

- Art. 3. De lening is volledig terugbetaalbaar tegen pari op 28 maart 2015.
- Art. 4. De verhandeling van het recht op het kapitaal en het recht op iedere intrestbetaling van de « Lineaire obligaties 3,50 % 28 maart 2015 » als zelfstandige gedematerialiseerde effecten kan later gemachtigd worden.
  - Art. 5. Dit besluit heeft uitwerking met ingang van 17 maart 2009.Brussel, 23 maart 2009.

#### D. REYNDERS

Annexe 2
Associations couvertes par AB 30.01.33.01

Association	montant engagé 2009
30 + 30	€6.200
9ème Art bandes dessinées	€5.000
Art Multiculturel	€3.000
Avenue des Camélias	€5.000
Awsa	€3.000
Bibliotheca Wittockiana	€5.000
BXLBRAVO	€10.000
Centre d'action universitaire St-Louis	€1.500
Delphus	€3.000
Essea asbl	€1.000
Ex aequo	€1.000
Fondation Maurice Béjart	€3.000
Kunsten Festival des Arts	€20.000
Kwa	€2.500
Le rayon vert	€5.000
Le Toucan	€3.000
Les dimanches du conte	€2.500
Musée BD	€10.000
Royal Area Excelsior de Bxl	€3.000
Safa	€3.000
Solidarité mondiale	€1.000
Solimanbe	€2.500
Trait d'union	€3.000
Urban Legend Production	€4.000
Voir avec le cœur	€3.000
zig zag asbl	€20.000
Total	€129.200

Annexe 3

Tableau récapitulatif des départs à la pension dans les services du Collège de la Commission communautaire française

	DEPARTS CERTAINS	DEPARTS POTENTIELS	TOTAUX
2008	19	39	58
2009	14	48	62
2010	13	50	63
2011	4	65	69
2012	12	86	98
2013	15	96	111
2014	8	113	121

36

#### **RAPPORT**

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

#### PAR M. AHMED EL KTIBI

#### **SOMMAIRE**

I.	Division 26 – Formation professionnelle Programme 2 – Classes moyennes  1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle	20
	2. Discussion générale conjointe et examen des tableaux budgétaires	21
II.	Division 11 – Jeunesse, Sports, Education permanente, audiovisuel, enseignement Programme 1, activités 1, 2, 3, 4, 6 et 7 – Culture Programme 2, activités 1 et 3 – Sport et Jeunesse Programme 3 – Education à la culture Programme 4, activité 1 – Education permanente, activités socioculturelles Division 25 – Transport scolaire Division 26 – Formation professionnelle Programme 1 – Support général de la politique de formation professionnelle Programme 3 – Institut bruxellois pour la formation professionnelle Division 28 – Equipements sportifs	
	Activité 0  1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture, de la Reconversion et du Recyclage professionnel et du Sport	23 27
III.	Division 11 – Enseignement Programme 6 – Activités parascolaires à caractère pédagogique Division 24 – Tourisme Division 29 – Dépenses liées à la scission de la Province de Brabant Activité 3  1. Exposé de M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement et du Tourisme	21
IV.	Avis	31 33
V.	Approbation du rapport	35
VI.	Annexes	35

Membres présents: MM. Mohamed Daïf, Serge de Patoul (remplace Mme Cécile Jodogne), Mmes Caroline Désir, Céline Delforge (supplée M. Arnaud Pinxteren), M. Ahmed El Ktibi, Mme Marion Lemesre (supplée Mme Jacqueline Rousseaux), MM. Vincent Lurquin (président), Bertin Mampaka Mankamba, Mme Isabelle Molenberg, M. Ahmed Mouhssin, Mmes Mahinur Ozdemir (remplace M. Hamza Fassi-Fihri), Viviane Teitelbaum.

Membres absents : M. Hamza Fassi-Fihri (remplacé), Mme Jodogne Cécile (remplacée), M. Arnaud Pinxteren (suppléé), Mme Jacqueline Rousseaux (suppléée).

Ont également participé aux travaux : M. Alain Maron, Mmes Mahinur Ozdemir, Françoise Schepmans, M. Eric Tomas (députés), M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Collège), MM. Benoît Cerexhe et Emir Kir (ministres).

> Mesdames, Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du 16 novembre 2009, le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009, le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009, le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010, et le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010, et le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010.

M. Ahmed El Ktibi a été désigné en qualité de rapporteur.

La Commission a décidé de procéder à l'examen conjoint des projets d'ajustement du budget 2009 et des projets de budget 2010.

## Division 26 – Formation professionnelle (Programme 2 – Classes moyennes)

## 1. Exposé de M. Benoît Cerexhe (ministre en charge de la Formation professionnelle des Classes moyennes)

A l'entame de cette nouvelle législature, le ministre voudrait dire à quel point il se réjouit d'avoir pu endosser cette nouvelle responsabilité de la formation professionnelle des classes moyennes. En proposant des formations à plus de 60 métiers, l'Espace Formation PME est un outil performant qui rencontre de nombreux défis spécifiques à Bruxelles. En effet – et c'est une réalité qu'en tant que Ministre régional de l'Economie il se plait à souligner – la vitalité de la Région bruxelloise dépend en très grande partie du tissu dynamique des petites et moyennes entreprises et des indépendants. L'EFPME forme aussi bien des jeunes à des métiers aussi divers que la boucherie, la carrosserie, la coiffure, la photographie ou le métier de détaillant mais également des personnes ayant déjà un emploi mais souhaitant se perfectionner ou se réorienter vers de nouveaux métiers. Dans tous les cas de figure, l'EFPME a à coeur de donner le goût d'entreprendre mais également de préparer tout ceux qui souhaitent le faire aux réalités professionnelles de ces métiers en termes de compétences professionnelles spécifiques mais également en termes de gestion.

Il se plait également à souligner la méthodologie spécifique de la formation professionnelle des classes moyennes. En articulant une immersion durable dans des entreprises et une formation plus théorique par le biais de l'alternance, l'EFPME propose à la fois une occasion de relance des parcours de formation de jeunes qui parfois en avaient perdu le

goût et une confrontation directe à des réalités professionnelles qui leur garantit une intégration professionnelle réussie. Le souci d'excellence des formateurs actifs à l'EFPME est également à saluer. On en veut pour preuve la moisson de reconnaissances obtenues tant par des jeunes en formation que par des professeurs à l'occasion du Mondial des Métiers qui s'est tenu à Calgary en septembre dernier.

Comme on le sait, à la fin de la législature précédente, le Collège de la Commission communautaire française et les Gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne ont élaboré un accord de coopération visant à faire de la formation en alternance une filière de qualité et un instrument fondamental d'acquisition de compétences et de qualifications pour les jeunes, dans l'espace francophone Wallonie-Bruxelles.

Il s'agit d'un chantier ambitieux qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs, qu'ils soient issus de l'enseignement, de la formation, de l'entreprise, qu'ils soient apprenants ou formateurs.

Afin de mettre en œuvre cet accord de coopération, le cabinet du ministre entretient d'ores et déjà des contacts réguliers avec ses homologues de la Région wallonne et de la Communauté française. Il s'agit là d'un chantier prioritaire auquel il se consacre dès maintenant.

Ce faisant, il réaffirme sa volonté de renforcer l'attractivité de la formation en alternance et d'en faire un choix positif pour tous, un choix d'excellence, porteur de créativité, d'emploi et d'émancipation sociale.

Le ministre en vient maintenant au budget à proprement parler. Celui-ci est présenté dans la division 26, programme 2. Seul l'article budgétaire 26.20.11.01 a fait l'objet d'un ajustement par une diminution de 94.000 € Cette diminution s'explique par la difficulté rencontrée pour recruter des agents. Ces recrutements sont finalisés mais leur impact ne porte pas sur l'ensemble de l'année. Une diminution a donc été possible et vient alléger le budget général.

Pour 2010, dans la ligne générale que le Collège a dû adopter face aux difficultés budgétaires, le ministre a veillé à préserver les marges nécessaires au bon fonctionnement du SFPME et de l'EFPME.

L'AB 26.20.11.01 connaît une augmentation permettant de couvrir les dépenses de traitement ainsi que les évolutions de carrière mais également la mutation d'un agent au SFPME ainsi que le coût du recrutement d'un conseiller pédagogique supplémentaire. A moyen terme, des solutions devront être dégagées pour renforcer ce service et tout particulièrement les délégués à la tutelle qui réalisent un travail important d'accompagnement des jeunes.

L'AB 26.20.33.01 connaît une très légère diminution par rapport à 2009. Ceci correspond à l'effort que tous les départements ont dû faire sur les crédits d'initiative. Pour rappel, ce crédit permet de soutenir les programmes Dream de l'Ichec PME, les Jeunes entreprises, l'asbl Cascade et l'asbl Skills.

L'AB 26.20.41.03 ne varie pas et permet le financement d'Altis, organe de coordination commun à l'IFAPME wallonne et au SFPME bruxellois. La mise sur pied de l'Offa impliquera probablement une réorientation de ce crédit mais ceci dépend de la mise en œuvre de l'accord de coopération mentionné plus haut.

La dotation au SGS SFPME connaît une très légère diminution. Ce crédit intègre la subvention à l'EFPME. Il couvre les frais de rémunération de formateurs, les frais liés au fonctionnement de la formation des apprentis et des futurs chefs d'entreprise, l'équipement pédagogique, les frais pour des projets pédagogiques y compris les projets européens ainsi que les charges immobilières qui sont en très légères baisses. Le budget du SFPME joint en annexe précise ces différentes affectations.

Dans son rapport au Parlement, la Cour des comptes commente le projet de budget du SFPME. Le ministre souhaite y apporter quelques éléments de réponses. La Cour constate principalement une réduction de l'article 533/09 – rétrocession de frais de constitution de dossiers tout en expliquant la réduction des charges d'emprunts hypothécaires. La diminution de la rétrocession des frais de constitution de dossier s'explique par la difficulté rencontrée par le Service pour récolter ces frais auprès des entreprises accueillant un jeune en formation.

La Cour note que l'augmentation forfaitaire appliquée aux dépenses relatives aux formateurs n'a plus été appliquée. En effet, dans un rapport spécifique au contrôle des comptes présentés par le SFPME pour les exercices 2003 à 2005, la Cour des comptes avait contesté l'augmentation permanente des frais de traitement des formateurs ainsi que les modalités de calcul de cette augmentation, basées entre autre sur une hypothèse d'augmentation du nombre de candidats inscrits qui ne se concrétise pas. La situation a donc été corrigée. Enfin, la Cour des comptes remarque que les crédits destinés à couvrir les frais de fonctionnement de l'EFPME ne sont pas modifiés. La Cour évoque des difficultés quant à la transmission, dans les formes souhaitées, du budget de l'EFPME. Ce point fait également l'objet de remarques d'un nouveau rapport de la Cour des comptes, portant sur les exercices 2006 et 2007, rapport qui vient de lui être transmis (le 30 octobre 2009) et qui est en cours d'analyse. Des réunions avec le SFPME et l'EFPME sont d'ores et déjà programmées afin de dégager les solutions qui s'imposent.

## 2. Discussion générale conjointe et examen des tableaux budgétaires

Après avoir félicité le ministre pour la clarté de son exposé, M. Mohamed Daïf (PS) souligne en quoi le dispositif

qu'il a présenté s'inscrit bien dans le prolongement de la législature précédente. Il souligne l'enjeu crucial de la formation des classes moyennes dans le contexte particulier de la Région bruxelloise, une région à fort taux de chômage. La formation professionnelle est bien l'une des compétences majeures de la Commission communautaire française.

Tout en se félicitant des efforts déployés en faveur des classes moyennes, l'orateur ne peut s'empêcher d'évoquer, d'abord, la réalité des listes d'attente dans certaines filières de formation, ensuite, la difficulté de trop nombreux jeunes à pouvoir se lancer, une fois leur formation terminée. Ils manquent le plus souvent des moyens nécessaires à créer leur entreprise.

Pour l'orateur, le gouvernement devrait faire davantage en terme de politique d'information. Beaucoup trop de jeunes ignorent encore les dispositifs qui sont à leur disposition. Il estime enfin, que le Collège devrait tout particulièrement veiller à valoriser les formations en alternance. Pour être immédiatement rentables et/ou pratiques, cellesci constituent, à ses yeux, l'un des meilleurs outils de retour vers la sociabilité. La formation en alternance permet à de nombreux jeunes en décrochage scolaire de retrouver le chemin de l'école comme du travail. Reste que le grand problème est de trouver des entreprises prêtes à jouer le jeu. Pour l'expliquer, l'intervenant évoque à la fois le nombre d'obstacles financiers et administratifs pour les entreprises comme pour les indépendants mais aussi le déficit d'image des jeunes issus de l'immigration qui, rappelle-il, constitue le gros des bataillons des candidats à un stage. Il ne s'agit pas de se voiler la face : les jeunes issus de la diversité souffre de discrimination.

Mme Marion Lemesre (MR) estime aussi la formation des classes moyennes comme l'un des enjeux majeurs de la Région. Pour sa part, elle se réjouit de ce que le budget soit globalement maintenu et ce, malgré le contexte de crise financière. Elle souhaiterait toutefois davantage d'efforts en faveur des métiers d'artisanat d'art. Les artisans lui paraissent être les mal aimés du système. Le potentiel des métiers d'art est insuffisamment pris en compte en Région bruxelloise et ce, contrairement aux deux autres Régions. Hors le salon ARTINASART, elle ne voit guère les actions du Collège en faveur de ce secteur clef. Elle propose au membre du Collège de dresser une sorte d'état des lieux des formations, filières et métiers liés à l'artisanat.

S'agissant de la liaison emploi/environnement, la députée s'interroge sur la création éventuelle de nouvelles filières de formation, notamment liées aux économies d'énergie. A ses yeux, l'objectif premier devrait être de faire coïncider l'offre et la demande.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) félicite à son tour le membre du collège pour la clarté de son exposé. Il partage avec l'oratrice précédente le souci de développer les formations pour les métiers liés aux économies d'énergie. L'avenir

passe par une alliance entre les politiques d'emploi et d'environnement.

S'agissant de la question spécifique de la formation professionnelle des classes moyennes, Mme Isabelle Molenberg (MR) s'interroge sur une éventuelle incohérence entre le discours et la réalité. Dans son exposé général, le ministre affirme, en effet, que « Le secteur de la formation pour les petites et moyennes entreprises enregistre quant à lui une hausse constante. Le budget 2010 lui permettra de consolider son redéploiement et de se focaliser pleinement sur sa mission pédagogique. L'encadrement du jeune en formation continuera à être renforcé de manière à mieux lutter contre le décrochage. Les missions des délégués à la tutelle seront prioritairement orientées sur le suivi en entreprise des plus jeunes apprenant ». Or, il apparaît que le programme 2 décroît sensiblement. Il passe, en effet, de 9.973.000 à l'initial 2009 à 9.881.000 dans l'initial 2010. Il s'agit bien là d'une petite mais réelle diminution. L'oratrice ne peut, dès lors, que s'interroger sur la capacité du Collège à rencontrer réellement les objectifs déclarés. La Députée insiste, ensuite, à son tour sur le nécessaire développement des formations pour les métiers liés au développement durable et aux économies d'énergie. Elle souhaiterait encore avoir la liste ventilée des actions pilotes qui ont été menées à destination des indépendants pour l'année 2009.

Après avoir remercié les divers intervenants, M. Benoît Cerexhe (ministre en charge de la Formation professionnelle des classes moyennes) note avec satisfaction l'intérêt que les députés portent à la formation professionnelle et à leur appréciation de la qualité du travail effectué par les services concernés. Il ne peut que les rassurer quant aux efforts déployés par le Gouvernement en faveur des classes moyennes. S'il peut exister, ici et là, des files d'attente, elles restent limitées à certaines filières spécifiques. Il se propose d'annexer au rapport le délai d'attente par filière de formation. Il partage le souci quant à la difficulté que rencontrent de nombreux jeunes à se lancer dans leur nouveau métier, faute de moyens financiers. C'est la raison pour laquelle le Collège s'emploie à articuler ses dispositifs avec les dispositifs régionaux. Il songe au rôle clef joué par le fonds de garantie pour aider les jeunes à s'installer et financer leur projet. Sans nier l'existence de discriminations, le ministre souligne que sur l'ensemble de ceux et celles qui créent leur entreprise, soit comme indépendant, soit comme société, un sur deux est un étranger ou un Bruxellois d'origine étrangère. Les politiques menées par la Commission communautaire française favorisent l'intégration.

Pour ce qui concerne les dispositifs d'information, s'il y a toujours matière à amélioration, le nombre de candidats aux formations témoigne de leur pertinence et ce, tous publics confondus. Il rappelle que des annonces presse sont régulièrement publiées, que des journées portes ouvertes sont organisées. ACTIRIS fait aussi de la publicité sur ses filières. Le membre du Collège reconnaît que le principal défi de la législature sera celui de trouver des entreprises désireuses de former des jeunes. La tâche peut s'avérer, en effet, compliquée dans certains secteurs. Il en appelle au monde des entreprises qui doit se mobiliser pour offrir des stages aux jeunes Bruxellois. On ne peut pas, d'un côté, se plaindre du manque de jeunes qualifiés et refuser, de l'autre, de les former. Seuls, même avec la meilleure volonté du monde, les pouvoirs publics n'y arriveront pas : il faut que le secteur privé se mobilise à leurs côtés pour trouver le nombre adéquat de stages et de formation. Ce sera l'une de ses priorités d'y veiller.

Il partage le souci de la députée de favoriser les métiers d'arts bruxellois. Il en veut pour preuve son soutien à AR-TINASART et sa toute récente participation aux prix des meilleurs artisans bruxellois. Il songe encore au fait que les aides à l'expansion économique sont désormais accessibles depuis 2007, aux artisans et indépendants bruxellois. L'idée d'un recensement général des métiers, filières et formation en artisanat lui paraît effectivement intéressante.

Tout en reconnaissant que la Commission communautaire française pourrait sans doute en faire davantage, il estime qu'en cette matière, elle va dans la bonne direction. Il souligne la création de nouvelles filières : il songe à la lustrerie, aux régisseurs de spectacle, aux costumiers ou encore aux restaurateurs d'œuvres d'art. Il en est de même dans le domaine de l'environnement. Ici, aussi de nouvelles formations ont été mises en place en éco-construction ou encore en pose de panneaux photovoltaïques, etc. Le secteur des économies d'énergie est désormais prioritaire.

S'agissant de la petite diminution du budget « Classes moyennes », il entend rassurer Mme Isabelle Molenberg. Aucun secteur n'a été en réalité touché. Sa fierté n'en est que plus grande. Le défi posé à la Commission communautaire française est de faire mieux avec moins de moyens. La formation est et reste bien un des secteurs clef de la Commission communautaire française. Il est très fier de ce que l'essentiel ait été préservé.

Quant à la liste des asbl concernées par les projets pilotes en matière de formation des indépendants et des classes moyennes, elle sera jointe au rapport. Les asbl concernées sont au nombre de cinq: ICHEC-PME avec son programme DREAM, Jeunes entreprises, Cascade, Skills Belgium et CIBRU.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) se déclare ravie des synergies envisagées entre les différents niveaux de pouvoir. Elle veut attirer l'attention du ministre sur le manque de moyens de nombreuses écoles professionnelles. Elle souhaiterait que le membre du Collège s'en fasse l'écho auprès de ses différents collègues. Les appareillages et matériels pédagogiques sont par trop souvent vétustes.

M. Benoît Cerexhe (ministre en charge de la Formation professionnelle) tient à rassurer son interlocutrice. L'EFP-

ME dispose de matériels « *up to date* ». Si tout n'est pas (encore) parfait en ce qui concerne les écoles techniques et professionnelles, il souligne la politique volontariste du précédent Collège qui y a consacré près de 6 millions €

M. Ahmed El Ktibi (PS) s'interroge sur la diminution de 94.000 ۈ l'AB 11.01 (Rémunération du personnel de service à gestion séparée « Service Formation PME »). Les crédits passent de 1.689 €à 1.595 €à l'ajustement 2009.

M. Benoît Cerexhe (ministre en charge de la Formation professionnelle) précise qu'il ne s'agit que d'un ajustement technique qui s'explique par la longueur des procédures d'engagement. Suite à des difficultés de recruter/engager des agents correspondants au profil de fonction demandée, seuls quelques recrutements/engagements ont été réalisée en cours d'année.

II. Division 11 – Programme 1, activités 1, 2, 3, 4, 6 et 7, programme 2, activités 1 et 3, programme 3 et programme 4, activité 1

Division 25 – Transport scolaire

Division 26, programmes 1 et 3

Division 28 – Equipements sportifs, activité 0

 Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture, de la Formation professionnelle, du Sport et du Transport scolaire

La politique culturelle de la Commission communautaire française s'inscrit dans la continuité de la législature précédente. Le soutien aux associations et acteurs de la culture valorisant la culture, la langue française et la diversité culturelle de la population sera poursuivi en 2010.

Aujourd'hui plus que jamais, il est indispensable de continuer à soutenir les opérateurs culturels et socioculturels francophones bruxellois. Ces acteurs de première ligne permettent chaque jour, de construire et de renforcer une identité culturelle bruxelloise en favorisant une politique culturelle et multiculturelle de proximité.

La langue française est une composante essentielle et puissante du « vivre ensemble » dans une ville interculturelle telle que Bruxelles. La culture en général et la langue en particulier, sont des vecteurs de cohésion sociale et permettent la compréhension mutuelle des références de chacun.

En ce qui concerne l'accessibilité de tous à la culture, les efforts doivent être poursuivis afin d'atteindre les personnes exclues du champ artistique pour des raisons d'ordre socio-économiques. A ce titre, les actions de sensibilisation à destination des jeunes constituent un pilier de l'accessibilité culturelle de demain.

La Commission communautaire française est un acteur important de soutien et d'accompagnement de proximité. Elle intervient souvent en partenariat avec la Communauté française ou les communes (Centres Culturels, Bibliothèque ...). Par ailleurs, elle joue un rôle central pour certains projets ou institutions culturelles (festival méditerranéen, Maisons des Cultures ...).

#### Ajusté 2009

Le cabinet du ministre, sur la base des analyses de l'Administration, a tenté de participer à l'effort commun demandé à l'ensemble du Collège tout en en préservant la continuité et le soutien aux projets existants. Les ajustements sont liés uniquement à cette contribution.

#### Initial 2010

On pourra constater que le budget initial 2010 s'inscrit dans la continuité du budget 2009. Sa contribution aux mesures d'économies, permettant de diminuer le déficit de la Commission communautaire française, a été répartie de manière linéaire sur la plupart des AB. Cet effort linéaire permet de maintenir la continuité et la diversité des actions existantes, en sachant que les matières réglementaires sont immunisées.

En ce qui concerne la dotation SGS Bâtiments, les crédits ont été maintenus en 2010 et consommés en 2009. Ils permettent essentiellement la réalisation de la 2ème phase des travaux de la Maison de la Francité.

Pour ce qui est de la division 28 – Equipements sportifs, activité 0, le ministre présente les grandes lignes du budget relatif aux compétences qui lui sont dévolues en matière sportive.

Pour ce qui concerne le programme 2, activité 2, de la division 11, Sports et Jeunesse, le budget initial 2009 n'a subi aucun ajustement. L'AB 11.22.33.01 est toujours affectée d'un crédit de 400.000 €

Les montants inscrits au budget 2010 n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Pour rappel, ce crédit est destiné au subventionnement d'associations œuvrant à la promotion du sport. C'est donc au travers de ce crédit que sont soutenus plus de cinquante projets dont notamment les différentes actions mises en place dans le cadre du sport au féminin, du sport scolaire ou de l'accès aux infrastructures sportives.

Les crédits prévus pour la promotion et la publication sont également restés identiques pour 2010 et n'ont fait l'objet d'aucun ajustement en 2009.

Ces crédits ont été utilisés pour la co-organisation d'événements sportifs ainsi que pour l'achat de matériel sportif pour les clubs.

En terme de subventions aux frais de fonctionnement, cette année encore, plus de 150 clubs seront soutenus pour un montant global de 174.000 euros. Via ce crédit budgétaire, ce sont particulièrement les clubs sportifs œuvrant à la formation des jeunes et mettant l'accent sur l'accueil et l'intégration de jeunes d'origine étrangère qui sont subventionnés.

En matière d'infrastructures, les petites infrastructures privées continueront de bénéficier du soutien de la Commission communautaire française. Ici, les crédits inscrits – à la division 28 – sont légèrement inférieurs à ceux de l'initial 2009. Il s'agit d'un effort consenti dans le cadre des restrictions budgétaires.

Au travers de ce budget, une dizaine de structures sportives profite annuellement d'une aide.

En ce qui concerne le Centre sportif de la Woluwe dont la Commission communautaire française est co-propriétaire, l'allocation destinée à l'association de gestion reste identique (leasing). Quant à l'allocation destinée à la rénovation des bâtiments de ce centre, l'entièreté des travaux initialement prévus en 2009 ne pouvant se réaliser, le crédit est porté à 97.000 euros en 2010.

En ce qui concerne la division 25 – Transport scolaire –, le ministre présente les grandes lignes du budget relatif aux compétences qui lui sont dévolues en matière de transport scolaire.

Les chiffres présentés ici sont à lire à la lumière des efforts budgétaires qui ont été demandés à l'ensemble du Collège. En effet, compte tenu de la situation budgétaire de la Commission communautaire française, le ministre s'est efforcé, avec l'Administration, de calculer au plus juste l'ajustement 2009 et les crédits initiaux 2010.

Malgré cette situation budgétaire difficile, il a tout mis en œuvre pour que les services de la Commission communautaire française puissent continuer à travailler quotidiennement à l'amélioration des conditions de transport des quelque six mille enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé bruxellois.

L'objectif est que chaque enfant, et indirectement chaque parent, puissent bénéficier d'un service de qualité, performant et confortable et que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

Pour ce qui concerne les AB 25.00.21.11 et 25.00.91.11, les crédits ont été ramenés à zéro car l'achat en leasing de bus scolaires n'est actuellement pas prévu. Néanmoins, le ministre attend, dans les plus brefs délais, une étude sur l'intérêt du leasing par rapport à la location simple.

Même si les crédits prévus pour la rémunération du personnel ont été ajustés (de 2.200.000 euros à 1.900.000 euros), ils permettent de garantir le paiement des 146 accompagnateurs actuellement occupés par la Commission communautaire française.

En terme de frais de transport (AB 25.00.12.03), la diminution du crédit tant lors de l'ajustement que pour l'initial 2010 s'explique par l'optimalisation des circuits (logiciel, meilleure gestion de la présence des élèves ...), par l'indexation nulle et par la non prise en charge de dépenses 2008 (ce qui avait été le cas en 2008 pour 2007).

Le montant inscrit dans l'AB 25.00.12.11 (Dépenses de toute nature) a légèrement été revu à la hausse en 2009. Cette augmentation a notamment été nécessaire pour faire face à l'augmentation du prix du carburant. A l'initial 2010, ce budget a été calculé au plus juste dans le cadre des efforts budgétaires à consentir.

En matière de frais de location de bus (AB 25.00.12.13), il n'y a pas eu lieu de procéder à un ajustement. Par contre, à l'initial 2010, le crédit a été porté à 99.000 euros pour faire face à la nécessité de remplacer un bus dont le leasing sera arrivé à terme en 2009 et qui, en raison de sa vétusté, n'a pas été racheté.

Pour ce qui concerne l'AB 25.00.74.01, le crédit a fait l'objet d'une redistribution en 2009 afin de procéder au rachat de deux bus scolaires (en fin de leasing). En 2010, aucun achat de bus n'est prévu.

Enfin, il faut relever que le Collège de la Commission communautaire française a marqué son accord pour la prise en charge de dépenses supplémentaires liées à l'ouverture inéluctable d'un ou plusieurs nouveaux circuits de transport scolaire lors de l'ajustement 2010.

Il est toujours difficile de confectionner les budgets en transport scolaire car un certain nombre d'éléments (non calculables à l'avance) rentrent en ligne de compte :

- le nombre d'écoles (des écoles se créent chaque année),
- les inscriptions dans ces écoles,
- le nombre d'élèves qui vont demander le transport scolaire et qui vont y avoir droit,
- le kilométrage du domicile des élèves jusqu'à l'école,
- la rémunération des accompagnateurs (horaire réellement presté).

Le ministre en vient à la formation professionnelle, secteur qui est l'une des priorités de l'accord de majorité de la Commission communautaire française pour la législature 2009-2014.

Plusieurs allocations de base ont été ajustées par rapport au budget initial pour l'année 2009.

A la hausse pour la 26.10.33.02. « Décret du 27 avril 1995 : Agrément et fonctionnement des équipes de base des OISP » (+ 209.000 euros) afin de couvrir les dépenses prévues en 2009 sur la base de la réglementation (Arrêté 2001/549 concrétisant l'accord non-marchand dans divers secteurs dont celui de l'insertion socioprofessionnelle).

A la baisse pour certaines afin de participer à l'effort budgétaire dans le contexte difficile que connaît la Commission communautaire française :

- 26.10.01.01.: « Projets innovants de formation et mesures d'accompagnement pédagogique » initiatives.
- 26.10.12.01.: « Prestations de tiers, frais de mission des membres de l'administration ou non » – frais de fonctionnement.
- 26.10.12.02. : « Promotion, publication et diffusion liées à la formation » – frais de fonctionnement.
- 26.10.33.01.: « Promotion d'activités et soutien (...) à des actions d'insertion socioprofessionnelle » – initiatives
- 26.10.33.06.: « Subventions de diffusion et d'information liées à l'insertion socioprofessionnelle » initiatives.

Le ministre souhaiterait, dans ce cadre, rappeler que la Ministre DUPUIS avait laissé des marges de manœuvre dans les budgets pour le nouveau Collège et que certaines de celles ci ont été utilisées pour concourir à l'effort de diminution du budget global de la Commission communautaire française.

Ala baisse pour la 26.10.12.03. « Intervention dans l'évaluation et la communication des programmes européens » (– 25.000 euros) qui est la seule allocation de crédits dissociés. La diminution concerne les crédits d'ordonnancement uniquement car, suite à un contact entre l'Administration et l'Agence Fonds social européen, l'information nous a été fournie qu'il n'était plus nécessaire de prévoir de crédits de liquidation en 2009. Ils seront nécessaires en 2010, 2011 et 2012.

Le ministre souhaiterait introduire, en séance, une rectification pour plus de clarté au document justificatif « 7 (2009-2010) n° 5 » pour ces crédits. La dernière phrase du paragraphe (« Ceux-ci sont mis à zéro car les actions en cours pour 2009 seront payées par les crédits disponibles sur des engagements précédents ») doit être lue comme suit : « Ceux-ci sont mis à zéro en 2009 puisqu'ils ne seront nécessaires qu'à partir de 2010 ».

Au final, l'ajustement 2009 donne une augmentation globale de 35.000 euros dans le programme 1 en crédits non dissociés et une diminution de 25.000 euros en crédits dissociés.

Aucune adaptation du budget n'a été prévue pour le programme 3 qui concerne Bruxelles Formation et ses partenariats.

Pour 2010, malgré les difficultés budgétaires de la Commission communautaire française, tous les crédits sont restés, dans leur ensemble, au même niveau qu'à l'initial 2009 afin de maintenir au mieux les politiques en matière de formation professionnelle qui sont indispensables pour conserver un modèle de cohésion sociale à Bruxelles.

Bruxelles étant à un tournant au niveau institutionnel, il était donc important d'être de bons gestionnaires et de ne pas grever le budget de la Commission communautaire française.

La formation est l'un des départements dont le ministre a la charge qui a été « immunisé » par rapport aux coupes budgétaires. Cependant, les augmentations accordées ne sont pas encore suffisantes à l'aune des besoins pour :

- rencontrer le défi démographique d'ici 2020,
- faire face à l'accroissement du nombre de chômeurs sur le territoire de notre Région et
- pouvoir rencontrer le défi du CPP qui deviendra obligatoire, au plus tôt en septembre 2010, pour les jeunes de moins de 25 ans, en commençant par ceux qui sortent de l'école.

A ce titre, des budgets pourront être mobilisés en 2010 pour préparer la prise en charge par Bruxelles Formation et ses partenaires (OISP et autres) des jeunes supplémentaires qui viendront dans le dispositif de formation après avoir signé un CPP avec ACTIRIS ayant pour objet la formation.

L'objectif du ministre est de dégager 2 millions d'euros en :

- mobilisant les augmentations de budget de Bruxelles Formation,
- négociant avec la Communauté française la mise à disposition de bâtiment(s) pour permettre l'organisation de plus de formations et,
- signant un accord de collaboration avec ACTIRIS qui recevra, à son initiative, 500.000 euros du budget régional qui seront consacrés aux Chèques langues à échanger, non pas dans le secteur privé, mais auprès de Bruxelles Formation directement.

Il est clair que tout moyen budgétaire supplémentaire disponible sera consacré à la formation professionnelle dès l'ajustement 2010 et lors des budgets suivants.

L'offre de formation actuelle à destination des demandeurs d'emploi sera pérennisée tout en prenant en compte des priorités telles que les langues, le développement durable dans l'éco-construction, la détermination professionnelle, les formations proches de l'emploi, c'est-à-dire correspondant aux besoins des secteurs professionnels et des entreprises.

Une priorité sera réservée aux formations dans les secteurs porteurs : construction durable, horeca, logistique, services aux entreprises, non marchand, etc.

Dans la confection du budget 2010, il n'a pas été question de diminuer les crédits affectés aux Organismes d'insertion socioprofessionnelle qui offrent, aux demandeurs d'emploi les plus fragilisés sur le marché du travail, des formations de base (français langue étrangère, informatique, calcul, etc.), de l'alphabétisation, des préformations mais également des formations qualifiantes en lien avec un métier.

Il s'agit notamment de l'allocation 26.30.43.06 en programme 3.

A Bruxelles Formation pour le financement de ces Centres qui proposent une large palette de formations qualifiantes (Construction, Management et Multimédia TIC, Logistique, Industrie, Entreprises, Bureau et Services), de formations linguistiques en situation professionnelle (Langues), de préformation ainsi que de vérification des compétences de base (Tremplin) et enfin, d'orientation, de guidance et d'information aux demandeurs d'emploi (Carrefour).

Il s'agit de l'AB 26.30.43.05 en programme 3 sur laquelle le ministre va revenir.

Le financement de l'Accord du non-marchand et du dispositif d'insertion socioprofessionnelle est même augmenté. Les crédits prévus permettent d'assurer le subventionnement :

- des équipes de base des Organismes d'insertion socioprofessionnelle [AB 26.10.33.02]
- de la formation continuée du personnel des OISP [AB 26.10.33.08]
- des heures liées à l'embauche compensatoire pour l'ensemble du personnel affecté aux tâches d'insertion [AB 26.10.33.09].

Bruxelles Formation voit aussi sa dotation augmenter au budget 2010 (AB 26.30.43.05) afin de remplir ses obligations en matière de personnel, notamment au niveau des

barèmes, des pensions et de la carrière plane mais aussi en matière de rétribution des stagiaires et de location de locaux.

Cette croissance est cependant insuffisante au regard des besoins. Le ministre le répète, tout moyen budgétaire disponible sera consacré à Bruxelles Formation et ses partenaires, pour développer l'offre, dès l'ajustement 2010 et aux budgets suivants.

Des chantiers relatifs à l'organisation de la formation professionnelle à Bruxelles et aux liens avec les autres compétences dans les différents niveaux de pouvoir (Union européenne, Fédéral, Communautés, Régions, Communes) seront initiés et menés à terme :

- Contrat de gestion de Bruxelles Formation afin de clarifier ses missions d'opérateur,
- Accord de coopération avec la Région de Bruxelles-Capitale sur les « politiques croisées », à savoir notamment le Contrat de projet professionnel (CPP), la Formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI/FPI-E), les Centres de références/centres de formation, les Langues, les Stages en entreprise, la Validation des compétences, etc.

Une des premières réalisations de cette collaboration entre la Commission communautaire française et la Région bruxelloise, sera les Chèques langues.

Le budget régional 2010 réservera ainsi un montant complémentaire de 500.000 € au budget d'ACTIRIS pour le développement de modules de formations en langues à Bruxelles Formation dans le cadre des chèques langues, à l'instar de la collaboration avec l'Enseignement de promotion sociale qui produit des résultats pour les cours collectifs.

Un Plan stratégique de formation sera défini et concerté avec la Communauté française (Enseignement qualifiant – technique et professionnel, Enseignement de Promotion Sociale, etc.) et la Région de Bruxelles-Capitale.

Il sera coordonné à l'Alliance emploi environnement régionale et aux priorités de la Déclaration de politique communautaire pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (Bassins de vie et scolaires, Validation des compétences, Centres de technologie avancée, Service francophone des métiers et des qualifications, Gestion des programme européens, etc.).

Le ministre attend de la Communauté française qu'elle collabore à la réalisation des objectifs bruxellois, comme cela se fait dans le cadre du Plan Marshall 2.vert avec la Région wallonne. Des projets concrets pourront être discutés, tels que la mise à disposition de bâtiments pour le développement de formations supplémentaires.

Le Plan stratégique devra également se réaliser dans le cadre du Pacte de croissance urbaine durable de la Région de Bruxelles-Capitale qui vise à stimuler l'offre et la demande en termes de construction durable et de rénovation du bâti. Les métiers d'avenir et en pénurie feront l'objet d'une attention toute particulière afin de pouvoir y former les demandeurs d'emploi bruxellois.

Une Conférence interministérielle permanente assurera le suivi de la réalisation de ce plan, entre autres, avec l'appui de la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement.

Un Plan Langues, concrétisant certains axes du Plan stratégique de formation Commission communautaire française, sera aussi développé avec la Région de Bruxelles Capitale afin d'assurer une offre intégrée allant de l'alphabétisation et des cours de langues collectifs en ISP et à Bruxelles Formation, à des chèques ouvrant un droit à une formation individuelle à ACTIRIS.

Enfin, les défis à relever sont importants et complexes pour le seul secteur de la formation professionnelle et la seule Commission communautaire française.

C'est pourquoi, les rapprochements entre institutions compétentes à Bruxelles sont plus que nécessaires pour relever ensemble le défi démographique d'ici 2020, l'accompagnement systématique des jeunes demandeurs d'emploi, la transformation et la rénovation du bâti bruxellois, etc.

## 2. Discussion générale conjointe et examen des tableaux budgétaires

#### Division 11 Culture et Sport

Mme Viviane Teitelbaum (MR) s'intéresse aux Maisons locales des Cultures de Molenbeek et de Saint Gilles. Compte tenu des moyens conséquents mis à leur disposition, elle se demande si la Commission communautaire française entend soutenir ces deux maisons de manière pérenne et/ou compte poursuivre l'expérience dans d'autres communes. Elle s'interroge surtout sur leur fonctionnement et activités. Elle souhaite d'abord que soit annexée au rapport la ventilation des subventions qui leur sont accordées, ensuite, de recevoir, en annexe du rapport ou lors d'une réunion de commission, un rapport d'activités et/ou d'évaluation. Elle s'interroge sur une éventuelle visite des lieux pour les membres de la Commission.

S'agissant du Plan Culturel Bruxellois, le membre du Collège a évoqué la nécessité de renforcer les synergies et d'initier une étude. Elle lui demande dès lors si cette étude a été commandée, avec quels partenaires, délai et budget. S'agissant du sport, dans la mesure où le ministre compte prolonger l'initiative de financement de 40 initiatives, elle souhaiterait voir annexée au rapport la liste des initiatives financées en 2009.

Saluant l'initiative de sport au féminin, elle désirerait encore voir annexer au rapport un éventuel rapport d'évaluation ainsi que la liste des associations bénéficiaires.

De manière générale, elle souhaiterait voir le membre du Collège présenter en séance de commission ses diverses initiatives. Sans nier l'importance de Télé Bruxelles, l'oratrice s'interroge sur son impact et audience : elle souhaiterait voir annexer au rapport le taux d'audience de la télévision francophone bruxelloise, si possible, des 5 dernières années.

Mme Marion Lemesre (MR) souligne en quoi la culture constitue le socle historique des activités de la Commission communautaire française. Tout avait commencé, en effet, avec la Commission de la Culture. Au départ de cette belle aventure, il y avait ces quelques lieux qui, telles les Halles de Schaerbeek, ont permis à des Bruxellois, de toutes origines et conditions sociales, de goûter à des spectacles de qualité à moindre prix. A l'instar du CIVA, d'autres institutions, toutes aussi prestigieuses et nécessaires, s'y sont ajoutées. Dans la mesure où les budgets dévolus à ces différentes institutions n'ont pas été indexés, sa crainte est de voir ces institutions sacrifiées sur l'autel de la crise. Or, c'est précisément dans des contextes de crise que la culture devient plus essentielle que jamais.

De même, elle ne voudrait pas plus que l'école fasse les frais de la crise qui s'annonce. L'oratrice constate, en effet, des baisses au niveau des initiatives culturelles à l'école. A ses yeux, ce type d'activités devrait constituer l'une des priorités absolues de la politique culturelle de la Commission communautaire française. L'accès à la culture, dès le plus jeune âge, dès l'école, lui paraît essentiel pour former de citoyens responsables. Les partenariats écoles/lieux culturels doivent être renforcés à tout prix.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) se félicite de l'existence des deux Maisons des Cultures de Saint Gilles et de Molenbeek. Le taux élevé de fréquentation à leurs diverses activités témoigne de leur utilité, de l'adéquation entre l'offre culturelle et la demande sociale. Le succès a bien été au rendez-vous. A ses yeux, il est essentiel de préserver des lieux culturels de quartier.

Concernant le sport, il constate que certains publics sont exclus du sport. Il interroge le ministre sur ses projets en faveur de la pratique du sport pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

M. Emir Kir (ministre en charge de la Culture et du Sport) ne peut que souscrire à la plupart des remarques et avis des différents intervenants. La Commission communautaire française entend pleinement assumer l'héritage de la Commission française de la Culture, dont elle est l'héritière. La défense de la langue française restera toujours au cœur de ses préoccupations. Le français est la langue commune des Bruxellois et doit le rester; d'où le partenariat naturel avec la Communauté française Wallonie Bruxelles.

La culture au sens large et, plus encore, l'accès à la culture constitue évidemment l'un de ses autres axes prioritaires; d'où le soutien aux Maisons locales des Cultures et autres institutions historiquement liées à la Commission communautaire française, telles les Halles de Schaerbeek. L'inter culturalité est bien au cœur de son dispositif culturel.

Suite aux différentes questions posées, il se propose d'annexer au rapport les crédits affectés aux deux Maisons locales des Cultures de Molenbeek et de St Gilles, de même que la liste ventilée des crédits affectés aux associations qui œuvrent à développer le sport au féminin dans les milieux les plus défavorisés (subvention aux associations – AB 33.01).

Le ministre se félicite tout particulièrement des politiques menées en faveur de l'intégration des femmes par le sport. Il rappelle qu'il y avait mis deux conditions : les associations devaient s'engager 1) à consacrer les crédits à la pratique d'activités sportives et 2) à créer des passerelles avec des clubs sportifs pour permettre à celles qui le désirent d'aller plus loin. L'évaluation est des plus positives. En trois ans, on est passé à 17 projets subventionnés pour quelques 1.000 €par association. Le budget couvre le salaire des monitrices, l'achat de matériel, la location de salle.

Pour de nombreuses femmes, la pratique du sport ne constitue qu'une étape vers l'intégration; le sport faisant office de véritable tremplin social. La liste des clubs sportifs subventionnés via l'AB 33.02 (subvention aux clubs sportifs) sera également annexée au rapport. Il souligne que malgré les difficultés budgétaires de la Commission communautaire française, tous les crédits relatifs au sport sont restés identiques afin de maintenir les politiques en matière de sport indispensables et de conserver le modèle bruxellois de cohésion sociale.

La décision ferme n'a pas encore été prise mais le ministre confirme qu'il envisage de confier une étude afin de l'éclairer sur sa politique culturelle. L'idée d'un cadastre des institutions culturelles bruxellois lui paraît des plus nécessaires. Il faut que le Collège ait à sa disposition une étude à même de l'éclairer sur les opérateurs et infrastructures bruxelloises.

De manière générale, il rappelle qu'en cette première année de législature, il n'est pas encore à même de prendre l'exacte mesure de l'ensemble des politiques de la Commission communautaire française qui sont désormais les siennes.

A ce titre, il tient l'année 2009 pour une année d'évaluation. Il ne peut dès lors exclure en 2010 un certain nombre de rééquilibrages et recentrages. En réponse à Mme Viviane Teitelbaum, il propose d'organiser une visite des Maisons locales des Cultures.

S'agissant ainsi de Télé Bruxelles, dont il souligne l'importance capitale dans le paysage audiovisuel bruxellois (c'est un outil majeur pour consacrer une identité culturelle bruxelloise francophone), il reconnaît ne pas disposer de statistiques d'audience fiables. Il compte mettre en place un dispositif nouveau qui lui permettra de mesurer l'audience réelle de la télévision locale bruxelloise.

S'agissant de la non-indexation de nombreux crédits, il admet la question préoccupante. Il tient toutefois à rassurer les commissaires présents : son souci, ainsi que celui du Collège, a été de ne pas toucher à l'emploi et aux salaires des permanents. De même, la diminution apparente de certains crédits ne doit pas induire en erreur. En règle générale, les diminutions sont largement compensées par les politiques transversales entre les différents services et secteurs. Il songe aux activités destinées aux enfants, menées, ici, avec le Théâtre Royal de la Monnaie (TRM), là, dans le cadre du règlement d'initiation du public scolaire « Danse Théâtre » ou encore d'ANIMACTION. L'accès des jeunes et des enfants à la culture est l'une des priorités du Collège.

En réponse à M. Ahmed Mouhssin, le ministre estime qu'il faudra effectivement aller beaucoup plus dans les questions touchant à l'ouverture et l'accès à la culture. La population bruxelloise se modifie; de nouveaux équilibres démographiques se profilent... la question de la démocratisation de la culture est plus que jamais d'actualité.

#### Division 25 – Transport scolaire

Mme Isabelle Molenberg (MR) rappelle toute l'attention que porte son groupe à ce secteur et ce, depuis de longues années. Au-delà des propos rassurants du ministre, elle n'en entend pas moins se désoler de la persistance de sérieux problèmes dans l'organisation de certains trajets scolaires. Des enfants sont parfois amenés à devoir effectuer des trajets de 4 heures par jour. Cette situation lui paraît d'autant plus inacceptable qu'elle touche des enfants handicapés.

Elle ne peut que s'inquiéter de la diminution des crédits affectés aux frais de transport scolaire (AB 12.03). Dans l'initial 2009, ceux-ci étaient fixés à 7.300.000 € Or, ils sont passés à 6.928.000 € dans l'ajustement 2009 pour ne remonter qu'à 7.053.000 € dans l'initial 2010. Elle ne souhaiterait pas que la diminution de ces crédits se fasse sur le dos des élèves handicapés. Compte tenu du succès apparemment rencontré par le nouveau logiciel WINROUTE, elle se demande quand son utilisation sera généralisée.

S'agissant des convoyeurs, elle se souvient des promesses faites lors de la législature précédente. Qu'en est-il de la garantie d'avoir un convoyeur par véhicule ? Il semble que ce ne soit pas encore le cas. De même, elle s'interroge sur les promesses en matière de formation de ces mêmes convoyeurs. Elle souhaiterait être éclairée sur les nombres et types de formation.

Enfin, s'agissant des bus scolaires, elle aimerait savoir pourquoi le Collège a abandonné la formule du leasing, dont on faisait pourtant grand cas lors de la législature précédente. La location ne lui paraît pas une bonne formule, car beaucoup trop à court terme. Elle s'interroge sur l'existence d'une éventuelle étude quant aux avantages et inconvénients du leasing et de la location.

De manière générale, M. Emir Kir (ministre en charge du Transport scolaire) entend rassurer les commissaires présents. Le budget colle au plus près à la réalité des besoins. Si certains crédits sont en baisse, l'essentiel à retenir est que l'on ne touchera ni au personnel, ni n'affectera la qualité des services. L'administration a calculé au plus juste les crédits initiaux 2010 et ce, dans un contexte budgétaire des plus difficiles. Comment nier que la Commission communautaire française est dans l'obligation de se serrer la ceinture? Reste que si les dépenses en cours d'exercice devaient s'avérer plus importantes, il est évident qu'il sera procédé à un ajustement.

Le transport scolaire concerne 170 circuits pour 2.835 enfants et 147 accompagnateurs. Il se propose de fournir les statistiques exactes au rapport. La durée moyenne d'un trajet est de 90 minutes. Il reconnaît que certains circuits, très spécifiques, peuvent s'avérer effectivement beaucoup plus longs, de l'ordre de 2 heures, soit quatre heures aller retour. On connaît la difficulté de se déplacer à Bruxelles en pleine heure de pointe. Pour parer à ces difficultés, il rappelle que des mesures ont été prises, telles que l'utilisation des sites propres de la STIB et la réorganisation des circuits avec le logiciel d'optimalisation des circuits « Win Route ».

Enfin, si des formations, notamment en secourisme ou gestion des conflits, sont effectivement organisées pour les convoyeurs, il rappelle que celles-ci se font sur base volontaire. Il se propose d'annexer au rapport les formations suivies par les accompagnateurs.

En ce qui concerne le renouvellement des bus de transport scolaire, la piste du leasing n'a pas été abandonnée. Le report est momentané. Une étude est, en effet, en cours à l'Administration pour déterminer précisément la meilleure formule possible.

Mme Isabelle Molenberg (MR) s'inquiète du flou autour du nombre réel de circuits de transport scolaire. Le membre du Collège évoque le nombre de 147 circuits avec convoyeurs alors que l'année dernière, en cette même commission, Mme Françoise Dupuis, alors ministre du Transport scolaire avait avancé lors de l'examen du budget 2009, le chiffre de 160 convoyeurs. Qu'en est-il exactement ? La députée exige des chiffres clairs et surtout avérés.

M. Emir Kir (ministre en charge du transport scolaire) se propose d'annexer les statistiques relatives au transport scolaire dans le rapport.

#### Division 26 – Formation professionnelle

M. Mohamed Daïf (PS) insiste sur le rôle clef joué par la formation professionnelle en région bruxelloise. L'enjeu de la formation est vital dans une région particulièrement frappée par le chômage. Tout doit être mise en œuvre pour assurer son plein fonctionnement, notamment, en renforçant à la fois les offres de formation et les synergies entre les différents pouvoirs publics, la Communauté française de Belgique, la Région bruxelloise mais aussi les communes. La variable « proximité » n'est pas à négliger. L'un des problèmes à solutionner s'agissant de la formation professionnelle est celui de la certification des compétences. Cette question doit trouver une solution. Il estime, enfin, que le Collège devrait davantage faire la publicité de ses offres de formation et réduire au maximum les files d'attente que connaissent certaines formations.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) se félicite des actions gouvernementales en faveur de la formation professionnelle. Il souligne que le Ministre a abordé la question des bassins scolaires. C'est une manière moderne d'envisager les choses. Des expériences pilotes ont été menées à Charleroi. Il souhaiterait connaître les intentions exactes du Collège en cette question.

Cet avis est partagé par Mme Caroline Désir (PS) qui se demande comment l'on pourrait réussir à transposer ce modèle pour Bruxelles et quel sera le rôle exact que devra jouer la Commission communautaire française. Bruxelles constituera-t-il un seul bassin ou faudra-t-il le découper en fonction des réalités sociales de terrain? Cette approche par bassin, inspirée de Charleroi, lui paraît fondamentale.

Mme Isabelle Molenberg (MR) constate que l'essentiel des budgets est maintenu. Reste qu'entre-temps, le chômage a encore augmenté, notamment chez les jeunes, et que la Belgique est entrée dans une situation de crise. Deux solutions sont envisageables : l'augmentation des budgets, ce qui semble à l'heure actuelle inenvisageable, ou une politique de rationalisation visant, d'une part, à faire coïncider l'offre et la demande et, d'autre part, à renforcer les synergies avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment la Région et la Communauté française. Elle souhaiterait connaître les intentions du Collège à cet égard. Elle interroge, enfin, le ministre sur un certain nombre de points précis :

- Combien de personnes sont passées par les centres de validation de compétences? Quel est le taux de réussite? Quel est le taux de mise à l'emploi? Quelles sont, à cet égard, les filières les plus porteuses?
- Combien de « stagiaires en entreprises » ont bénéficié de mesures d'accompagnement ? Quel bilan peut-on tirer de ces stages ?
- Combien de stagiaires ont bénéficié de l'échange avec le VDAB ?

 Combien de personnes ont suivi des formations dans les filières dites innovantes ? Quels sont les taux de réussite et de mise à l'emploi.

M. Emir Kir (ministre en charge de la Formation professionnelle) confirme que la formation professionnelle est l'une des compétences prioritaires de la Commission communautaire française. Il souligne que malgré le contexte de crise, les crédits du budget sont, dans leur ensemble, au même niveau qu'à l'initial 2009 et ce, afin de maintenir au mieux les politiques en matière de formation professionnelle, indispensables pour conserver le modèle de cohésion sociale bruxellois. C'est, en effet, une compétence vitale dans le contexte d'une région à fort taux de chômage, notamment chez les jeunes. Comment remobiliser les jeunes de certains quartiers, de les récupérer dans les processus d'insertion sociale et professionnelle ? Le rôle des OISP qui s'intéressent aux publics les plus fragilisés, qui travaillent dans les quartiers, s'annonce ici capital, tout comme celui de Bruxelles Formation qui a accueilli en 2008 près de 6.500 demandeurs d'emploi âgés de 25 à 40 ans.

Il confirme que le projet pilote de bassin scolaire initié à Charleroi est suivi de près par le Collège. Il s'agit ni plus, ni moins de déterminer s'il ne faudrait pas modifier l'offre d'enseignement et d'accompagnement des jeunes. Cela devra naturellement se faire de manière globalisante, avec tous les opérateurs : la Commission communautaire française, la Communauté française Wallonie Bruxelles, l'enseignement qualifiant, de promotion sociale, technique et professionnelle.

Il paraît essentiel que Bruxelles puisse redéfinir son offre d'enseignement et de formation. L'instance de pilotage du bassin bruxellois a été installée auprès de la Commission consultative formation, emploi, enseignement (CCFEE et, chargé de mission, a été engagé. Un travail vérité sera ainsi mené en Région bruxelloise. Comment accepter l'idée, en effet, que des écoles puissent mener directement au chômage? Il faut que les écoles soient plus proches de la réalité du marché de l'emploi, des entreprises et des réalités sociétales. Tout en reconnaissant l'existence de files d'attente pour certaines formations, le ministre souligne que la situation s'améliore d'année en année. Il estime également suffisante l'information relative aux formations; pour preuve leur fréquentation en hausse.

Tout en reconnaissant la stagnation, sinon la baisse de certains crédits, il n'en entend pas moins rassurer les commissaires. Le Collège a usé d'esprit créatif. Des synergies sont à l'œuvre, notamment avec la Région, la Communauté française et les communes. Non sans fierté, il cite en exemple le plan formation langue entièrement financé par la Région bruxelloise, à hauteur de 500.000 € Les communes seront également invitées à se joindre aux plans de formation, plus particulièrement par des participations en nature. Il songe à des prêts de bâtiments.

La question de la certification est centrale même si elle ressort plutôt de la compétence de la Communauté française. La validation des compétences nécessite une discussion au niveau fédéral, entre partenaires sociaux afin que les Titres de compétences soient reconnus et traduits en salaire-poche des travailleurs. Ce qui paraît essentiel au Ministre est qu'il y ait une reconnaissance de la formation accomplie, qu'elle soit officielle ou non, par les opérateurs et/ou pouvoirs publics. Il faut pouvoir redonner la fierté de la réussite aux jeunes en décrochage. Il faut tout faire pour les encourager à se réinsérer dans la société.

Aux questions précises posées par Mme Isabelle Molenberg, il se propose d'annexer au rapport un certain nombre de données chiffrées. Dans l'attente de statistiques précises, il souligne que l'offre en formation a augmenté de 3 % et que les mises à l'emploi sont de l'ordre de 70 %. Des nouvelles filières sont constamment créées. Il cite en exemple les formations aux métiers liés au développement durable (ex. en isolation, poseurs de panneaux photovoltaïques, etc.). Le problème fondamental bruxellois ne réside pas tant dans le manque d'emplois que de jeunes à même de les exercer. Il y a trop de chômeurs non qualifiés en Région bruxelloise. Nos jeunes doivent être formés aux métiers d'avenir.

Mme Françoise Schepmans (MR) l'interroge sur sa tonitruante annonce à la presse selon laquelle il aurait dégagé un budget de 6 millions d'€supplémentaires pour Bruxelles Formation.

M. Emir Kir (ministre en charge de la Formation professionnelle) estime avoir été mal compris. Il n'avait fait que souligner que la formation de 1.000 jeunes de moins de 25 ans, dans le cadre de la mise en œuvre du CPP obligatoire en Région bruxelloise, revenait à 6 millions d'€ Cest une estimation des besoins et du coût réel/impact pour le secteur de la formation. C'est ainsi que pour ce qui concerne les quatre mois de 2010 (mise en œuvre du CPP au plus tôt en septembre), il estime qu'il sera à même de trouver les 2 millions d'€nécessaires. Le Collègue s'est engagé, en effet, à dégager des moyens supplémentaires pour Bruxelles Formation, des moyens seront dégagés à d'autres niveaux auprès de la Région bruxelloise (cf. les 500.000 €pour les cheques langues via Actiris pour Bruxelles Formation), la Communauté française et les communes et ce, en espèces sonnantes et trébuchantes comme en nature (prêt de bâtiments).

Mme Françoise Schepmans (MR) se déclare déçue par la réponse du ministre. Elle estime pour sa part les moyens budgétaires mis à disposition de Bruxelles Formation beaucoup trop insuffisants. Elle ne pense pas que celle-ci sera à même de remplir toutes les tâches qui lui sont assignées.

M. Emir Kir (ministre en charge de la Formation professionnelle) soutient que Bruxelles Formation répondra de manière concrète aux besoins d'offres de formation et ce, pour les jeunes bruxellois de 18-25 ans, sans compromettre

pour autant la formation des 25-40 ans. L'approche du Collège est globalisante et résolument créative.

Examen des tableaux – Division 11 – Culture et Sport

La division ne fait l'objet d'aucun commentaire

#### Division 25 – Transport scolaire

Mme Isabelle Molenberg (MR) s'interroge sur l'éventuel impact de la diminution des crédits à AB 12.03 (Frais de transport). Les crédits passent en effet de 7.300 €(initial 2009) à 6.928 €à l'ajustement 2009. Elle se demande ce que signifie le commentaire du cahier explicatif qui parle de « non-prise en charge des dépenses 2008 » et s'interroge sur son impact, présumé, sur le budget 2010.

M. Emir Kir (ministre en charge du Transport scolaire) entend rassurer l'intervenante : la diminution est due à l'optimisation des circuits (diminution du kilométrage) ainsi qu'à une indexation nulle (prévision initiale de 3 %)-et, enfin, par la non-prise en charge des dépenses 2008. Des précisions seront données au rapport sur cette non-prise en charge. Le Membre du Collège attire encore l'attention des parlementaires sur des erreurs matérielles dans les tableaux relatifs à l'exercice budgétaire 2009. Il faut réinscrire deux articles budgétaires manquants en remplacement de l'AB 04.00 – Leasing financier de bus scolaire.

#### Annuités :

- AB 21.11, Leasing financier de bus scolaire intérêt 0 € (redistribution);
- AB 91.11 Achat de bus pour le transport scolaire Amortissement 0 €
- AB 04.00. Leasing financier de bus scolaire amortissements 0 €(redistribution)

Le Collège prévoit de publier un corrigendum et ce, quand bien même ces trois erreurs matérielles n'ont pas la moindre incidence budgétaire; leur montant étant nuls.

#### Division 26 – Formation professionnelle

La division 26 ne fait l'objet d'aucune question.

Le membre du Collège attire l'attention des parlementaires sur une erreur matérielle dans le tableau relatif à l'exercice budgétaire 2010. Il s'agit d'une correction pour l'AB 26.10.12.03 (Intervention dans l'évaluation et la communication des programmes européens) car les 10.000 € doivent être repris en crédits d'ordonnancement et non en crédits d'engagement.

#### Division 28 – Equipments sportifs

Mme Marion Lemesre (MR) souhaiterait voir annexer au rapport la ventilation des crédits affectés à l'AB 52.02 (Investissement en matière d'infrastructures sportives privées).

S'intéressant à la forte diminution des crédits affectés à l'AB 61.35 (Dotation au SGS Bâtiments) qui passent de 100.000 €(l'initial 2009) à 40.000 €(ajustement 2009).

Mme Isabelle Molenberg (MR) s'interroge sur un éventuel blocage de la Communauté française.

M. Emir Kir (ministre en charge du Sport) confirme que le report des travaux est dû à un simple problème technique. La Communauté française, co-propriétaire du Centre sportif de la Woluwe, a tardé à signer la convention ad hoc. Les travaux seront bien réalisés en 2010. Le détail des travaux relatifs à cette AB sera annexé au rapport.

# III. Division 11 – Enseignement, Programme 6, Activités parascolaires à caractère pédagogique Division 24 – Tourisme, Division 29 – Dépenses liées à la scission de la Province de Brabant

#### 1. Exposé de M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement et du Tourisme

Pour ce qui concerne la division 29, activité 3 – enseignement – le ministre-président précise que malgré le contexte budgétaire difficile que connaît la Commission communautaire française, le Gouvernement francophone bruxellois a souhaité doter l'enseignement qu'il organise des moyens nécessaires. Son objectif est d'assurer un enseignement public de qualité ouvert à tous sans distinction. A cette fin, la Commission communautaire française assure pleinement ses responsabilités en adjoignant aux subventions légales en provenance de la Communauté française d'importants budgets consacrés à un encadrement renforcé des élèves et à un fonctionnement optimal des établissements. La revalorisation de l'enseignement, et plus particulièrement de l'enseignement qualifiant, passe notamment par là.

En tant que pouvoir organisateur, la Commission communautaire française dispense un enseignement et une formation qui offrent aux jeunes de réels débouchés sur le marché de l'emploi. La réputation de ses établissements a, par ailleurs, déjà dépassé les frontières. On peut penser à l'Institut Emile Gryzon et à l'Institut Roger Lambion qui forme aux métiers de l'HORECA; à l'Institut Redouté-Peiffer reconnu pour la qualité de son enseignement et qui permet à des jeunes de trouver notamment un emploi dans les secteurs de l'horticulture, de la pharmacie, de la

photographie; à l'institut Meurice qui forme chaque année des ingénieurs en biochimie; à l'Institut Haulot offrant des formations en diététique, en architecture de jardin, en tourisme ou en relations publiques; à l'Institut Ferry qui forme des instituteurs primaires. Sans oublier l'Ecole supérieur artistique des Arts du cirque, unique en Communauté française; les établissements scolaires spécialisés comme l'Institut Charles Gheude ou l'Institut Alexandre Herlin qui permettent à de nombreux jeunes de trouver un emploi à la sortie de leur cursus, que ce soit dans le secteur de l'horticulture, du bâtiment, de la mécanique ou encore de la maroquinerie. Bref, l'enseignement de la Commission communautaire française ne manque pas d'atouts.

L'activité 3 couvre donc les dépenses liées aux établissements scolaires de la Commission communautaire française mais également à l'Institut de recherche de microbiologie Jean-Marie Wiame, aux trois centres PMS, au centre de Médecine scolaire, à la bibliothèque, à l'auditorium Jacques Brel et aux missions internationales liées à l'Enseignement.

Sur le plan budgétaire, la situation générale de l'activité 3 du programme 29 présente une légère augmentation de 163.000 euros. Cette augmentation s'explique par celle des frais de personnel liée principalement au statut du personnel non subventionné.

En matière d'infrastructures, il y a une réduction de 300.000 euros par rapport à l'année 2009. Ce montant n'empêchera pas la Commission communautaire française de réaliser les investissements nécessaires au déploiement de son enseignement et d'assurer la sécurité des utilisateurs sur ses différents sites d'enseignement. Le ministre-président y reviendra plus tard. Les frais de fonctionnement connaissent quant à eux une diminution de 300.000 euros par rapport à l'ajustement 2009.

Comme indiqué dans l'accord de majorité et à l'occasion de la déclaration de politique générale, le ministre-président s'attellera à l'établissement d'un état des lieux de l'enseignement qui débouchera dans le courant de l'année 2010 sur un plan stratégique largement concerté avec les acteurs concernés. Ce plan permettra de se fixer des objectifs à court, moyen et long terme, de construire des synergies entre les établissements scolaires, de développer de nouveaux partenariats et de rendre l'enseignement plus performant, en phase avec son époque.

A cet égard, le Collège orientera les diverses sections qui s'y prêtent vers l'alimentation durable en amplifiant notamment les synergies entre les établissements scolaires hôteliers et horticoles organisés par la Commission communautaire française. Les fruits et les légumes de saison produits sur leurs différents sites horticoles trouveront donc prioritairement une place dans les cuisines de ses instituts hôteliers, ce qui permettra notamment de réduire le coût des achats des matières premières, de privilégier les filières

courtes et de permettre aux futurs chefs de travailler avec des produits frais et de saison.

En matière d'infrastructures scolaires, les 8.143.000 euros permettront au Collège de poursuivre les efforts de rénovation et de construction en veillant à les rendre plus performantes sur le plan énergétique. Parmi les grands chantiers, l'année 2010 verra le début de la construction d'un nouveau bâtiment composé de six ateliers sur le campus du CERIA destiné à accueillir les classes de l'Institut Gryzon, de l'Institut Lambion et le Centre de Technologies avancées pour l'hôtellerie, la boucherie-charcuterie, la boulangerie-pâtisserie.

Ce centre de technologies avancées est au centre d'intérêt de tous. Si sa création a été retardée en raison des différents marchés qui ont dû être passés pour l'achat du matériel et de la nécessité de créer des infrastructures modernes et adaptées, le ministre-président s'engage à faire le nécessaire pour mettre en place les différents modules prévus (« chocolaterie », « glacerie », « boulangerie », « pâtisserie » et « boucherie »). Ainsi, le nouveau bâtiment accueillera un grand nombre des modules et permettra de répondre aux critères les plus stricts et récents en matière d'hygiène et de propreté. Mais d'ici sa construction, le ministre-président est en mesure d'annoncer le lancement en janvier prochain du module relatif à la gestion informatisée des commandes et des additions.

Par ailleurs, le budget infrastructures permettra la poursuite des travaux de désamiantage, ainsi qu'une série de divers travaux liés à la sécurité. Le financement de ces travaux sera réalisé par l'intermédiaire du Service à Gestion Séparée – Bâtiments.

Enfin, le Collège veillera à rendre les bâtiments d'enseignement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour ce qui concerne la division 11, programme 6 – activités parascolaires – à caractère pédagogique, le ministre-président précise que le budget de 404.000 euros a été maintenu en 2010.

Ce crédit permettra de couvrir l'ensemble des activités et de doter des moyens nécessaires le Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP), l'Institut Supérieur de Pédagogie de la Région (ISPB) et la coordination des écoles de devoirs, selon le contrat-programme.

Abordant la division 29, activité 2—Complexe sportif—le ministre-président précise que le Complexe sportif dispose d'infrastructures sportives permettant la pratique de nombreux sports. Il accueille chaque année plusieurs milliers de visiteurs. La volonté de la Commission communautaire française est d'assurer l'ouverture de ces infrastructures à un maximum de personnes. Ainsi, l'ouverture prochaine de la piscine située sur le campus du CERIA permettra d'accueillir les écoles avoisinantes des différents réseaux.

Le budget du complexe sportif est en légère augmentation (+ 66.000 euros). Une augmentation qui s'explique essentiellement en raison d'une augmentation des frais de rémunération du personnel imputable aux promotions par carrière plane, ainsi qu'à l'engagement d'un niveau 2+ nécessaire au bon fonctionnement du complexe sportif.

Dans le cadre du budget Service à Gestion Séparée Bâtiments qui s'élève à 602.000 euros – tout comme en 2009 – les travaux d'aménagement, de rénovation et de mise en conformité des bâtiments seront poursuivis. Une attention particulière sera apportée à l'amélioration de la performance énergétique des différentes infrastructures sportives et à leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

## 2. Discussion générale conjointe et examen des tableaux budgétaires

Mme Marion Lemesre (MR) souligne l'importance cruciale du secteur touristique pour Bruxelles. C'est l'une des activités les plus porteuses d'emploi, de développement, d'image de la ville qui participe au bonheur de vivre dans sa ville. Elle reconnaît que Bruxelles a souffert très longtemps d'un déficit d'image. Des correctifs ont été apportés et ces correctifs ont été portés principalement par le BITC, et c'est là, toute l'ambiguïté de cette compétence du Tourisme qui souffre manifestement d'un inconfort institutionnel. Il ne lui semble pas logique que ce soit la Ville de Bruxelles, et ses 135.000 habitants, qui continuent à être le moteur du tourisme bruxellois. Sans dénier à la Commission communautaire française des actions en matière de tourisme, notamment francophone, la députée ne peut que plaider pour une régionalisation de la compétence touristique. Cela donnerait du confort par rapport aux compétences économiques. Cet inconfort institutionnel explique sans doute le fonctionnement par allocation de la Commission communautaire française. Celle-ci est une sorte de pouvoir subsidiant qui redistribue ses moyens budgétaires à des entités qui prennent, elles, les décisions. Il en est ainsi de ces 500.000 €qui constitue une sorte d'article budgétaire fourre-tout, de chèque en blanc que l'on accorde au Collège, en début de session, sans trop savoir à quoi cela va servir. Cette pratique induit une opacité qui ne lui paraît guère raisonnable. Ces crédits devraient plutôt être inscrits à leur véritable affectation. S'agissant de cette allocation budgétaire (01.01), elle souhaiterait connaître les projets et associations que le Collège entendra subventionner dans le cadre de son budget 2010 et, pour ce qui concerne 2009, voir annexer au rapport la liste des différentes associations qui ont été subsidiées, notamment dans le cadre de l'année BD. Qui a fait quoi et avec quel budget, et ce y compris les autres pouvoirs subsidiant?

La Députée voudrait en savoir davantage sur l'année de la gastronomie. Les 500.000 €seront-ils entièrement consacrés au financement des premiers préparatifs de l'année à thème ou y aura-t-il d'autres projets qui seront également financés dans le cadre de cet article budgétaire ?

Mme Lemesre ne manque pas de déplorer la diminution des crédits affectés à la « Maintenance des supports d'indication touristique » (12.04). Il y a pourtant de quoi faire en termes de développement, de maintenance et de réparation. De manière générale, l'intervenante s'inquiète de l'état dégradé de certains lieux touristiques bruxellois. L'état de certains de ces hauts lieux touristiques bruxellois, telle la place de la Monnaie, lui paraît indigne d'une capitale européenne, de surcroît, siège des institutions européennes. Elle se demande si le Ministre en charge du tourisme ne devrait pas jouer ici un rôle moteur. Il s'agirait de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés, notamment le ministre régional responsable de l'aménagement du territoire.

S'agissant de l'ajustement, elle s'interroge encore sur les raisons du transfert de crédits de l'AB 33.03 (subventions de fonctionnement à l'OPT) vers l'AB 34.04 (Subventions à l'OPT pour missions spécifiquement bruxelloises) et sur la diminution conséquente de l'article budgétaire 61.35 (Dotations au SGS Bâtiment). L'oratrice souhaite avoir la liste des projets de rénovation qui ont été réalisés dans le cadre de cette AB. De manière générale, elle se demande si le nombre de crédits reportés ne traduirait pas, en réalité, une sorte de déficit de politique.

En matière de tourisme à destination des jeunes, il lui paraît évident que les cinq centres d'hébergement ne sont pas suffisants et qu'il faut effectivement songer à doter Bruxelles d'un sixième centre de tourisme jeunes. En cette matière, le rôle de la Commission communautaire française lui paraît moteur, même dans le cas d'une éventuelle régionalisation du tourisme. Des compétences tourisme devront rester, en effet, à vocation communautaire, personnalisables.

Enfin, elle s'intéresse aux crédits affectés au financement des missions spécifiquement bruxelloises, telles que définies dans l'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Région wallonne. Elle souhaiterait avoir des compléments d'information quant à l'affectation précise de ces crédits apparemment nuls, à lire les tableaux du budget 2010. Elle se demande ce qui justifie le fait que cet article budgétaire passe de 601.000 €à l'ajustement 2009 à 0 €à l'initial 2010.

M. Christos Doulkeridis (président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme) remercie l'intervenante pour l'intérêt qu'elle porte depuis de longues années à cette compétence et du courage dont elle témoigne dans ses prises de position pour être, aussi, une représentante de la ville de Bruxelles, la commune historiquement en charge du tourisme bruxellois, rôle que celle-ci continue par ailleurs d'assumer dans une large mesure. Il reconnaît que la situation n'est pas la plus confortable qui soit. La position du Ministre en charge du tourisme n'est pas des plus aisées pour devoir collaborer avec deux acteurs, en partie, extérieurs, à savoir le BITC et l'OPT. La réalité bruxelloise est éminemment complexe. Il estime aussi qu'il serait plus cohérent d'avoir un ministre régional du tourisme doté d'une

marge de manœuvre réelle et ce, d'autant plus que l'impact du tourisme dans l'économie bruxelloise est extrêmement important. Il n'en reste pas moins que ce secteur a été long-temps injustement négligé, sinon méprisé. A ses yeux, cette compétence n'a rien de secondaire. Le tourisme reste bien l'un des rares secteurs à fournir des emplois à un public non qualifié.

Le fait de devoir travailler avec d'autres acteurs n'est pas négatif en soi. Il oblige tout simplement à adopter une démarche aussi constructive que possible. C'est la raison pour laquelle il n'a pas hésité à rencontrer le plus rapidement possible tant les responsables du BITC que de l'OPT. Cette démarche constructive explique aussi les raisons qui l'ont poussé à visiter les Bureaux de l'Office de Promotion du Tourisme Wallonie-Bruxelles (OPT), en compagnie de son homologue wallon, M. Paul Furlan. Cette visite - symbolique - s'est inscrite dans le cadre d'une intention commune de concertation et de synergies entre les deux départements pour les cinq années à venir. L'idéal est évidemment de pouvoir travailler main dans la main avec la Wallonie. La future collaboration se traduira par une volonté de travailler de concert et la valorisation de ce travail par l'organisation d'événements. Il s'agira aussi de développer une stratégie de promotion du tourisme qui, en période de crise, visera prioritairement les pays voisins et le tourisme « de proximité ». Des premiers projets se concrétisent déjà. C'est ainsi qu'il a décidé d'organiser, en 2012, en concertation avec son homologue wallon, une année sur le thème de la gastronomie et pour laquelle des crédits ont déjà été prévu dans le cadre de l'exercice budgétaire 2010 (AB 0101).

M. Doulkeridis comprend les critiques qui lui sont adressées quant à l'allocation apparemment fourre-tout 0101. En réalité, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Les crédits affectés à cet article budgétaire servent principalement à financer les activités des années thématiques triennales, bref, ils identifient clairement les moyens consacrés, hier, à l'année BD (2009) et qui seront désormais consacrés principalement à l'année Gastronomie (2012). Il se propose de joindre au rapport les crédits alloués en 2009 dans le cadre de cette allocation budgétaire et réservés prioritairement au financement des initiatives prises dans le cadre de l'année BD. Il indique qu'il a demandé une évaluation de l'année BD et ce, pour pouvoir en tirer toutes les leçons possibles. L'essentiel à retenir est que l'année BD laissera des traces. Il espère qu'il en sera de même en ce qui concerne l'année Gastronomie à laquelle sera évidemment associée prioritairement le CERIA. Un comité d'accompagnement a bien évidemment été prévu.

En ce qui concerne le tourisme jeunes, des crédits ont été affectés à la rénovation des logements dortoirs du centre sportif de la Forêt de Soigne. L'offre à destination des jeunes sera ainsi sensiblement augmentée. Il confirme la volonté du Collège de doter Bruxelles d'un nouveau centre d'hébergement. Il ne peut encore en préciser son exacte implantation : le projet est encore au stade de l'étude.

Mme Marion Lemesre (MR) estime qu'il est difficile de comprendre le budget dans le détail. Elle se demande dans quel article se retrouvent les crédits alloués au BITC et souhaiterait en connaître le montant exact. Le budget contient à ses yeux trop d'articles globaux.

M. Christos Doulkeridis (président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme) précise que les crédits alloués au BITC se retrouvent à l'AB 33.02. Sur les 1.462.000 €de cet article budgétaire 900.000 €seront affectés au BITC.

Mme Isabelle Molenberg (MR) s'intéresse aux chambres d'hôtes. Elle souhaiterait que le ministre-président joigne au rapport le nombre de chambres d'hôtes et leur localisation.

L'oratrice déplore, ensuite, la trop grande utilisation de l'anglais dans le cadre de la promotion du tourisme. Elle demande au ministre de veiller à en restreindre l'utilisation. Bruxelles est et doit rester une métropole francophone.

M. Christos Doulkeridis (président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme) reconnaît la responsabilité de la Commission communautaire française dans la promotion de l'image francophone de Bruxelles. Revenant sur l'aspect dégradé de certaines places publiques bruxelloises, le ministre souligne qu'il ne manquera de veiller sur cette question. Les visiteurs étrangers devront se sentir accueillis à Bruxelles.

#### Divisions 11 et 29 – Activité 2 – Complexe sportif

M. Eric Tomas (PS) souhaiterait avoir une date précise quant à la réouverture de la piscine du CERIA; l'annonce en ayant été faite à de multiples reprises. Il désire aussi voir joindre au rapport les travaux prévus en 2010 dans le cadre de l'AB 61.35 (Dotation au SGS Bâtiments) et savoir si ceux-ci généreront, ou non, des indisponibilités de fréquentation des différents lieux concernés.

M. Christos Doulkeridis (président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme) ne souhaite donner aucune date quant à l'ouverture de la piscine, non sans préciser que ce sera très, très bientôt.

#### Activité 3 – Enseignement

M. Eric Tomas (PS) voudrait avoir des explications en ce qui concerne l'AB 29.03.11.06 (Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-Province du Brabant). Il constate, à l'ajustement 2009, une diminution importante par rapport aux crédits initiaux. Il s'interroge sur les raisons de cette diminution.

Ensuite, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement des écoles de la Communauté française, hors Haute Ecole (AB 12.11), il constate que les crédits prévus pour 2010 sont les mêmes que ceux qui avaient été prévus dans l'initial 2009, soit 6.339.000 € Or, ceux-ci se sont manifestement révélés insuffisants, compte tenu de l'ajustement qui les a fait monter à 6.612.000 € Il se demande dès lors si le budget insuffisant en 2009 ne le sera pas également en 2010.

De même, en ce qui concerne le Centre de Technologies Avancées (CTA), l'AB 33.01 prévoit pour 2010 des crédits de l'ordre de 125.000 € alors que cette AB avait été créditée de 150.000 € au budget 2009.

En ce qui concerne l'AB relative à la dotation au SGS Bâtiments (61.35), il souhaite connaître les raisons de la très sensible diminution des crédits à l'ajustement 2009. Les crédits passent, en effet, de 8.443.000 €(initial 2009) à 5.032.000 €, pour ne remonter qu'à 8.143.000 €à l'initial 2010. Il s'interroge, dès lors, sur les possibles retards ou reports de programmation de travaux. Il souhaiterait voir joindre au rapport le programme prévisionnel des travaux prévus en 2010.

Enfin, l'état des lieux prévu en 2010 sera-t-il préparé par le Collège, son administration ou par un consultant extérieur ?

M. Christos Doulkeridis (président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement) précise que la Commission communautaire française honore les factures que lui adresse le Fédéral. Les 200.000 € prévu à l'AB 11.06 correspondent au montant qui sera réclamé par le Fédéral. En ce qui concerne la dotation SGS Bâtiment, la programmation des travaux sera annexée au rapport. Tant en qui concerne l'ajustement 2009 que du budget 2010, le membre du Collège précise que les montants correspondent bien aux frais et besoins réels. Il indique aussi qu'il lui a bien fallu hiérarchiser les demandes. Les travaux prévus au 15bis sont prioritaires. En ce qui concerne les 125.000 € inscrits dans le budget 2010 pour le CTA, cette somme correspond à la dernière tranche prévue dans le cadre de son financement sur trois ans et pour un total de 475.000 €

M. Mohamed Daïf (PS) interroge le ministre-président sur les dispositifs que compte prendre le Collège pour répondre au défi démographique bruxellois. Les écoles placées sous la tutelle de la Commission communautaire française s'y préparent-elles? Ce député déplore, ensuite, la vétusté du matériel didactique de nombreuses écoles professionnelles et regrette le retard dans la création du CTA.

S'agissant du plan stratégique évoqué par le Ministre, Mme Marion Lemesre (MR) désire savoir s'il s'agit du même plan stratégique que le ministre Emir Kir souhaite mener, pour sa part, en concertation avec la Communauté française. A ses yeux, le morcellement des compétences atteint son comble en termes d'enseignement et de formation puisqu'il est désormais réparti entre trois ministres.

M. Christos Doulkeridis (président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement) souligne que la Commission communautaire française essaie depuis de nombreuses années de gérer de la manière la plus efficace possible les écoles dont elle est le pouvoir organisateur et ce, d'autant plus qu'il s'agit d'un enseignement crucial pour l'avenir des bruxellois. L'enseignement prodigué par la Commission communautaire française est le plus souvent qualifiant et s'adresse à des publics par trop souvent et autrement négligés. Pour sa part, il ne peut que se féliciter du travail jusqu'ici réalisé par ses services. On a pu voir ici et là de véritables miracles.

S'agissant des équipements techniques et pédagogiques, il entend rassurer M. Daïf. La Commission communautaire française continue à investir pour que les différentes écoles dont elle a la charge continuent de bénéficier d'équipements de qualité. La création du CTA au CERIA va dans ce sens là. Il reconnaît qu'il faut aussi inscrire cette question dans une réflexion plus globale; d'où sa volonté de disposer le plus rapidement possible d'un état des lieux pour inscrire les actions de la Commission communautaire française dans une perspective beaucoup plus large. Des contacts ont été pris notamment avec la Ville de Bruxelles. Dans un premier temps, le membre du Collège précise qu'il souhaite avoir son propre plan stratégique. Il espère que le Collège ira, ensuite, le plus loin possible en concertation avec la Communauté française.

#### Analyse des tableaux

Les divisions 11 (programme 6), 24 et 29 ne font l'objet d'aucun commentaire

#### IV. Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le budget en ce qui concerne la division 11 des projets de règlements et les divisions 24, 25, 26, 28, 29 des projets de décrets contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses de l'année 2009 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2010, ainsi que les tableaux y annexés, et en propose dès lors l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

#### V. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,
Ahmed EL KTIBI

Le Président, Vincent LURQUIN

#### VI. Annexes

#### Annexe 1

## Division 26 – formation professionnelle – classes moyennes

Subventions octroyée aux asbl subventionnées par l'AB classes moyennes « initiatives » pour les années 2008 et 2009

2008

Montant de l'AB : 151.000 €

- 1. Ichec Département PME asbl : 32.000 €
- 2. CIBRU asbl: 18.000 €
- 3. Jeunes Entreprises de la Région bruxelloise asbl : 37.200 €
- 4. Cascade asbl : 35.000 €
- 5. Skills Belgium asbl : 25.000 €

2009

Montant de l'AB : 151.000 €

- 1. Ichec Département PME asbl : 32.000 €
- 2. Skills Belgium asbl : 25.000 €
- 3. Cascade asbl : 35.000 €
- 4. Jeunes Entreprises de la Région bruxelloise asbl : 37.200 €
- 5. CIBRU asbl : 18.000 €

### Problématique des files d'attente

Durant la période d'inscriptions, plusieurs formations ont, un temps donné, atteint leur capacité maximale en chef d'entreprise.

Pour toutes ces formations, une liste d'attente a été constituée, le temps pour l'EFPME de mettre sur pied des solutions garantissant une qualité d'accueil et de formation aux candidats.

Dès que les dispositifs ont été construits, toutes les personnes ont été recontactées et si elles le souhaitaient encore, ont pu s'inscrire dans la formation qu'elles avaient choisie.

Il s'agit des formations suivantes :

Massage : la classe était limitée à 16 candidats pour des questions de matériel et de cours pratique. Le potentiel de candidats a été porté à 32 en dédoublant les cours pratiques.

- Esthétique : une classe en plus a été ouverte le soir.
- Prothèse dentaire : même dispositif qu'en massage
- Accueillante autonome (enfants) : une classe supplémentaire (45 personnes) a été ouverte.

Pour les autres métiers, les classes sont allées jusqu'à leur capacité maximale.

### **Division 11 – Culture et Sport**

## Différence de montant des subventions octroyées aux Maisons des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek-Saint-Jean et de Saint-Gilles

Les subsides attribués par le Service des Affaires Socioculturelles de la Commission communautaire française aux Maisons des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek-Saint-Jean (170.000 €) et de Saint-Gilles (36.000 €) sont des subsides de fonctionnement.

La différence des montants attribués s'explique par le champ d'activités qui s'y déploient :

Saint-Gilles répond davantage à une attente des associations d'un espace d'accueil, de diversité, d'échanges et de rencontres. La subvention couvre principalement des frais d'expositions.

Molenbeek-Saint-Jean, en revanche, réalise un véritable travail de cohésion sociale et de culture fait de partenariats avec le tissu associatif de la commune Elle organise des activités pour favoriser la rencontre des habitants du quartier : fêtes, ateliers créatifs, groupes de parole, stages pendant les vacances scolaires, ... Elle se veut également un espace à la disposition des habitants.

### **Division 11 – Culture et Sport**

Pour ce qui concerne la Culture, les députés trouveront, en annexe, des informations relatives aux taux d'audience de Télé-Bruxelles de ces dernières années ainsi que les montants des subventions accordées respectivement aux Maisons des Cultures de Molenbeek et de Saint Gilles.

S'agissant du Sport, les députés trouveront, en annexe:

- la liste des subventions aux associations (AB 33.01.) qui reprend les projets « sport au féminin » ainsi que les projets destinés aux personnes à mobilité réduite;
- la liste des subventions aux clubs sportifs (AB 33.02.).

En ce qui concerne l'aide spécifique aux associations sportives pour personnes handicapés, la Communauté française octroie des subventions via l'ADEPS: subventions aux Fédérations et aux clubs; subventions en matériel. La Commission communautaire française intervient pour ces clubs au même titre que les autres (cf. AB 33.01.): par exemple l'ASCTR, le Centre de réadaptation sportive des Coronariens d'Anderlecht, Woluwe Star Silencieuse et la Royale Silencieuse de Bruxelles.

#### Division 25 – Transport scolaire

Au niveau du Transport scolaire, le Ministre apporte les compléments d'information suivants :

Utilisation du logiciel « Winroute » :

Cet outil est régulièrement utilisé par l'Administration de la Commission communautaire française pour compléter les processus habituels d'organisation des circuits. C'est cette complémentarité qui a permis d'améliorer la situation et de réduire certains coûts. Il n'est pas possible de n'utiliser que ce logiciel.

#### Accompagnateurs scolaires:

La mission principale d'un accompagnateur est d'assurer la sécurité des élèves en veillant à ce qu'ils soient assis, ceinture attachée et à la discipline dans le bus. Pour les 33 bus transportant des élèves en voiturette, cette mission est assurée de facto: les voiturettes sont attachées pour la sécurité des élèves qui ne peuvent pas s'y déplacer.

La grande majorité des bus bénéficient de la présence d'un accompagnateur scolaire : il y a 148 accompagnateurs pour 170 circuits.

Le nombre d'accompagnateurs dépend du nombre de circuits existants et/ou estimés pour l'année scolaire suivante. Il est également possible de revoir la répartition des bus pour ne pas devoir créer de nouveaux circuits (échange de bus de capacité différente, ...), ce qui a permis de ne pas créer de nouveaux circuits en 2008/2009.

#### Formation des accompagnateurs scolaires :

Les formations ne sont pas obligatoires, mais les horaires sont adaptés en conséquence pour le matin et une dispense de service est octroyée pour l'après-midi.

Formation de secourisme : Elle est proposée chaque année à l'ensemble des accompagnateurs scolaires (groupes de 12 personnes), avec des horaires adaptés à leurs horaires de travail.

Formation relative au métier d'accompagnateur scolaire: Cette formation (groupes de 20 personnes maximum) porte sur : le rôle et la responsabilité de l'accompagnateur; la gestion d'un groupe d'enfants; le handicap, et plus particulièrement les enfants handicapés; la gestion des conflits avec les élèves ou les autres adultes.

Formation à la sécurité au travail : Elle a pour objet la prévention des risques de mal de dos et de chute à la mon-

tée/descente du bus ou lors des interventions auprès des élèves lorsque le bus roule. Cette formation se déroule en une journée pour un groupe de 10 personnes.

### Location/leasing:

L'analyse des avantages et inconvénients des deux formules a été réalisée par l'Administration de la Commission communautaire française. Celle-ci confirme qu'à terme le leasing est plus avantageux financièrement. Cependant, au niveau opérationnel, la location est plus favorable car le loueur doit remplacer le bus en cas de réparation, alors que dans les formules de leasing, ce n'est pas le cas. Actuellement, la Commission communautaire française ne loue que 3 bus.

Le Ministre a pris connaissance de l'analyse de l'Administration et prendra une décision courant 2010 concernant ces 2 formules.

#### Durée moyenne d'un trajet :

Le temps moyen d'un trajet, repris dans les brochures à l'attention des parents, est de 90 minutes mais certains ne durent que 25 minutes. Certains élèves passent plus de 3 heures par jour dans les bus scolaires mais il s'agit surtout des 14 bus qui viennent de Province (Namur, Enghien, etc.).

Cette situation n'est pas seulement imputable au transport scolaire, d'autres facteurs doivent être pris en compte tels que : le manque d'écoles spécialisées à Bruxelles; l'absence de garderie dans la majorité des écoles; la circulation de plus en plus difficile à Bruxelles (travaux, sommets européens, manifestations, congestion pour rentrer dans Bruxelles, etc.).

Ajustement 2009 – Non prise en charge des dépenses 2008 :

Dans la justification de l'AB 12.03 (Frais de transport), la référence à la « non-prise en charge des dépenses 2008 » renvoie à des dépenses prévues au budget initial 2009 pour l'indexation annuelle des tarifs des transporteurs. Aucun circuit n'a été créé et il n'y a pas eu d'indexation à la hausse, ce qui fait que les crédits ont été diminués à l'ajustement.

Comme évoqué en séance de Commission, le Ministre a introduit une demande de correction technique des programmes justificatifs (corrigendum) :

Modification du Document parlementaire 7 (2009-2010) n° 5. Ajustement 2009

#### Tableau page 31:

Suppression de l'AB25.00.04.00 : Leasing financier de bus scolaires – Annuités.

Ajout de l'AB25.00.21.11 : Leasing financier de bus scolaires – Intérêts.

Ajout de l'AB25.00.91.11 : Leasing financier de bus scolaires – Amortissements.

AB	Crédit	i2008	i2009	Redistri- bution	aj 2009
21.11	end	0	15	- 15	0
91.11	end	0	15	- 15	0

### Commentaires par AB

Page 31 : Suppression AB25.00.04.00 : Leasing financier de bus scolaires – Annuités.

Page 32 : Ajout de l'AB25.00.21.11 : Leasing financiers de bus scolaires – Intérêts.

# Crédit proposé : 0

Le projet de leasing est abandonné pour le moment et remplacé par l'achat de deux bus en 2009 (AB 25.00.12.11 et AB 25.00.74.01).

Ajout de l'AB25.00.91.11 : Leasing financier de bus scolaires – Amortissements.

# Crédit proposé: 0

Le projet de leasing est abandonné pour le moment et remplacé par l'achat de deux bus (AB 25.00.12.11 et AB 25.00.74.01).

# Division 26 – Formation professionnelle – programmes 1 et 3

Au sujet de la Formation professionnelle, le Ministre communique les données chiffrées qui suivent :

Nombre de personnes passées par les Centres de validation des compétences, taux de réussite et de mise à l'emploi ainsi que filières porteuses :

En 2008, 985 personnes se sont inscrites et 903 épreuves ont été organisées avec un taux de réussite de 67,8 %. La validation des compétences n'a pas pour vocation la seule mise à l'emploi mais également la reprise d'études ou l'entrée en formation qualifiante de perfectionnement. Le taux de mise à l'emploi n'est donc pas une donnée que le Consortium de validation des compétences produit.

Les métiers les plus demandés sont ceux du secteur tertiaire (aide-comptable, employé administratif, employé des services commerciaux) et des services (aide-ménagère). Les métiers à dominante technologique représentent environ 70 % de l'offre de validation.

Nombre de « stagiaires en entreprises » ayant bénéficié de mesures d'accompagnement et bilan :

		2008	2009
Bruxelles Formation	Stages en entreprises FPI-E FPI	645 87 871	692 78 810
OISP	Stages d'achèvement de formation	560	577

Exercice 2008 (données complètes, contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2008).

Exercice 2009 (données partielles, contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 2 novembre 2009).

Les stages et formations en entreprises sont développés dans le cadre des formations qualifiantes. L'objectif est de permettre au stagiaire de mettre sa formation en pratique dans l'entreprise ou de se perfectionner pour s'adapter aux besoins spécifiques de l'entreprise.

Pendant son stage ou sa formation, le demandeur d'emploi est suivi par le formateur qui assure, avec le référent dans l'entreprise, l'encadrement pédagogique. Bien encadrés, les stages donnent d'excellents résultats en terme d'emploi, qui peuvent atteindre les 100 % dans le cas de la FPI-E. Le bilan est donc positif et l'objectif est de continuer à promouvoir et développer ces mesures.

Nombre de stagiaires ayant bénéficié de l'échange avec le VDAB :

Chaque stagiaire a la possibilité de participer à des immersions linguistiques. En 2008, 94 personnes ont participé à des activités de mobilité, soit d'échanges linguistiques avec le VDAB ou de sollicitations d'emploi avec ACTI-RIS. A ce jour, en 2009, 86 personnes ont participé à ses activités de mobilité (données non définitives).

Nombre de personnes ayant suivi des formations dans les filières dites « innovantes » ainsi que taux de réussite et de mise à l'emploi :

Les filières de formation dites « innovantes » sont généralement portées par les Missions locales dans leur rôle de levier local de développement. Ce rôle consiste à identifier des besoins locaux, des niches d'emploi spécifiques ou des besoins émergents et à les traduire en offre de formation, en collaboration avec Bruxelles Formation.

De 10 à 15 formations « innovantes » sont mises en place chaque année. On peut en exemple citer les formations de poseur de panneaux photovoltaïques, d'ouvrier en isolation, de façadier, de vendeur en multimédia, de monteurplaceur de cuisines équipées, etc.

Cette offre spécifique concerne entre 120 et 200 demandeurs d'emploi par an. Répondant à des besoins de niches ou émergents, les taux de mise à l'emploi tournent autour des 80 %.

Ces formations innovantes sont organisées entre 1 et 3 fois avant de disparaître ou d'être reprises dans l'offre structurelle de Bruxelles Formation ou d'un de ses partenaires.

Modification du Document parlementaire 7 (2009-2010) n° 5. Ajustement 2009

Page 34 : AB 12.03. – Intervention dans l'évaluation et la communication des programmes européens.

La dernière phrase du paragraphe (« Ceux-ci sont mis à zéro car les actions en cours pour 2009 seront payées par les crédits disponibles sur des engagements précédents ») doit lue comme suit : Ceux-ci sont mis à zéro en 2009 puisqu'ils ne seront nécessaires qu'à partir de 2010.

Modification du Document parlementaire 8 (2009-2010) n° 5. Initial 2010

Page 55: Tableau.

Correction pour l'AB 26.10.12.03 (Intervention dans l'évaluation et la communication des programmes européens) : Les 10.000 €sont en co et non en ce.

Division 28 – Équipements sportifs.

Pour ce qui concerne les équipements sportifs, les députés trouveront, en annexe, la liste des investissements en matière d'infrastructures sportives privées (AB 52.02.).

Les dépenses actuellement prévues pour le Centre sportif de la Woluwe en 2010 sont de 65.000 €pour mener les études nécessaires à la rénovation de l'ancienne salle H3.

Annexe 7

Sport – Listes initiatives 2009

Bénéficiaire Objet Montant en						
Deficitatie	Objet	Montant en €				
confrérie de saint-michel	balle pelote	500,00€				
bruxelles gay sport	volley pour elles	3.100,00 €				
Denizlisport	achat de matériel	2.000,00 €				
royal tennis club		1 500 00 0				
lambermont	ti1 ft	1.500,00 €				
Rusas Rusas	exceptionnel – fonct. tournoi de l'ascension	3.000,00 € 6.200,00 €				
cercle postscolaire 23	tournoi de mini-basket	4.000,00 €				
top-sports promotion	women iris tourn.	2.500,00 €				
BIAF	women his tourn.	1.200,00 €				
Tennis pour elles	journée détente	4.000,00 €				
Fédé sportive univ		5.000,00 €				
entente athlétisme		6.200,00 €				
Frittage culture	capoeira	6.200,00 €				
Yama arashi	50e anniv.	3.100,00 €				
Athletic basket club		1.500,00 €				
la rescousse		3.100,00 €				
Molenbeek sport	tournoi mini-foot	3.100,00 €				
jogging ganshoren		1.500,00 €				
Ganza roller		6.200,00 €				
Panathlon		6.200,00 €				
FC Saint-Michel		2.000,00 €				
molenbeek sport	journée sport et achat de matériel	1.500,00 €				
FC Forest		2.500,00 €				
Forest Quartier Santé	Sport au féminin	10.000,00 €				
SAMPA Portuguist Managai	Sport au féminin	15.000,00 €				
Partenariat Marconi	Sport au féminin	8.500,00 € 8.500,00 €				
Cenforgil Convivial	Sport au féminin Sport au féminin	6.920,00 €				
Secrétariat aux sports – ULB	Sport au féminin	15.000,00 €				
Univers'elles	Sport au féminin	10.000,00 €				
CTL La Barridade	Sport au féminin	8.000,00 €				
Sport Jeunes	Sport au féminin	10.000,00 €				
Maison de la Famille	Sport au féminin	7.500,00 €				
Cureghem au féminin	Sport au féminin	6.200,00 €				
Maison mosaïque etterbeek	Sport au féminin	3.450,00 €				
Maison médicale Galilée	Sport au féminin	6.000,00 €				
Les jardins ensoleillés	Sport au féminin	5.000,00 €				
Animation Prévention Uccle	Sport au féminin	3.400,00 €				
Turkish Lady	Sport au féminin	6.200,00 €				
CIPA	Sport au féminin	5.900,00 €				
Mondial Sport	Sport au féminin	6.200,00 €				
Couleurs femmes	Sport au féminin	6.200,00 €				
Molenbeek sport	Sport au féminin	6.200,00 €				
A.P.A.B.	Sport au féminin	6.200,00 €				
Joseph swinnen	Sport au féminin	2.800,00 €				
L'Appunto Prome sport et Josea	Sport au féminin	6.200,00 €				
Prom. sport. st Josse Entente de judo	journée du sport	1.500,00 € 6.200,00 €				
fédérations sportives scolaire	frsel	2.500,00 €				
reactations sportives scottane	fseos	2.500,00 €				
	fsec	2.500,00 €				
Musée de l'escrime	1500	7.500,00 €				

ulb convention		60.000,00 €
ulb activité de masse		12.800,00 €
frsel pour AFFESS		17.000,00 €
AISF		6.200,00 €
AES		3.100,00 €
fédération de savate		12.500,00 €
CREB	challenge dethiou	1.250,00 €
du vent des voiles		2.000,00 €
sport labor ixelles	cross des travaillistes	1.000,00 €
rézolution	boxe thai	1.000,00 €
BIAF		1.000,00 €
école escalade woluwe		2.725,00 €
daring athlétic club mol.		5.000,00 €
entente de foot		6.200,00 €
		399.945,00 €
		400.000,00 €
		55,00 €

# Clubs sportifs – saison 2008-2009

# Saison 08-09

# **Clubs Sportifs**

Association	СР	Commune	Subvention
Royal Anderlecht	1070	Anderlecht	2053.74 €
Judo Club Anderlecht	1070	Anderlecht	737.24 €
Basket Club Ecole P1 Anderlecht	1070	Anderlecht	1000.54 €
Centre de Jeunes d'Anderlecht	1070	Anderlecht	421.28 €
Royal Sporting Hockey Club Amicale Anderlecht	1070	Anderlecht	1000.54 €
Yoshin Jiu-Jitsu Club Anderlecht	1080	Molenbeek-Saint-Jean	1211.18 €
Bon Air Sport	1070	Anderlecht	2159.06 €
Judo Club Zita Kyoteï	1070	Anderlecht	1105.86 €
Ecole de Plongée Sous Marine de Bruxelles	1050	Ixelles	1421.82 €
C.R.S. des Coronariens d'Anderlecht	1070	Anderlecht	263.30 €
Bad79 Anderlecht A.S.B.L.	1070	Anderlecht	579.26 €
Cercle des Régates de Bruxelles Kayak	1070	Anderlecht	421.28 €
FC Anderlecht Sport-Milan	1070	Anderlecht	3475.56 €
Maison Des Jeunes	1070	Anderlecht	105.32 €
Royal Tempogym Jette	1090	Jette	579.26 €
Gym-Jette	1090	Jette	737.24 €
RSCUP Dieleghem Jette	1090	Jette	4133.81 €
Royale Cercle Athlétique de Jette	1090	Jette	105.32 €
Judo Ryu Sportopolis	1090	Jette	368.62 €

Association	СР	Commune	Subvention
Centre d Education Nationale Sportif Academy	1070	Anderlecht	473.94 €
Phenix Volley Brussels	1083	Ganshoren	737.24 €
Kangoo Girls	1081	Koekelberg	157.98 €
Daring Athletic Club de Molenbeek	1080	Molenbeek-Saint-Jean	4265.46 €
Royal Anciens 13 B.C.	1080	Molenbeek-Saint-Jean	842.56 €
Royal King Kong Anciens 13	1080	Molenbeek-Saint-Jean	421.28 €
Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek-Saint-Jean	1080	Molenbeek-Saint-Jean	7109.10 €
Royal Daring Tennis Hockey Club Molenbeek	1080	Molenbeek-Saint-Jean	1211.18 €
Royal Set-Jet Fleur Bleue	1090	Jette	421.28 €
Arc-en-ciel CTT Molenbeek	1080	Molenbeek-Saint-Jean	684.58 €
Fc Jeunesse Molenbeek	1080	Molenbeek-Saint-Jean	1579.80 €
Ancienne de Saint-Gilles	1060	Saint-Gilles	2001.08 €
Besace STL Saint-Gilles	1060	Saint-Gilles	421.28 €
Royale "La Silencieuse" de Bruxelles	1210	Saint-Josse-ten-Noode	1474.48 €
Friends Gym Saint-Josse	1082	Berchem-Sainte-Agathe	842.56 €
Inser'action	1210	Saint-Josse-ten-Noode	473.94 €
Shihaishinkai Saint-Josse	1210	Saint-Josse-ten-Noode	157.98 €
Royal Cercle Athlétique de Schaerbeek	1030	Schaerbeek	1790.44 €
J.C Royal Crossing Club Schaerbeek a.s.b.l. et d.a	1030	Schaerbeek	2185.39 €
Association Culturelle pour l'Etude de la Pensée Orientale	1030	Schaerbeek	684.58 €
Royal Canter LC Schaerbeek	1030	Schaerbeek	1579.80 €
Club numéro 1	1190	Forest	1895.76 €
Mondial Sport asbl	1030	Schaerbeek	1685.12 €
Cercle d'Escrime Damoclès	1180	Uccle	789.90 €

Association	СР	Commune	Subvention
Royal Uccle Sport THC	1180	Uccle	2001.08 €
Cercle Chantecler	1180	Uccle	631.92 €
Forza Uccle	1180	Uccle	1316.50 €
Uccle VF	1190	Forest	210.64 €
Ecole des Jeunes de la Royale Union Saint-Gilloise	1060	Saint-Gilles	5897.92 €
Ancienne Volley-ball	1180	Uccle	263.30 €
Les Petites Guibolles	1180	Uccle	210.64 €
ASA St Hubert Boitsfort	1170	Watermael-Boitsfort	684.58 €
Royal Racing Club de Bruxelles Athlétisme	1170	Watermael-Boitsfort	3001.62€
Royal Racing Club de Boitsfort	1170	Watermael-Boitsfort	3317.58 €
Boitsfort Rugby Club	1170	Watermael-Boitsfort	1685.12 €
Jiga Sport Academy	1170	Watermael-Boitsfort	473.94 €
Royal Linthout Basket Club Woluwe-Saint-Lambert	1200	Woluwe-Saint-Lambert	1053.20 €
Europa Gym	1200	Woluwe-Saint-Lambert	4265.46 €
Espace Volley BXL	1160	Auderghem	2369.70 €
Royal White Star Athletic Club	1200	Woluwe-Saint-Lambert	3791.52 €
C.Aikido.Club	1040	Etterbeek	1158.52 €
Arts Martiaux Judo Poseidon-Ryu	1200	Woluwe-Saint-Lambert	2843.64 €
Evolution Verticale	1200	Woluwe-Saint-Lambert	1527.14 €
Don Bosco Woluwe Volley-ball Club	1200	Woluwe-Saint-Lambert	210.64 €
White Star Woluwe Football Club	1200	Woluwe-Saint-Lambert	4002.16 €
Brussels Kangaroos Baseball and Softball Club	1170	Watermael-Boitsfort	2053.74 €
Centre d'Education Physique pour Coronariens	1030	Schaerbeek	157.98 €
Wolu Blue Devils	1200	Woluwe-Saint-Lambert	1263.84 €
Royal Ombrage Hockey Club	1150	Woluwe-Saint-Pierre	1105.86 €

-50 -

Association	СР	Commune	Subvention
Cercle de Natation Bruxelles Atalante	1080	Molenbeek-Saint-Jean	3580.88 €
-ootball Club Saint-Michel	1040	Etterbeek	3633.54 €
Hockey Saint Lambert	1200	Woluwe-Saint-Lambert	1474.48 €
Royal Olympic Football Club Stockel	1150	Woluwe-Saint-Pierre	3027.95 €
Gunners Léopold Club de Woluwé Saint Pierre	1180	Uccle	2633.00 €
Athanor Gym Club	1150	Woluwe-Saint-Pierre	5213.34 €
Phoenix Roller In Line Hockey	1040	Etterbeek	789.90 €
Cercle de Natation Sportcity Woluwe	1150	Woluwe-Saint-Pierre	2475.02 €
Cercle d'Escrime Européen de Bruxelles	1000	Bruxelles-Ville	1737.78 €
Basket Club Eveil Auderghem Girls	1160	Auderghem	1369.16 €
Eveil T.T. Auderghem	1160	Auderghem	421.28 €
Nouveau Royal Cercle Sportif Logis Auderghem Tennis de Table	1160	Auderghem	473.94 €
Gym Phenix	1160	Auderghem	7319.74 €
Brussels Fencing Club	1082	Berchem-Sainte-Agathe	1158.52 €
Club de Jeunesse, Action Educative	1000	Bruxelles-Ville	1369.16 €
Royal Aera Excelsior Bruxelles	1020	Bruxelles-Ville (Laeken)	2159.06 €
Ecole d'Arts Martiaux Yama-Arashi-Budokan	1000	Bruxelles-Ville	4212.80 €
Cercle Postscolaire 23 ("BCS23" et "Mini23")	1000	Bruxelles-Ville	737.24 €
Atomia Brussels Jeunes	1000	Bruxelles-Ville	5055.36 €
Structure d'Instruction de la Plongée	1070	Anderlecht	105.32 €
Entente Sportive et Culturelle de Haren	1130	Bruxelles-Ville (Haren)	1263.84 €
Budo Bruxelles	1020	Bruxelles-Ville (Laeken)	2501.35 €
Royal Excelsior Sports Club	1020	Bruxelles-Ville (Laeken)	631.92 €
Royal Association Sportive Maccabi Bruxelles	1000	Bruxelles-Ville	3738.86 €

Association	СР	Commune	Subvention
Association Sportive du Centre de Traumatologie et de Réadaptation	1020	Bruxelles-Ville (Laeken)	1790.44 €
Royal Sport Nautique de Bruxelles 1865	1120	Bruxelles-Ville (Neder-Over-Heembeek)	2211.72€
Ecole des Jeunes - Etoile Bruxelles Capitale	1120	Bruxelles-Ville (Neder-Over-Heembeek)	2896.30 €
Société Royale Union Nautique de Bruxelles	1120	Bruxelles-Ville (Neder-Over-Heembeek)	737.24 €
Soo Bahk Club	1000	Bruxelles-Ville	737.24 €
La Plébéienne de Laeken asbl	1140	Evere	1158.52 €
Basket Club de Neder-over-Heembeek	1120	Bruxelles-Ville (Neder-Over-Heembeek)	737.24 €
Cercle Royal des Anciens élèves des Ecoles Communales d'Etterbeek	1040	Etterbeek	1632.46 €
Royal UAAE-Basket	1040	Etterbeek	1369.16 €
Olympic Evere Gym	1140	Evere	631.92 €
Green-life Evere Tennis Club	1140	Evere	1263.84 €
Gym-Santé Evere	1140	Evere	105.32 €
Royal Football Club Evere	1140	Evere	2264.38 €
Brussels Handball Club	1140	Evere	1263.84 €
Brussels University Rugby Club	1140	Evere	1632.46 €
Royal Léopold Uccle F.C.	1180	Uccle	2369.70 €
Cercle Sportif La Forestoise Athlétisme	1190	Forest	1895.76 €
Royale Forestoise de Gymnastique	1180	Uccle	3317.58 €
Rapid Forest T.T.	1190	Forest	105.32 €
Football Club Forest	1190	Forest	2317.04 €
Association Sportive Saint-Augustin	1190	Forest	895.22 €

Association	СР	Commune	Subvention
Royal Charles-Quint Tennis Club	1083	Ganshoren	3106.94 €
Charles-Quint Tennis de Table	1083	Ganshoren	105.32 €
B.C.U.G. Jeunes	1083	Ganshoren	2106.40 €
Vénus Gym Club Ganshoren	1090	Jette	3317.58 €
Football Club Ganshoren	1083	Ganshoren	1263.84 €
Cercle de Tennis de Table Royal Alpa Ixelles Bruxelles	1050	Ixelles	3738.86 €
Royal Ixelles Sporting Club - Auderghem Athlétisme	1050	Ixelles	789.90 €
Boxing Club Esquive Ixelloise	1050	Ixelles	1421.82 €
BC Ecole Européenne - Ixelles	1050	Ixelles	2422.36 €
ULB-Lutte	1000	Bruxelles-Ville	157.98 €
Barbãr X-Elles Volley	1050	Ixelles	1105.86 €

# Clubs 3ième Age

Association	СР	Commune	Subvention
Ancienne de Saint-Gilles	1060	Saint-Gilles	958.41 €
 Besace STL Saint-Gilles	1060	Saint-Gilles	273.83 €
 Service Ucclois du Troisième Age	1180	Uccle	1779.91 €
 Fédération Indépendante des Seniors	1000	Bruxelles-Ville	2190.66 €
Sports Seniors	1000	Bruxelles-Ville	1095.33 €
Gym CEPULB	1000	Bruxelles-Ville	1232.24 €

# **Clubs Sportifs Forfait et Demi-forfait**

Association	СР	Commune	Subvention
Caissa Woluwé	1200	Woluwe-Saint-Lambert	300.00 €
Cercle Royal Léopold-Série Bruxelles	1000	Bruxelles-Ville	300.00 €
Bridge Club Ganshoren Charlequint	1083	Ganshoren	300.00€
 New Ixelles	1050	Ixelles	300.00€
 Groupe Interclub de Perfectionnement par la Spélélogie	1030	Schaerbeek	150.00 €
 Wolvendael Bridge Club	1180	Uccle	150.00 €
 Cyclo Woluwe Saint Lambert	1200	Woluwe-Saint-Lambert	150.00 €
 BCOB - Bruxelles Centre et Orée Bridge	1150	Woluwe-Saint-Pierre	150.00 €
Cercle d'Echecs Excelsior Ganshoren	1083	Ganshoren	150.00 €
Ancien Grand Serment Royal & Noble des Arbalétriers de Notre-Dame au Sablon	1000	Bruxelles-Ville	150.00 €
 Spéléo-Club de Bruxelles "Les Stalacs"	1070	Anderlecht	150.00 €

Annexe 9

# Investissement en matière d'infrastructures sportives privées – PIP

Bénéficiaire	Montant
Neptunium Asbl	
Asbl Sport Schaerbeekois	36.360 €
Evere White Star Tennis Club	
Royal Wellington THC	
Bruxelles Royal Yacht Club	
Royal Tennis Club Hirondelle	
Complexe sportif Poséïdon asbl	32.040 €
Parc Sportif des Trois Tilleuls	47.890 €
Club Horizon	2.430 €
Royal Sport Nautique de Bruxelles	
Société Royale de tir à l'Arc Mon Plaisir	
Centre Sportif de la Forêt de Soignes	8.370 €
Neptunium Asbl	
Neptunium Asbl	
Bruxelles Royal Yacht Club	

Annexe 10 Enseignement – Dotation (tableau comparatif)

<b>T</b> 7		
v	١,	r 🕻 🕠

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
	Dotation 2004	Dotation 2005	Dotation 2006	Dotation 2007	Dotation 2008
Elishout voeding	310	296	316	305	281
Zaveldal	38	52	52	62	62
Kasterlinden sec	38	39	43	40	45
Kasterlinden pri	63	76	85	115	123
GON	27	39	69	110	124
GVO Elishout					
COOVI	779	917	943	885	883
EHB					
Normaalleerlang	12	10	19	36	28
Erasmus H.S.	486	494	509	511	521
TOTAL	1.753	1.923	2.036	2.064	2.067

# COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
	Dotation 2004	Dotation 2005	Dotation 2006	Dotation 2007	Dotation 2008
Gryzon	484	495	577	597	602
Redouté-Peiffer	577	650	648	672	681
Gheude	155	180	197	197	197
Herlin	88	83	67	67	70
Lallemand	263	323	336	360	366
Lambion	1.042	1.053	1.051	1.069	1.077
Guilbert	678	728	723	811	861
Robaye	42	40	64	56	55
HE Haulot	585	635	646	614	571
HE Meurice	170	164	138	112	89
HE ISI	0	0	242	237	191
TOTAL	4.084	4.351	4.689	4.792	4.760
TOTAL VGC + Commission communautaire française	5.837	6.274	6.725	6.856	6.827
Pourcentage VGC	30,03 %	30,65 %	30,28 %	30,11 %	30,28 %
Pourcentage Commission communautaire française	69,97 %	69,35 %	69,72 %	69,89 %	69,72 %

Annexe 11

Tourisme – Associations tourisme

BENEFICIAIRE         MONTANT           asbl Conseil Bruxellois des Musées         71.250           23.750         95.000           asbl A.R.A.U.         54.636           6.293         60.929           asbl ITINERAIRES         54.636           asbl LE BUS BAVARD         54.636           5.060         59.696           asbl ARKADIA         54.636           5.060         59.696           asbl PRO VELO         54.636           6.060         60.696           B.I.T.C.         675.000           225.000         180.000           120.000         1.200.000           1.200.000         1.200.000           asbl Loger Jeunes         17.625           5.875         23.500           Fondation pour les Arts         67.500           asbl Atractions & Tourisme         12.500           asbl Attractions & Tourisme         12.500           asbl Laeken Découvertes         10.000           asbl Tourisme Autrement         10.000           asbl Palais de Charles-Quint         10.000           asbl Palais de Charles-Quint         10.000           asbl La Manivelle         12.000           asbl Karikol         40.000		isinc
asbl A.R.A.U. 54.636 6.293 60.929 asbl ITINERAIRES 54.636 5.060 59.696 asbl LE BUS BAVARD 54.636 5.060 59.696 asbl ARKADIA 54.636 5.060 59.696  asbl PRO VELO 54.636 6.060 60.696  B.I.T.C. 675.000 225.000 180.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 asbl Lager Jeunes 77.625 5.875 23.500 Fondation pour les Arts 67.500 22.5.000 90.000 asbl Laken Découvertes 10.000 asbl Attractions & Tourisme 25.000 asbl Laeken Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone 12.000 asbl Théâtre Royal de Toone 3bl Tourisme Autrement 10.000 asbl Accès Mobilité pour Tous 7.000 asbl Palais de Charles-Quint 10.000 asbl Passages & Cultures 5.000 asbl Maison Arc-en-Ciel 5.000 asbl Maison Arc-en-Ciel 5.000 asbl Centre d'Aquariologie 6.000	BENEFICIAIRE	MONTANT
asbl A.R.A.U. 54.636 6.293 60.929  asbl ITINERAIRES 54.636 5.060 59.696  asbl LE BUS BAVARD 54.636 5.060 59.696  asbl PRO VELO 54.636 6.060 60.696  B.I.T.C. 675.000 225.000 180.000 1.200	asbl Conseil Bruxellois des Musées	71.250
asbl A.R.A.U. 54.636 6.293 60.929  asbl ITINERAIRES 54.636 5.060 59.696  asbl LE BUS BAVARD 54.636 5.060 59.696  asbl ARKADIA 54.636 5.060 59.696  asbl PRO VELO 54.636 6.060 60.696  B.I.T.C. 675.000 225.000 180.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000  asbl Lager Jeunes 17.625 5.875 23.500  Fondation pour les Arts 67.500 225.000 90.000  asbl La FONDERIE 10.000 asbl Bruxelles By Water 12.500 asbl Attractions & Tourisme 25.000 asbl Taeken Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone 12.000 asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Accès Mobilité pour Tous 7.000 asbl Passages & Cultures 5.000 asbl Maison Arc-en-Ciel 5.000 asbl Maison Arc-en-Ciel 5.000 asbl Maison Arc-en-Ciel 5.000 asbl Centre d'Aquariologie 6.000		23.750
asbl ITINERAIRES  54.636 5.060 59.696  asbl LE BUS BAVARD  54.636 5.060 59.696  asbl ARKADIA  54.636 5.060 59.696  asbl PRO VELO  54.636 6.060 60.696  B.I.T.C.  675.000 225.000 180.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 225.000 90.000  asbl La FONDERIE asbl Eaken Découvertes asbl Attractions & Tourisme asbl Laken Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone asbl Laien Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone asbl Louzenmolen asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 6.000		95.000
asbl ITINERAIRES  54.636 5.060 59.696  asbl LE BUS BAVARD  54.636 5.060 59.696  asbl ARKADIA  54.636 5.060 59.696  asbl PRO VELO  54.636 6.060 60.696  B.I.T.C.  675.000 225.000 180.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 225.000 90.000  asbl La FONDERIE asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme asbl Attractions & Tourisme asbl Laken Découvertes 10.000 asbl Attractions & Tourisme asbl Laken Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone asbl Luizenmolen 1.500 asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 6.000	asbl A.R.A.U.	54.636
asbl ITINERAIRES  54.636 5.060 59.696  asbl LE BUS BAVARD  54.636 5.060 59.696  asbl ARKADIA  54.636 5.060 59.696  asbl PRO VELO  54.636 6.060 60.696  B.I.T.C.  675.000 225.000 180.000 1.200.000 1.200.000  1.200.000  1.200.000  asbl Loger Jeunes  17.625 5.875 23.500  Fondation pour les Arts  67.500 22.500 90.000  asbl LA FONDERIE abl Bruxelles By Water asbl Lacken Découvertes abl Attractions & Tourisme asbl Lacken Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone asbl Luizenmolen asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Passages & Cultures asbl Passages & Cultures asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 6.000		6.293
asbl LE BUS BAVARD  54.636 5.060 59.696  asbl ARKADIA  54.636 5.060 59.696  asbl PRO VELO  54.636 6.060 60.696  B.I.T.C.  675.000 1225.000 180.000 1.200.000 1.200.000  1.200.000  asbl Loger Jeunes  17.625 5.875 23.500  Fondation pour les Arts  67.500 22.500 90.000  asbl LA FONDERIE asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme asbl Attractions & Tourisme asbl Laeken Découvertes asbl Laizenmolen asbl Luizenmolen asbl Tourisme Autrement asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Passages & Cultures 5.000 asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 6.000		60.929
asbl LE BUS BAVARD  54.636 5.060 59.696  asbl ARKADIA  54.636 5.060 59.696  asbl PRO VELO  54.636 6.060 60.696  B.I.T.C.  675.000 120.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000  asbl Loger Jeunes  17.625 5.875 23.500  Fondation pour les Arts  67.500 22.500 90.000  asbl LA FONDERIE asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme asbl Attractions & Tourisme asbl Laeken Découvertes asbl Laeken Découvertes asbl Luizenmolen asbl Tourisme Autrement asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Passages & Cultures 5.000 asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 6.000	asbl ITINERAIRES	54.636
asbl LE BUS BAVARD  54.636 5.060 59.696  asbl ARKADIA  54.636 5.060 59.696  asbl PRO VELO  54.636 6.060 60.696  B.I.T.C.  675.000 225.000 180.000 120.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000  1.200.000  1.200.000  asbl Loger Jeunes  17.625 5.875 23.500  Fondation pour les Arts  67.500 22.500 90.000  asbl LA FONDERIE asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme asbl Laeken Découvertes 10.000 asbl Laeken Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone asbl Luizenmolen asbl Tourisme Autrement asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Passages & Cultures 10.000 asbl Passages & Cultures 5.000 asbl La Manivelle asbl Karikol 40.000 asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 6.000		5.060
asbl ARKADIA  54.636 59.696  asbl PRO VELO  54.636 6.060 60.696  B.I.T.C.  675.000 120.000 120.000 1.200.000 1.200.000  asbl Loger Jeunes  17.625 5.875 23.500  Fondation pour les Arts  67.500 22.500 90.000  asbl LA FONDERIE asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme asbl Laeken Découvertes asbl Attractions & Tourisme asbl Laeken Découvertes asbl Théâtre Royal de Toone asbl Luizenmolen asbl Tourisme Autrement asbl Tourisme Autrement asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 6.000		59.696
asbl ARKADIA  54.636 5.060 59.696  asbl PRO VELO  54.636 6.060 60.696  B.I.T.C.  675.000 225.000 180.000 120.000 1.200.000  1.200.000  1.200.000  1.200.000  asbl Loger Jeunes  17.625 5.875 23.500  Fondation pour les Arts  67.500 22.500 90.000  asbl LA FONDERIE asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme asbl Attractions & Tourisme 25.000 asbl Laeken Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone asbl Tourisme Autrement asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures 5.000 asbl La Manivelle 12.000 asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 6.000	asbl LE BUS BAVARD	54.636
asbl ARKADIA  54.636 5.060 59.696  asbl PRO VELO  54.636 6.060 60.696  B.I.T.C.  675.000 225.000 180.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000  asbl Loger Jeunes  17.625 5.875 23.500  Fondation pour les Arts  67.500 22.500 90.000  asbl LA FONDERIE asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme asbl Attractions & Tourisme asbl Laeken Découvertes asbl Laeken Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone asbl Tourisme Autrement asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures 5.000 asbl La Manivelle 12.000 asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 6.000		5.060
asbl PRO VELO  54.636 6.060 60.696  B.I.T.C.  675.000 225.000 180.000 120.000 1.200.000  1.200.000  asbl Loger Jeunes  17.625 5.875 23.500  Fondation pour les Arts  67.500 22.500 90.000  asbl LA FONDERIE asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme asbl Laeken Découvertes asbl Laeken Découvertes asbl Lizenmolen asbl Tourisme Autrement asbl Tourisme Autrement asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie  5.000 asbl Centre d'Aquariologie		59.696
asbl PRO VELO  54.636 6.060 60.696  B.I.T.C.  675.000 180.000 120.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000  asbl Loger Jeunes  67.500 22.500 90.000  asbl LA FONDERIE asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme asbl Attractions & Tourisme asbl Laeken Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone asbl Tourisme Autrement asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 6.000	asbl ARKADIA	
asbl PRO VELO  54.636 6.060 60.696  B.I.T.C.  675.000 180.000 120.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000  asbl Loger Jeunes  7.625 5.875 23.500  Fondation pour les Arts  67.500 22.500 90.000  asbl LA FONDERIE asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme asbl Laeken Découvertes asbl Laeken Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone asbl Tourisme Autrement asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 6.000		
B.I.T.C. 675.000  225.000 180.000 120.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000  asbl Loger Jeunes 75.875 23.500  Fondation pour les Arts 67.500 22.500 90.000  asbl LA FONDERIE 10.000 asbl Bruxelles By Water 12.500 asbl Attractions & Tourisme 25.000 asbl Laeken Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone 12.000 asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Palais de Charles-Quint 10.000 asbl Passages & Cultures 5.000 asbl Maison Arc-en-Ciel 5.000 asbl Maison Arc-en-Ciel 5.000 asbl Centre d'Aquariologie 6.000		59.696
B.I.T.C. 675.000 225.000 180.000 120.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000  asbl La FONDERIE	asbl PRO VELO	
B.I.T.C. 675.000 225.000 180.000 120.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000  asbl Loger Jeunes 67.500 22.500 90.000  asbl LA FONDERIE 10.000 asbl Bruxelles By Water 12.500 asbl Attractions & Tourisme 25.000 asbl Laeken Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone 12.000 asbl Théâtre Royal de Toone 12.000 asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Palais de Charles-Quint 10.000 asbl Passages & Cultures 10.000 asbl La Manivelle 10.000 asbl Maison Arc-en-Ciel 5.000 asbl Maison Arc-en-Ciel 5.000 asbl Centre d'Aquariologie 6.000		
225.000 180.000 120.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000 1.200.000  asbl Loger Jeunes 67.500 22.500 90.000  asbl La FONDERIE asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme asbl Attractions & Tourisme asbl Laeken Découvertes asbl Théâtre Royal de Toone asbl Luizenmolen asbl Tourisme Autrement asbl Tourisme Autrement asbl Palais de Charles-Quint asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 6.000		60.696
180.000   120.000   120.000   1.200.000   1.200.000   1.200.000   1.200.000   1.200.000   1.200.000   1.200.000   1.200.000   1.200.000   1.2000	B.I.T.C.	
120.000   1.200.		
1,200.000   17.625   5.875   23.500     23.500     22.500     90.000     22.500   90.000     22.500   90.000     22.500   90.000     22.500   90.000     22.500   90.000     22.500   90.000     22.500     22.500     22.500     22.500     22.500     22.500     22.500     22.500     22.500     22.500     23.		
5.875   23.500     23.500		
5.875   23.500     23.500		17.625
23.500     23.500	asbi Loger Jeunes	
asbl LA FONDERIE asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme asbl Laeken Découvertes asbl Théâtre Royal de Toone asbl Luizenmolen asbl Tourisme Autrement asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie  10.000 22.500 90.000 12.500 12.000 12		
asbl LA FONDERIE asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme asbl Laeken Découvertes asbl Théâtre Royal de Toone asbl Luizenmolen asbl Tourisme Autrement asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie  10.000 22.500 90.000 12.500 12.000 12	Fondation pour los Arts	67.500
asbl LA FONDERIE       10.000         asbl Bruxelles By Water       12.500         asbl Attractions & Tourisme       25.000         asbl Laeken Découvertes       10.000         asbl Théâtre Royal de Toone       12.000         asbl Luizenmolen       1.500         asbl Tourisme Autrement       10.000         asbl Accès Mobilité pour Tous       7.000         asbl Palais de Charles-Quint       10.000         asbl Passages & Cultures       5.000         asbl La Manivelle       12.000         asbl Karikol       40.000         asbl Maison Arc-en-Ciel       5.000         asbl Centre d'Aquariologie       6.000	Folidation pour les Arts	
asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme 25.000 asbl Laeken Découvertes asbl Théâtre Royal de Toone asbl Luizenmolen asbl Tourisme Autrement asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie  12.000		
asbl Bruxelles By Water asbl Attractions & Tourisme 25.000 asbl Laeken Découvertes 10.000 asbl Théâtre Royal de Toone asbl Luizenmolen 1.500 asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures 5.000 asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 5.000	asbl LA FONDERIE	10.000
asbl Laeken Découvertes asbl Théâtre Royal de Toone asbl Luizenmolen asbl Tourisme Autrement asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie  10.000 12.000 12.000 40.000 40.000 40.000 40.000 40.000	asbl Bruxelles By Water	12.500
asbl Théâtre Royal de Toone asbl Luizenmolen asbl Tourisme Autrement asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie  12.000 12.000 12.000 12.000 12.000 12.000 12.000 12.000 12.000 12.000 12.000 12.000 12.000 12.000 12.000 12.000		25.000
asbl Luizenmolen asbl Tourisme Autrement 10.000 asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures 5.000 asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie  1.500 10.000 10.000 10.000	asbl Laeken Découvertes	10.000
asbl Tourisme Autrement asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie  10.000 10.000 10.000 10.000 10.000 10.000		
asbl Accès Mobilité pour Tous asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures asbl La Manivelle asbl Karikol asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie  7.000 10.000 11.000 12.000 40.000 5.000		1
asbl Palais de Charles-Quint asbl Passages & Cultures 5.000 asbl La Manivelle asbl Karikol 40.000 asbl Maison Arc-en-Ciel asbl Centre d'Aquariologie 5.000		
asbl Passages & Cultures 5.000 asbl La Manivelle 12.000 asbl Karikol 40.000 asbl Maison Arc-en-Ciel 5.000 asbl Centre d'Aquariologie 6.000	<u> </u>	
asbl La Manivelle 12.000 asbl Karikol 40.000 asbl Maison Arc-en-Ciel 5.000 asbl Centre d'Aquariologie 6.000	=	
asbl Karikol 40.000 asbl Maison Arc-en-Ciel 5.000 asbl Centre d'Aquariologie 6.000	•	
asbl Maison Arc-en-Ciel 5.000 asbl Centre d'Aquariologie 6.000		
asbl Centre d'Aquariologie 6.000		
		12.000

asbl BxlBravo	20.000
asbl Couleur Café	13.000
asbl Halles de Schaerbeek	5.000
asbl Partisans du Goût	2.000
asbl Atomium	10.000
asbl Les Amis de l'Institut Royal	
des Sciences Naturelles	10.000
Fondation Belvue	5.000
B.I.T.C.	40.000
asbl Auberge des Trois Fontaines	18.304
	301.304
TOTAL	2.010.517

Annexe 12

Tourisme – Nombre de nuitées en chambres d'hôtes à Bruxelles

2007	2008
18.292	18.048

# **RAPPORT**

# fait au nom de la commission de la Santé

# par M. Pierre Migisha

# **SOMMAIRE**

Division 23 – Santé – Programmes 1, 2 et 5		62
1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la	Santé	62
2. Discussion générale conjointe		63
3. Examen des tableaux		68
4. Avis		69
5. Lecture et approbation du rapport		70
6. Annexes		71

Membres présents: Mme Dominique Braeckman, MM. Jacques Brotchi, Michel Colson, Mme Celine Delforge, MM. Bea Diallo (président), André du Bus de Warnaffe, Mmes Anne Charlotte d'Ursel, Béatrice Fraiteur, Anne Herscovici, Gisèle Mandaila, MM. Pierre Migisha, Jacques Morel, Mmes Martine Payfa, Olivia P'tito, Jacqueline Rousseaux, Fatiha Saïdi, Antoinette Spaak.

7 (2009-2010) n° 8 8 (2009-2010) n° 9

> Mesdames, Messieurs,

La commission de la Santé a examiné en ses réunions des 19 novembre et 2 décembre 2009, les projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 et contenant le budget général des dépenses de la commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010.

Monsieur Pierre Migisha est désigné en qualité de rapporteur.

La commission décide de discuter conjointement de l'ajustement budgétaire pour l'exercice 2009 et du budget pour l'année 2010.

# Division 23 – Santé – Programmes 1, 2 et 5

# 1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé

Pour cette première commission depuis l'installation du nouveau gouvernement, la commission a aujourd'hui à traiter du budget afférent aux actions menées en matière de santé par la Commission communautaire française.

Le ministre propose de parcourir d'abord l'ajustement 2009.

Pour le secteur de la santé, il a avant tout souhaité honorer les engagements pris. C'est donc un budget 2009 qui permet de préserver les politiques décidées, de prolonger le soutien aux institutions agréées et d'assurer le financement des projets d'initiatives.

Dans ce cadre, le ministre a maintenu les budgets prévus pour le financement des initiatives santé à hauteur de l'initial et revu à hauteur des besoins les budgets prévus pour le financement des services agréés.

Plus concrètement, dans le programme 1, intitulé « support de la politique générale », l'ajustement porte sur les AB suivantes :

AB 23.10.12.01 – ayant pour objet le financement de prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'Administration et des personnes étrangères à l'Administration et AB 23.10.12.02 – ayant pour objet le financement de projets dans un but de promotion, publications, diffusion.

Les chiffres constituent une simple mise à niveau par rapport aux montants qui seront réellement consommés d'ici la fin de l'année.

Pour rappel, l'année 2009 a permis de soutenir les projets suivants en leur assurant un financement durable :

- en santé mentale, l'agrément de l'asbl Ulysse (jusque là financée en tant qu'« initiative » santé);
- en matière de soutien aux maisons médicales, l'agrément de 2 nouvelles maisons médicales, à savoir : « Cité santé » à Laeken et « Horizons » à Anderlecht;
- en matière d'aide aux toxicomanes, l'agrément de l'asbl Dunes, également financée précédemment sur des budgets «initiatives».

Dans le programme 2, toutes les AB mettent en œuvre un décret correspondant aux besoins réels des associations agréées, d'ici la fin de l'année.

Il s'agit des montants prévus pour les secteurs de la santé mentale, les centres d'accueil téléphoniques, les centres de coordination, les maisons médicales et les services actifs en matière de toxicomanies.

Enfin, le Collège a inscrit le budget prévu pour le financement en matière d'infrastructures (programme 5) à hauteur des engagements déjà pris. Le montant passe dès lors de 540.000 €à l'initial à 263.000 €à l'ajustement. Ce montant a permis l'achat et la rénovation d'une maison pour l'asbl Juan Luis Vives organisant des initiatives d'habitation protégée.

Le ministre en vient ensuite au budget initial 2010.

Les commissaires pourront le constater, le budget reste globalement en augmentation et permet la mise en oeuvre du Décret ambulatoire. En effet, 2010 verra donc l'entrée en vigueur du décret, voté en mars 2009, concernant les services ambulatoires. Cette entrée en vigueur va induire des changements non négligeables que les services du Collège se doivent d'accompagner. L'entrée en vigueur nécessitera en effet, pour l'administration, de revoir chaque institution au regard de ces nouvelles normes.

Le processus de démarche d'évaluation qualitative débutera avec l'accompagnement de la cellule spécifiquement créée pour soutenir les asbl qui le souhaitent dans ce processus. Pour rappel le cadre prévoit 3 ETP pour cette cellule. A ce jour, une personne a déjà commencé à travailler, la deuxième arrivera très prochainement, la procédure de recrutement étant en phase finale. Enfin, le Collège devra, d'ici l'année prochaine, comme le prévoit le décret, formaliser la programmation de ce secteur ambulatoire.

Le budget 2010 permettra de consolider le développement des associations agréées et faire vivre sereinement le nouveau décret. Dans une période où les difficultés financières ont des répercussions importantes sur l'accessibilité aux soins de santé, mais également sur la santé en tant que telle, le ministre a à coeur d'encourager les associations à rencontrer de manière toujours plus efficiente les besoins de la population. En orientant sa politique vers une approche de plus en plus transversale des problématiques de santé, le Collège tentera de rencontrer les réalités souvent complexes vécues par la population.

Dans la même perspective, le Collège mettra l'année 2010 à profit afin de prolonger la réflexion concertée sur les enjeux à venir au regard du boom démographique qui l'attend. Avec 170.000 habitants en plus, Bruxelles aura besoin, dans les années à venir d'un réseau socio-sanitaire performant et bien organisé.

Les travaux de la Conférence interministérielle social/ santé prévue dans les accords de majorité communautaire et régionaux déboucheront, c'est son voeu le plus cher, sur une planification des efforts à fournir, dans les années à venir, pour rencontrer ce défi du boom démographique.

L'approche intégrée qui associe dès le départ les responsables de différentes compétences – y compris régionales – apparaît comme un gage de réussite. Le ministre rappelle que cette Conférence interministérielle aura pour mission première d'aborder les problématiques de la précarité, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que celle des primo-arrivants.

Enfin, l'année 2010 sera l'occasion de poser les premières balises de deux projets pilotes novateurs et ambitieux. L'un d'entre eux vise à mettre en place un dispositif intégré d'accueil des demandes sociales et sanitaires, dans le respect de la spécificité de chaque service et de chaque secteur.

Ce faisant, le Collège souhaite améliorer la coordination entre les services relevant de l'action sociale et de la santé de manière à assurer un continuum de prise en charge qui, lorsqu'il fait défaut, laisse trop de bénéficiaires passer à côté de services qui leur sont offerts.

Dans la même logique, le ministre souhaite élaborer un dispositif transversal de prise en charge de l'urgence en aval des urgences hospitalières. Ces deux projets pilotes sont à l'état d'embryons. Ils nécessitent des consultations avec les acteurs de terrain pour, le cas échéant, passer à la vitesse supérieure en 2011.

Plus précisément, dans le programme 1, le ministre a légèrement revu les AB suivantes :

23.10.12.01 – ayant pour objet le financement de prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'Administration et des personnes étrangères à l'Administration

23.10.12.02 – ayant pour objet le financement de projets dans un but de promotion, publications, diffusion.

23.10.33.01 – qui a pour objet l'octroi de subsides pour des recherches en santé. Ces trois AB sont diminuées de 1000 €chacune.

Les commissaires constateront également que l'AB 23.10.33.06, ayant pour objet le financement d'études originales en matière de santé mentale, passe de 84.000 €à 76.000 € Ce montant permettra, comme c'est le cas depuis 3 ans, de poursuivre le financement en 2010 de deux projets importants en matière de transversalité entre le secteur de la santé mentale et les autres secteurs ambulatoires ou autres, à savoir les projets :

- « Santé mentale et exclusion sociale » (SMES) qui a pour objet une offre de santé mentale vers des institutions de 1ère ligne telles que les maisons d'accueil.
- « Le Méridien » pour son programme de formation «Santé Mentale en contexte social – multiculturalité et précarité» à destination de non professionnels de la santé mentale et la poursuite d'un travail de recherche articulant les savoirs de l'anthropologie et de la santé mentale.

Enfin, l'AB 23.10.33.13 intitulée « Subventions pour des initiatives en matière de santé » présente un montant de 824.000 € Il s'agit du même montant qu'à l'initial 2009. Il faut cependant tenir compte du fait qu'un montant de 39.000 €, correspondant à la part du secteur santé dans le financement du futur «organisme intersectoriel du secteur ambulatoire» et ce, dans une perspective d'accompagnement par les pairs de la démarche d'évaluation qualitative, a été transféré vers l'AB de la division 22 – action sociale (22.10.33.11) dans un souci de cohérence.

Pour le programme 2, les budgets proposés en 2010 concernent les services agréés et sont calculés sur la base des cadres réels de ces services, moyennant l'application des barèmes « non-marchand » et du montant pour les frais de fonctionnement augmenté de 1.000 € par association pour financer la démarche d'évaluation qualitative, comme cela a été souhaité lors des débats concernant le décret dans le cadre de la commission de la Santé.

Dans le programme 5, les moyens passent de 540.000 € à l'initial 2009 à 474.000 € à l'initial 2010. Ces moyens suffiront pour le financement des besoins en infrastructures les plus urgents.

#### 2. Discussion générale conjointe

A l'entame de cet examen du budget 2010 relatif à la politique de la santé, Mme Béatrice Fraiteur (MR) estime qu'il n'est peut être pas inutile de porter un rapide regard sur la situation budgétaire générale de l'institution.

A défaut d'avoir pu participer à la commission du Budget qui s'est tenue au début de la semaine, la commissaire se réfère aux propos du président du Collège relayés dans la presse de mardi.

Que dit-il ? « La Commission communautaire française est à la corde », « La rigueur est de mise à tout les étages »

7 (2009-2010) n° 8 8 (2009-2010) n° 9

et on enregistre effectivement un déficit de 2 millions d' $\in$  malgré une aide de 12,5 millions d' $\in$ consentie par la Communauté française et malgré aussi une série de mesures d'économies telles 3 % sur les infrastructures, 1 % sur les frais de fonctionnement, 1 % sur les initiatives (c'est-à-dire la subvention de différentes asbl), même le Parlement de la Commission communautaire française a participé à l'effort en acceptant une réduction de sa dotation de  $100.000 \in A$  la lecture du budget on peut toutefois observer que les crédits destinés aux différents cabinets ministériels de la Commission communautaire française n'ont pas été réduits et qu'ils portent sur des montants identiques à ceux des budgets précédents.

La députée l'a déjà relevé, sans l'apport de 12,5 millions d'€en provenance de la Communauté française, l'Institution était au bord du gouffre, à tel point que le président du Collège précisait que sans cette aide, il aurait fallu licencier du personnel. Un propos guère rassurant pour l'avenir dès lors qu'aucune garantie n'est donnée quant au caractère récurrent de cette manne financière et de cette solidarité francophone qui se voulait ainsi justifier la mise en place de majorités « Olivier » au niveau des autres entités fédérées. On peut espérer que cette nouvelle solidarité francophone pourra permettre de revoir la clé de répartition entre la Communauté française et la Commission communautaire française lui assurant ainsi un refinancement structurel.

Pour revenir sur le sujet du jour, Mme Fraiteur a été particulièrement surprise de lire dans cet article que, malgré ces difficultés budgétaires, des moyens nouveaux étaient dégagés pour les politiques des handicapés et de la santé.

L'honnêteté intellectuelle oblige de modérer cette affirmation dès lors que les crédits alloués à la division 23 sont en augmentation de 0,56 %.

Les crédits inscrits au programme 1 (Support de politique générale) sont en diminution de 3,8 %, ceux du programme 5 (Infrastructures) diminuent de 12,2 % et enfin le programme 2 (Services ambulatoires) voit ses crédits progresser de 1,09 %.

Il s'agit, d'après la commissaire, d'un constat bien différent de ce que l'on peut lire dans l'exposé général où l'on précise que le Collège a choisi de diminuer très légèrement (1 %) les moyens prévus pour le programme 1 et que le Collège a également fait le choix de diminuer légèrement les budgets infrastructures.

Pour revenir au programme 2, le Collège annonce que les initiatives en matière de santé et de recherche seront financées dans la même logique que les années précédentes.

Avec une augmentation moyenne de 1,09 % pour l'ensemble des services ambulatoires et dès lors qu'il est généralement précisé que les adaptations de crédits doivent permettre de tenir compte de l'indexation des salaires, de l'ancienneté des travailleurs, à quoi s'ajoute une petite enveloppe pour la mise en place de la démarche d'évaluation qualitative prévue dans le décret « services ambulatoires », la députée souhaite connaître l'index qu'a pris en compte le ministre, étant donné que, sur base des prévisions du bureau fédéral du plan, l'augmentation de «l'indice santé» qui sert entre autres au calcul de l'indexation des salaires serait de 1,3 % en 2010.

Le ministre affirme qu'il n'est nullement question de toucher à l'emploi; pourtant, au vu des chiffres qui sont proposés dans ce budget, la commissaire estime n'avoir aucune garantie en la matière sauf en demandant aux gens de travailler plus en gagnant moins!

En conclusion, Mme Fraiteur se demande si le Collège sera dans la capacité d'honorer ses engagements. Il se contente de maintenir l'essentiel des différents budgets en le rabotant dès que possible au risque de lisser les subsides aux associations.

Il n'y a pas eu manifestement anticipation de la situation financière de la Commission communautaire française alors qu'il s'agit de la même majorité que lors de la législature précédente. Attendre d'être exsangue financièrement pour aller quémander au Fédéral, c'est entrer de plain-pied dans la théorie Maddens.

Mme Fatiha Saïdi (PS) estime que, dans le carcan budgétaire qui est celui de la Commission communautaire française, couplé à la crise traversée, on ne peut que se réjouir que les budgets consacrés aux services et associations francophones ne connaissent pas de diminution.

Dans la conjoncture économique actuelle et dans les contraintes d'économie que connaissent toutes les entités politiques, on ne peut qu'apprécier que les services qui améliorent quelque peu le quotidien des citoyens n'aient pas été affectés.

Cette commissaire voudrait, dans le cadre de cette discussion générale, revenir sur la cellule drogue pour laquelle 22 millions d'€ sont budgétisés. Elle lit avec satisfaction que la cellule de politique générale drogue envisagée a « enfin » commencé ses travaux en 2008 et 2009.

« Enfin » est l'adverbe qui convient dans ce cas car on sait que cette cellule qui a été mise sur pied depuis de nombreuses années (2001 en ce qui concerne les relations avec les régions) n'a jamais été vraiment efficace, alors que la concertation et la coordination dans la lutte contre le problème de la drogue sont une nécessité impérieuse, qui a été exprimée par de nombreux acteurs auditionnés lors de la précédente législature, dans le cadre de l'élaboration du décret ambulatoire.

La députée voudrait que le ministre fasse part à la commission des avancées enregistrées pour cette cellule. Elle se réjouit également de constater que, même s'il n'a pas été augmenté (mais il n'a pas diminué non plus), le budget de participation citoyenne destiné aux microprojets du réseau de Bruxelles Ville-Santé a été maintenu.

En examinant ce budget 2010, la commissaire a pu constater également que, dans le cadre des subventions allouées aux services de santé mentale, un budget de 1.000 € par association est prévu pour la mise en place de la démarche d'évaluation qualitative.

On se souvient que le monde associatif avait été rétif à l'égard de cette démarche « qualité » lors de l'élaboration du décret ambulatoire et elle souhaite savoir si des retours sont déjà parvenus de cette disposition décrétale. C'est peut-être un peu prématuré mais elle profite des débats budgétaires pour s'enquérir de la situation.

Toujours à propos du décret ambulatoire (5 mars 2009), qui est à cheval entre deux divisions (22 pour l'aide aux personnes et 23 pour la santé), on sait qu'il y a une nouvelle allocation de base qui a été créée en division 22 (subventions à l'organisme intersectoriel de coordination) qui a entraîné un transfert de 40.000 €de la division 23 (initiatives en santé).

Cette allocation propose un crédit de 78.000 € afin de subventionner le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique a.s.b.l. (CBCS) qui sera agréé en 2010.

Mme Saïdi voudrait, dans ce cadre, savoir si cette association répond aux critères contenus dans l'article 82 de arrêté du 4 juin 2009, à savoir que l'organisme intersectoriel doit représenter au moins 50 % des services ambulatoires et au moins 9 secteurs.

Elle voudrait également savoir comment le CBCS a été retenu pour cette candidature et quelles seront les missions précises qui lui seront fixées en ce qui concerne la démarche d'évaluation qualitative.

La députée souhaite réagir encore, dans le cadre de la discussion générale, sur le thème des services de soins à domicile. On le sait, l'arrêté royal de 2002 oblige chaque Région à créer un Service Intégré de Soins à Domicile (SISD) et à le financer. On sait aussi qu'à Bruxelles, le SISD, né en juin 2007, a du mal à voir le jour.

En ajustement 2009, les justificatifs montrent que le SISD Bruxelles n'a pas demandé de subsides à la Commission communautaire française, ce qui explique évidemment l'inutilisation du crédit. Cela veut-il dire que le SISD ne fonctionne toujours pas sur son versant francophone, contrairement à son homologue CCC (association Connectar) ?

Son groupe avait posé la même question l'année dernière lors des examens budgétaires et le ministre annonçait que « le budget 2009 serait la dernière possibilité d'impulsion

pour le SISD car le financement fédéral devrait lui suffire ». Or, on voit à nouveau apparaître une inscription budgétaire pour l'année 2010 et Mme Saïdi souhaiterait être éclairée à ce propos.

M. Jacques Morel (Ecolo) se félicite que malgré le contexte budgétaire difficile que chacun se plait a rappeler, le Collège ait pu préserver l'essentiel dans des matières aussi sensibles que la santé et le social en cette période de crise. Certes des économies sont réalisées à la marge mais le cœur du dispositif est préservé.

Ce commissaire se félicite aussi de la continuité d'une législature à l'autre. En effet, le décret ambulatoire pourra voir ses arrêtés d'application mis en œuvre dans un continuum de rapports entre les acteurs.

Il estime que les priorités retenues, précarités, jeunesse et primo arrivants, auxquelles il faut ajouter l'explosion démographique qui accentuera les besoins, doivent inciter le Collège à mettre rapidement en chantier une démarche vers une politique de santé cohérente qui valorise coordination et transversalité, comme l'annonce la déclaration politique.

Il pense aussi que la mise en place d'une conférence interministérielle intra bruxelloise pourra être d'un bon appui ainsi que la conférence interministérielle avec les autres entités également.

Le député souhaite savoir si la démarche d'évaluation qualitative à installer dans le cadre du nouveau décret pourra être contributive de davantage d'intersectorialité.

Si M. Morel ne souhaite pas s'attarder sur les réductions de 1.000 €, il fait cependant remarquer que la réduction du budget attribuée aux initiatives pose question : certes un montant est extrait pour financer l'organisme intersectoriel du nouveau décret, mais il n'en reste pas moins que ce montant ne sera plus disponible pour de nouvelles initiatives et que de nouveaux critères devront en faire la sélection.

Et enfin, ce commissaire se félicite de la continuité avec la législation précédente, continuité qui ouvre la possibilité de bien développer les arrêtés d'application du décret ambulatoire dans un timing raisonnable.

M. Pierre Migisha (cdH) se dit conscient des moyens limités dont dispose la Commission communautaire française et du fait que cette situation ne permet pas d'ouvrir de nouveaux chantiers, ni de soutenir des initiatives nouvelles. Il se réjouit cependant que les moyens budgétaires soient maintenus afin de permettre au décret ambulatoire de se déployer en créant des liens et de la transversalité, et à des coordinations nouvelles de se mettre en place.

Ce commissaire fait observer que 1.000 €seront dégagés pour l'élaboration de la démarche d'évaluation qualitative et souhaite en savoir davantage sur une méthode commune 7 (2009-2010) n° 8 8 (2009-2010) n° 9

proposée par la Commission communautaire française et sur le comité de pilotage.

Il tient également à souligner les fortes disparités en matière de santé qui perdurent au sein de la population (qui sont en lien avec les disparités socio-économiques) et demande au ministre si la notion d'accessibilité aux soins sera rencontrée dans le cadre de la démarche d'évaluation qualitative, comme le préconise la déclaration gouvernementale.

Le décret, comme le ministre l'a rappelé, a mis l'accent sur l'évaluation et la programmation, auxquelles sont liées les missions de base que se sont données les associations.

M. Migisha pose dès lors la question du prélèvement des données et des statistiques sur la santé, dans la mesure où des indicateurs fiables sont nécessaires pour établir des statistiques utiles. Quelles sont les sources dont le Collège dispose actuellement (outre l'observation Social/Santé) ?

Ce commissaire s'interroge enfin sur la façon dont seront recueillies les données standardisées et qui s'occupera de la coordination du travail entre les différents services.

D'autre part, comment fonctionnera le projet pilote de Centre de santé globale, comment ce travail se fera-t-il et dans quel délai (en particulier pour l'année 2010) ? Et comment s'articulera-t-il avec le Service social intégré des demandes sociales et sanitaires ?

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souhaite poser quelques questions.

— Il y a effectivement une trace de la mise en œuvre dans le budget 2010, de la démarche d'évaluation qualitative qui se marque à plusieurs niveaux, et notamment par le fait que chaque association bénéficiera de 1.000 €pour travailler à cette évaluation, et qu'il y aura un cofinancement entre les divisions 22 et 23 d'un centre de coordination (78.000 €).

La commission Affaires sociales a largement évoqué le CBCS (Centre bruxellois de coordination sociale) : y a-t-il d'autres candidats à occuper cette fonction et un lien est-il prévu entre le CBCS (ou un autre centre) et le Centre local de promotion de la Santé (CLPS) ?

- les 78.000 € sont-ils destinés uniquement à du personnel, ou sont-ils destinés à du fonctionnement et dès lors à des ACS (Agents contractuellement subventionnés) ?
- Le Centre (CBCS) sera-t-il amené à donner son avis sur la programmation, dans la mesure où d'ici fin 2009 la programmation sera formalisée? Quels seront les grands axes de cette formalisation?
- La commission des Affaires Sociales en a débattu également, il avait notamment été fait état de la collaboration

de l'Observatoire de la santé et du Social à la programmation, qu'en est-il ?

- On peut constater que les augmentations prévues dans le budget sont très faibles, ce qui découle de la situation budgétaire difficile. Néanmoins, dans cette enveloppe étroite, certains secteurs ou services reçoivent une augmentation (les 1.000 € pour l'évaluation, l'augmentation pour l'ancienneté des travailleurs). Mais il reste les oubliés du système, à savoir les activités qui relèvent des initiatives qui ne perçoivent rien par rapport à la prise en compte de l'ancienneté.
- L'autre perdant est Télé-Accueil qui vient de fêter ses 50 ans et qui se retrouve avec une diminution relativement importante : quelle en est l'explication ? Telé-Accueil fonctionne principalement avec des bénévoles. Il est important de lui maintenir un soutien financier qui lui permette de mener des actions permettant le recrutement et la formation de bénévoles. Existe-t-il une marge dans le budget qui permette cette publicité ?

Mme Anne Herscovici (Ecolo) fait observer que la Commission communautaire française produit régulièrement des études qui ne sont pas toujours fort connues. La députée pense que la Commission communautaire française devrait faire l'effort de rendre ces outils plus visibles, et notamment auprès des parlementaires.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR) souhaite poser une question sur les deux projets pilotes que le ministre entend soutenir, dont un service qui s'inscrirait en aval des Services d'Urgences hospitaliers. Quel serait son rôle exact et son type de fonctionnement ?

# Réponses du ministre

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé répond à Mme Fraiteur que ce n'est pas le lieu pour recommencer la discussion qui a été menée par la commission du Budget sur la situation budgétaire de la Commission communautaire française, et fait observer que ce problème de financement de la Commission communautaire française perdure depuis de nombreuses années.

Il estime de surcroît qu'on ne peut pas faire aux exécutifs le reproche d'un manque de solidarité intrafrancophone alors qu'un montant de 12,5 millions d'€va être consenti de la Communauté française à la Commission communautaire française et que l'espoir est que ce geste se voit réitérer.

Le ministre ajoute que toutes les politiques vont être maintenues et qu'il n'y aura pas de licenciement de personnel alors que la situation n'est pas facile.

En effet, tous les montants sont prévus afin de pouvoir payer tout le personnel. Le saut d'index prévu (par le Bureau du Plan) en décembre 2010 n'aura un impact sur le financement des associations qu'à partir du 1er février 2011, et n'est donc pas repris en compte dans ce budget qui, par contre, tient compte des évolutions barémiques.

Le ministre précise encore que le budget traduit une attention particulière aux personnes les plus précarisées et qu'il espère en outre qu'il y ait un jour un réel refinancement de la Région bruxelloise qui soit en partie destiné au refinancement de la Commission communautaire française.

Concernant le décret ambulatoire et sa mise en œuvre, le ministre souhaite donner à Mme Saïdi et à MM. Migisha et Morel les réponses suivantes.

- La Démarche d'évaluation qualitative : c'est en février 2010 que devront être déterminés les différents thèmes d'évaluation. Le responsable de la cellule *ad hoc* au sein de l'administration a informé le ministre que les équipes concernées par le décret commencent à être rassurées par cette nouvelle démarche et marquent même un certain enthousiasme.
- Pour ce qui est des 1.000 €accordés pour le travail d'évaluation, la volonté du ministre était de faire un geste par rapport au surcroît de travail généré par cette démarche d'évaluation qualitative. Les associations choisiront chacune comment utiliser cette aide en fonction de la méthode de travail qu'elles mettront en place.
- La Cellule drogues: le ministre rappelle que 34 ministres au total sont concernés par cette matière, ce qui explique la lenteur de la mise en œuvre de la Cellule Drogues (les ministres de la Santé et de l'Intérieur par exemple poursuivant à l'évidence des objectifs différents). Cette cellule existe cependant et travaille à établir un document précisant ses missions et ses objectifs. Une conférence interministérielle aura lieu en janvier 2010, visant à confirmer les méthodes de travail de la Cellule.
- Le Service intégré de Soins à domicile (SISD AB 23 20 33 06): le budget de ce Service n'est pas utilisé. En effet, l'association présente des difficultés de fonctionnement et a fait la demande qu'aucun budget de fonctionnement ne soit prévu. Ce budget a néanmoins été réinscrit au budget 2010 dans l'espoir qu'une solution se dégage.
- A M. Morel, le ministre répond qu'en effet, le fil conducteur de la politique de la Santé est la nécessité de développer des synergies au sein des conférences interministérielles bruxelloises et aussi avec le pouvoir fédéral. Et bien que cela représente un assez grand nombre de personnes, la coordination va, à ses yeux, dans un sens positif.
- Pour ce qui concerne la diminution du budget en « initiatives », le ministre précise que certains projets (comme l'association ULYSSE) sont passés en budget agréé, ce

qui a pour conséquence de pérenniser les conditions de travail de ces associations. Les moyens disponibles dans le budget «décrétal» permettent de soutenir ces associations de façon récurrentes. Par ailleurs, chaque année des marges sont trouvées dans le budget pour financer les initiatives.

- A M. Migisha et à sa question sur l'accès pour tous aux soins de santé, le ministre répond que le Collège espère que les thèmes choisis dans le cadre de la démarche d'évaluation qualitative iront dans ce sens et donneront des réponses à cette problématique.
- Pour répondre à la question du recueil des données qui concernent tous les secteurs des services ambulatoires, le ministre souhaite travailler en collaboration avec l'Observatoire du social/santé, de façon à obtenir des données sur la population bruxelloises en termes d'offres et de besoins. Ce sera évidemment un travail de longue haleine, qui sera fait à partir de l'administration et en concertation avec les fédérations, de rassembler et de pouvoir exploiter toutes ces données.
- A Mme Braeckman également, le ministre répond que si certains services nécessaires à la population bruxelloise passent à travers les mailles du filet des aides possibles, il faut néanmoins continuer à rencontrer et à se concerter avec tous les acteurs potentiels pour aboutir à l'élaboration d'un objectif commun et clair.
- Concernant la question quant aux choix du CBCS, le ministre rappelle que le décret prévoit d'agréer un organisme intersectoriel pour coordonner l'action (en termes notamment d'évaluation qualitative) de tous les secteurs concernés par le décret ambulatoire. Une demande de reconnaissance comme organisme intersectoriel a été faite (et est à l'étude) par le CBCS. Il devra en effet répondre aux normes de représentativité qui sont de représenter 9 secteurs sur 12 et 50% des associations agréées. A ce stade il n'y a pas eu d'autres candidatures et il semble que le CBCS réponde aux critères.
- Le ministre précise encore, pour répondre à la question de Mme Braeckman, que le Centre choisi ne sera pas appelé à donner son avis sur la programmation, mais qu'il sera le maître d'œuvre de ses initiatives et ses méthodes (en cours d'élaboration).

En ce qui concerne le Centre d'accueil téléphonique, le ministre reconnaît, et a pu le constater encore récemment, qu'il peut fonctionner grâce à beaucoup de personnes bénévoles.

Et le ministre tient à rassurer les commissaires. La diminution inscrite au budget correspond aux dépenses réelles du secteur. Il n'y aura aucune diminution des moyens alloués, et le ministre ajoute qu'une campagne de recrutement de bénévoles vient d'être financée.

7 (2009-2010) n° 8 8 (2009-2010) n° 9

 A Mme Anne-Charlotte d'Ursel, le ministre répond qu'il souhaite en effet répondre d'une façon plus optimale au problème que représente la surcharge continuelle des services d'urgences à Bruxelles.

Il souhaite mettre sur pied un projet pilote d'offre sanitaire et sociale en aval des services d'urgences (social également dans la mesure ou un certain nombre de situations se révèlent être liées à des problèmes sociaux et non de santé).

Le ministre veut réfléchir avec tous les secteurs ambulatoires au moyen d'apporter ne réponse adéquate 24 heures sur 24 à toutes les situations d'urgences. Mais il faut d'abord définir au mieux les besoins.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) fait observer que la plupart des hôpitaux savent pertinemment que ce n'est pas la Commission communautaire française seule qui pourra financer la diminution de pression sur les hôpitaux.

M. Cerexhe acquiesce mais estime qu'il y a bien un volet de cette problématique qui concerne les services de la Commission communautaire française.

Répondant à une question antérieure de Mme Herscovici, le ministre propose d'annexer au présent rapport la liste des études publiées.

Mme Fatiha Saïdi (PS) s'enquiert de savoir si, après l'examen du budget, c'est bien le CBCS qui présidera aux destinées de la démarche d'évaluation qualitative.

Par ailleurs elle espère que le ministre mettra tout en œuvre pour que le SISD puisse fonctionner à nouveau dans de bonnes conditions.

Répondant à Mme Braeckman, M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé, informe les commissaires que les 78.000 €dégagés pour le CBCS peuvent être affectés au fonctionnement.

### 3. Examen des tableaux

Programme 1

## AB 23.10.12.01 – Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration

Mme Gisèle Mandaila (MR) souhaite savoir ce que recouvre l'AB 23.10.12.01 du programme 1 et ce que représente le crédit de 61.000 €en 2010.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé, répond qu'il s'agit du financement des jetons de présences dans le domaine de l'ambulatoire, de l'hébergement, de la Santé, de participations de la Commission communautaire française à des colloques, de soutien à des manifestations organisées par des associations actives dans le domaine de la Santé.

Mme Gisèle Mandaila (MR) souhaite connaître la raison de la différence de budget inscrit en ajustement 2009 et pour le budget 2010.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé lui répond que les dépenses sont engagées en fonction des demandes qui lui parviennent, et les demandes qui parviendront en 2010 ne sont pas connues à ce jour.

#### AB 23.10.12.02 - Promotion, publication, diffusion

Il n'y a pas d'observations

#### AB 23.10.12.03 - Fonds de participation pour les habitants

Mme Martine Payfa (MR) souhaite disposer de la liste des microprojets et connaître la part des crédits « Fonds de participation pour les habitants » qui leur est consacré.

Cette commissaire estime également qu'il serait intéressant que la Commission fasse un état des lieux sur Bruxelles Ville Région en Santé.

# AB 23.10.33.01 – Subventions pour recherches dans le domaine de la Santé

Mme Anne Herscovici (Ecolo) souhaite en effet que soit annexée au rapport la liste des recherches dans le domaine de la Santé et suggère qu'une étude soit engagée sur l'évaluation qualitative dans le cadre du décret ambulatoire.

# AB 23.10.33.06 – Subventions pour des études et des initiatives originales en Santé mentale

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souhaite disposer de la liste des études et initiatives financées par cette allocation de base.

# AB 23.10.33.11 – Subventions à l'asbl Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale

### AB 23.10.33.13 – Subventions pour des initiatives en matière de santé

Il n'y a pas d'observations.

### AB 23.10.33.14 – Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la Santé

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) interroge le ministre sur le lien structurel entre le Centre de documentation Santé et le Centre de documentation Social

Mme Dominique Maun (cabinet du ministre Cerexhe) répond que le Centre de documentation Santé est très petit, a des objectifs très spécifiques et fonctionne avec un réseau de centres qui travaillent sur la promotion de la Santé. Il n'y a pas de lien structurel entre les deux centres.

# AB 23.10.41.01 – Coopération avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées

Il n'y a pas d'observations.

Programme 2

# AB 23.20.33.04 – Subventions aux Services de Santé mentale

Mme Béatrice Fraiteur (MR) s'interroge sur la justesse des montants inscrits aux différents articles, par rapport à l'indexation et aux subsides accordés pour tous les services ambulatoires.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé, répond que les différents montants correspondent aux nécessités de l'année 2010. Cette adéquation a été réalisée via un logiciel ad hoc par l'administration de la Commission communautaire française. Il répond à la commissaire qu'il n'y a pas de souci à se faire à ce sujet.

Mme Olivia P'tito (PS) estime que si le montant est en augmentation, c'est positif.

Elle souhaite savoir si les « équipes enfants » sont préservées ?

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé, répond qu'elles ne sont pas complètes, mais que le choix a été fait d'agréer l'association ULYSSE qui était auparavant financée dans le budget « initiatives ».

### AB 23.20.33.05 - Subventions au centre de Télé-Accueil

Il n'y a pas d'observations.

### AB 23.20.33.06 – Subventions au SISD

L'annexe sera jointe au rapport, qui montrera la part accordée au CSD (Service de soins à domicile). AB 23.20.33.08 - Subventions aux centres de soins de jour

Il n'y a pas d'observations.

# AB 23.20.33.09 – Subventions aux associations en matière de soins palliatifs

Mme Olivia P'tito (PS) demande si ce montant prend en compte le temps plein supplémentaire par service.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé, confirme.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR) salue la petite embellie budgétaire, mais espérait plus.

AB 23.20.33.15 – Subventions aux Associations de santé intégrée

AB 23.20.33.16 – Subventions aux services actifs en matières de toxicomanie

AB 23.20.33.17 – Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

AB 23.20.33.18 - Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteurs en santé

Il n'y a pas d'observations.

Programme 5

#### AB 23.50.61.35 - Dotation au SGS Bâtiments

Mme Béatrice Fraiteur (MR) s'enquiert de la raison de la diminution de l'article budgétaire et des projets non concrétisés et en cours de concrétisation.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé répond que deux projets sont en cours : une initiative d'habitation protégée et le projet « La Perche » (achat d'une maison médicale).

La discussion et l'examen des tableaux sont ainsi clôturés.

# 4. Avis

La commission de la Santé émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 23 du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 et du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission

communautaire française pour l'année budgétaire 2010, et en propose l'adoption par 6 voix pour et 4 voix contre.

# 5. Lecture et approbation du rapport

Moyennant quelques modifications, le rapport est approuvé à l'unanimité des 12 membres présents.

Le Rapporteur, Le Président,

Pierre MIGISHA Bea DIALLO

# 6. Annexes

# Annexe 1 Ventilation des subventions au Fonds de participation pour les habitants

ASSOCIATIONS	PROJET	MONTANT
La Bulle de Savon Rue de la Savonnerie, 7 1080 Bruxelles	L'association « La Bulle de Savon » regroupe des familles et personnes défavorisées de Molenbeek.  L'objectif de ces activités est de tisser des liens sociaux, de lutter contre l'exclusion sociale et de promouvoir la famille. Les sorties, qu'elle organise depuis près de 30 ans, permettent de créer entre eux des liens d'amitié et de solidarité.	500,- €
Centre Culturel Francophone Berchemois «Le Fourquet» Place de l'Eglise, 15 1082 Bercher-Ste-Agathe	Le café-tricot « le tricotart » du réseau d'échanges de savoirs du centre culturel « Le Fourquet », développe un projet artistique, fédérateur et festif.	1.239,- €
Atout Couleur asbl Rue de la Fraternité, 9 1030 Bruxelles	La crèche « Atout Couleur » est une nouvelle structure d'accueil qui a ouvert ses portes en décembre 2007 afin d'y accueillir des enfants dans un cadre agréable près de la gare du Nord à Schaerbeek.  Elle dispose d'un espace extérieur aménageable au profit des usagers de la crèche du Gaffi et surtout du quartier.  L'aménagement concret de cet espace extérieur permettra la création d'un jardin solidaire et sa prise en charge au sein d'une dynamique nouvelle rassemblant les parents des enfants d'Atout Couleur, les personnes inscrites aux cours du Gaffi, les riverains et habitants du quartier.  Elle développe un projet de création de lien social, intergénérationnel, et via un outil nouveau et original, la création d'un jardin.  La diversité des objectifs est un principe de départ : créer un jardin, c'est poursuivre des objectifs multiples : écologique, sociaux, culturels, éducatifs, artistiques, paysagers,	1.200,- €
GAFFI Rue de la Fraternité, 7 1030 Bruxelles	L'idée de l'association est de partir ensemble toute une journée à la découverte d'autres paysages de sortir du quartier, de passer un moment convivial de rencontre interculturelle, de proposer aux femmes seules, isolées un moment agréable et propice à tisser des liens, de se changer les idées, se ressourcer et recharger leurs batteries,	1.200,- €

Ventilation des subventions des allocations de base relatives aux recherches dans le domaine de la santé, aux études et initiatives originales en santé mentale, aux initiatives en matière de santé et de promotion de la santé, aux services de promotion et de développement sanitaire, et aux réseaux et partenariats d'acteurs en santé

A.B. 23.10.33.01 : 59.000 € Solde : 0 €

Subvention pour des recherches dans le domaine de la Santé

Nom de l'association	PROJET	MONTANT
« Infirmières de rue »	« recherche-santé » sur les ressources disponibles en matière de soins et d'hygiène pour les personnes vivant dans des loge- ments précaires à Bruxelles	9.000 €
« Télé-Secours »	recherche sur les mécanismes sous-jacents à la formation de réseaux de solidarité dans l'assistance aux seniors en Belgique	50.000 €

A.B. 23.10.33.06 : 84.000 € - 8.000 € (arrêté de transfert) = 76.000 € Solde : 0 €

Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

Nom de l'association	PROJET	MONTANT
« SMES-B »	cellule d'appui médico psychologique d'intersection entre la Santé mentale et l'Exclusion sociale	41.000 €
SSM « Le Méridien »	programme de formation « Santé Mentale en contexte social – multiculturalité et précarité » à destination de non professionnels de la santé mentale et la poursuite d'un travail de recherche dans l'action articulant les savoirs de l'anthropologie et de la santé mentale	35.000 €

A.B. 23.10.33.13 : 990.000 €+ 7.000 €+ 8.000 €(arrêtés de transferts) = 1.005.000 € - 10.000 €(arrêté de transfert) = 995.000 €

CAA 2.700 €

Solde : 7.440 €

 CAA
 3.300 €

 Solde - CAA
 1.440 €

Subventions pour des initiatives en matière de santé

Nom de l'association	PROJET	MONTANT
« Dune »	travail de rue ciblant le public toxicomane et l'animation d'un comptoir d'échange de seringues	123.808 €
« Fondation Françoise Dolto »	fonctionnement d'un espace parentalité	18.054 €
« Fondation pour la prévention des allergies »	conseil, d'information, d'orientation et de suivi de personnes atteintes d'asthme et/ou d'allergies	5.000 €
« Le Gazouillis »	action de prévention des troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	16.272 €

« Sun Child »	« Prendre un enfant par la main »	18.000 €
« Les Pissenlits »	santé communautaire sur le quartier de Cureghem à Ander- lecht	34.260 €
« Ulysse »	fonctionnement d'une équipe d'accompagnement psychosocial des réfugiés à Bruxelles	65.545 €
« Espace Social Télé-Services » SOS-Solitude	SOS – Solitude	6.000 €
« SLAJ »	fonctionnement d'un groupe de parole pour femmes victimes d'agression sexuelle	18.415 €
« Rapa Autre Lieu »	organisation d'un service alternatif à l'hospitalisation psychia- trique, projet de maisons communautaires et recherche-action « La santé mentale en population générale : images et réalités	74.909 €
« Re-Sources Enfances »	formation des professionnels de l'enfance	15.300 €
« Cahiers de Psychologie Clinique »	publication d'une revue de psychologie clinique	7.500 €
« Théâtre Poème »	théâtre avec des adolescents et des adultes en difficulté	6.000 €
« Le Patio »	projet de lieu de rencontre pour familles en rupture de lien	6.000 €
« La Guise »	animation et d'aide par la pratique psychomotrice en faveur des enfants	25.490 €
« Entr'Aide des Marolles »	renforcement de son équipe accueil-secrétariat-administration	30.000 €
« Erreurs médicales «	aide aux victimes d'erreurs médicales	5.000 €
« SOS-Sectes »	aide aux victimes de sectes	3.000 €
« Liens de quartier Petite enfan- ce »	lieu de rencontre Parents-enfants dans le quartier de la Cage aux Ours à Schaerbeek	6.000 €
« Fables Rondes »	clowns à l'Hôpital Erasme et à l'Hôpital Saint Pierre	17.700 €
« La Maison Ouverte »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	39.890 €
« La Marelle »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	6.400 €
« Hopi'Conte »	contes aux enfants hospitalisés	2.023 €
« Alzheimer Belgique »	projet en faveur des malades souffrant de la maladie d'Alzhei- mer et de leurs familles	24.970 €
« Espace P »	consultations médicales gratuites, campagne de vaccination contre l'hépatite B et recherche épidémiologique dans le milieu de la prostitution à Bruxelles	32.252 €
« Le Pont des Arts »	intervention artistique en pédiatrie	1.264 €

« Similes »	aide aux personnes souffrant de troubles psychiques, à leurs familles et à leurs proches	10.404 €
« Collectif Santé « Les Alevins »	organisation d'un centre de santé intégrée regroupant des mé- decins-spécialistes	2.729 €
« Passages »	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
« Ligue Huntington Francophone Belge »	aide, soutien moral et information pour les familles et les per- sonnes confrontées à la maladie d'Huntington	3.000 €
« Aïcha »	accompagnement psychosocial de jeunes fragilisés	5.000 €
« PAG-ASA »	aide et d'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans la Région de Bruxelles-Capitale	18.727 €
« Les P'tits Pas »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	16.187 €
« Baluchon Alzheimer Belgique- Belgie »	service de répit et d'accompagnement à domicile des familles dont un des proches est atteint de la maladie d'Alzheimer	40.000 €
« CLPS » (Quality night)	accompagnement méthodologique et l'évaluation du projet « Quality Nights »	15.000 €
« AREAM »	activités en matière de musicothérapie	10.404 €
« Liaison Antiprohibitionniste »	activités de réflexion, d'information et de sensibilisation autour de la question de la prohibition des drogues dans notre société	14.456 €
« Sauvez mon enfant »	projet « Parents en deuil »	22.000 €
« Maison des Enfants de Saint- Gilles »	fonctionnement d'un espace de rencontre parents-enfants (0-6 ans)	2.479 €
« SOS Viol »	aide aux victimes d'agression sexuelle et à leur entourage	20.000 €
« Plate-forme des Campagnes de Prévention du Sida »	organisation de la « Journée Mondiale de Lutte contre le Sida » du 1 <sup>er</sup> décembre 2008	4.500 €
« Jour après jour »	projet en faveur des enfants hospitalisés à l'hôpital Reine Fabiola	31.212 €
« Lapsus Lazuli »	activités de clowns auprès des enfants malades	6.200 €
« Aide Info Sida «	aide psychologique et morale aux personnes séropositives et malades du Sida	10.200 €
« L'Oranger »	lieu de rencontres-débats destinés aux parents d'adolescents	6.000 €
« Les Messagers du Cœur »	« Chemin d'Art » en services de pédiatrie	5.500 €
« Lieu d'accueil enfants-parents- La Margelle »	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
« Entre-Deux «	accès aux soins de première ligne, d'information et de prévention pour les personnes précarisées, toxicomanes, victimes de la traite des êtres humains en lien avec le milieu de la prostitution	26.010 €

Solde : 0 €

« Fédération bruxelloise plura- liste de soins palliatifs et conti- nus «		8.700 €
« Addictions »	« Atelier Côté Cour »	6.000 €
« Entr'Aide des Marolles »	soutien à deux des projets du Service d'aide psychologique	11.500 €
« Psymages »	collection d'Entretiens Filmés « Mémoires de Psy »	4.000 €
« Centre de Documentation et de Coordination Sociales »	intervention dans les frais de réalisation du projet « Bruxelles social en ligne »	15.000 €
« Centre Chapelle-aux-Champs – Projet S'Acc Ados »	« S'Acc Ados »	50.000 €
« Le SAS, centre de guidance »	« Il était une fois »	1.500 €

# A.B. 23.10.33.14 : 105.000 €+ 3.000 €(arrêté de transfert) = 108.000 € + 10.000 €(arrêté de transfert) = 118.000 €

Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé

Nom de l'association	PROJET	MONTANT
« CLPS »	action de promotion de la santé (59.500 € 10.000 € – arrêté de transfert)	69.500 €
« Bruxelles Ville-Région en San- té »	réalisation de son projet « Bruxelles Ville-Région en Santé » dans le cadre du réseau des Villes-Santé de l'OMS	40.000 €
« Centre de documentation San- té-Bruxelles »	activité documentaire dans le domaine de la santé	5.500 €
« Force Douce »	développement personnel des jeunes en difficulté grâce à la pratique de la voile sportive	3.000 €

A.B. 23.20.33.17 : 157.000 €+ 367.000 €(1er ajustement budgétaire 2008) = 524.000 € Solde : 26.111 €

CAA « Modus Vivendi » 25.000 € Solde – CAA 1.111 €

# Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

Nom de l'association	PROJET	MONTANT
« Solidarité Nouvelles »	information juridique et santé	59.243 €
« CIRE »	formation, d'encadrement et d'emploi d'interprètes dans le secteur de la santé mentale et dans le secteur des maisons médi- cales	44.796 €
« Question Santé »	réalisation et de diffusion du périodique Bruxelles-Santé et d'un Bruxelles-Santé spécial, de support à la conception et la réalisation de brochures de la Commission Communautaire Française et l'encadrement méthodologique et organisationnel des aspects de communication liés à différents projets	50.000 €

« Modus Vivendi »	promotion de la santé et réduction des risques en milieu festif	35.000 €
« FAMGB »	travail de coordination et de promotion à la santé à Bruxelles	17.850 €
« Infor-Drogues »	l'alcool et les jeunes	55.000 €
« Le Coin des Cerises »	santé mentale communautaire	100.000 €
« Fédération bruxelloise des mai- sons médicales et collectifs de santé francophones » (Recueil données)	élaboration d'un système d'information dans le cadre des soins de santé primaires – Tableau de bord	22.000 €
« Fédération bruxelloise des mai- sons médicales et collectifs de santé francophones » (accom- pagnement des fumeurs)	accompagnement des fumeurs en milieux précaires	44.000 €
« Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale	poursuite de son projet d'exploitation d'un recueil de données pour le secteur des Services de Santé mentale	40.000 €
« Hospidom »	mise en place d'un Centre de Coordination spécialisé en Hospitalisation à Domicile	30.000 €

A.B. 23.20.33.18 : 550.000 €+ 60.000 €(arrêté de transfert) = 610.000 € Solde : 13.070 €

CAA Solde – CAA 7.200 €

5870 €

Subventions aux réseaux et partenariats d'acteurs en santé

Nom de l'association	PROJET	MONTANT
13 « Réseaux Santé »	promoteurs de « réseaux de santé »	596.930 €

# Annexes également disponibles au Greffe du Parlement francophone bruxellois (greffe@pfb.irisnet.be)

- Service intégré de Soins à domicile (SISD) statuts
- Livre blanc Bien-être et santé au travail : propositions de priorités Région de Bruxelles-Capitale (juin 2008)
- Livre blanc Bien-être et santé au travail : annexe (enquête préalable aux tables rondes)
- Livre blanc Bien être et santé au travail Diapositives
- Recherche sur l'accès aux soins et à l'hygiène des personnes précarisées dans leur logement asbl Infirmiers de rues (15 avril 2008 15 octobre 2008)
- Projet de rapports d'activités et d'analyses (1<sup>er</sup> décembre 2007 – 30 novembre 2008) – Fédération bruxelloise des maisons médicales et des collectifs de santé francophone.
- Rapport d'activités d'Univers Santé relatif à la table ronde intitulée « L'alcool chez les jeunes : qu'en est-il et qu'en faisons-nous ? »

Les annexes ci-dessus ont été adressées par courriel aux membres de la Commission de la Santé.

## **RAPPORT**

## fait au nom de la commission des Affaires sociales

# par M. Alain HUTCHINSON

#### **SOMMAIRE**

I.	Division 22 – Aide aux personnes Programme 2 – Cohabitation des communautés locales Programme 5 – Infrastructures sociales ( <i>partim</i> , AB 12.01 et 61.36)	
	Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale     Discussion générale conjointe     Examen des tableaux budgétaires.	80 81 83
II.	Division 22 – Aide aux personnes Programme 1 – Action sociale Programme 4 – Famille Programme 5 – Infrastructures sociales ( <i>partim</i> , AB 12.01, 61.37 et 63.24)	
	Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille     Discussion générale conjointe     Examen des tableaux budgétaires.	84 86 88
III.	Division 22 – Politique d'aide aux personnes handicapées Programme 3 – Personnes handicapées Activité 2 – service à gestion séparée Centre Etoile Polaire Activité 3 – service à gestion séparée SBFPH Programme 5 – Infrastructures sociales (partim, AB 12.01 et 61.35)	
	<ol> <li>Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.</li> <li>Discussion générale conjointe</li></ol>	90 92 95
IV.	Avis	95
V.	Approbation du rapport	95
VI	$\Delta$ nneves	0.0

#### Réunion du 17 novembre 2009 :

Ont participé aux travaux : M. Aziz Albishari (supplée M. Vincent Lurquin), Mme Dominique Braeckman, MM. Mohammadi Chahid (supplée Mme Michèle Carthé), Alain Hutchinson, Jamal Ikazban, Mmes Mahinur Ozdemir, Gisèle Mandaila, MM. Alain Maron, Joël Riguelle (supplée Mme Céline Fremault), Mmes Françoise Schepmans (remplace M. Gaëtan Van Goidsenhoven), Fatoumata Sidibé (présidente).

Membres absents : M. Jacques Brotchi, Mmes Michèle Carthé (suppléée), Céline Fremault (suppléée), MM. Vincent Lurquin (suppléé), Gaëtan Van Goidsenhoven (remplacé).

Ont également participé aux travaux : M. Charles Picqué, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Emir Kir (ministres), M. Renaud Zauwen (expert du groupe MR), Mme Viviane Van Gelder (experte du groupe PS), M. Philippe Sterckx (cabinet de M. Charles Picqué), Mme Véronique Gailly (cabinet de Mme Evelyne Huytebroeck), Mmes Azita Banaï, Sophie Berlaimont (cabinet de M. Emir Kir).

#### Réunion du 1er décembre 2009 :

Ont participé aux travaux : Mme Dominique Braeckman, MM. Jacques Brotchi, André du Bus de Warnaffe (remplace Mme Céline Fremault), Mme Nadia El Yousfi (supplée Mme Michèle Carthé), MM. Alain Hutchinson, Alain Maron, Mmes Olivia P'tito (remplace M. Jamal Ikazban), Fatoumata Sidibé (présidente).

Membres absents: Mmes Michèle Carthé (suppléée), Céline Fremault (remplacée), MM. Jamal Ikazban (remplacé), Vincent Lurquin, Mme Gisèle Mandaila, M. Gaëtan Van Goidsenhoven (excusé).

> Mesdames, Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné en ses réunions des 17 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2009, les projets de décrets contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010.

M. Alain Hutchinson a été désigné en qualité de rapporteur.

La commission a décidé de discuter conjointement de l'ajustement budgétaire pour l'exercice 2009 et du budget initial pour l'exercice 2010.

# I. Division 22 – Aide aux personnes Programme 2 – Cohabitation des populations locales Programme 5 – Infrastructures sociales (partim, AB 12.01 et 61.36)

# 1. Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale

A l'occasion de la présentation du budget de la Cohésion sociale, en 2008, deux préoccupations majeures guident la politique de M. le ministre Charles Picqué en matière de cohésion sociale.

Pour rappel, il s'agit tout d'abord de l'application aux travailleurs du secteur, des avantages liés à l'accord non marchand 2000-2005.

Après les difficultés rencontrées en 2006, un accord a été conclu en 2007, avec les partenaires sociaux, pour l'octroi aux travailleurs du secteur des avantages prévus dans l'enveloppe budgétaire.

Les mêmes dispositions ont été appliquées en 2008 et seront très prochainement adoptées par le Collège pour l'exercice 2009.

Toujours dans l'optique d'améliorer ce dispositif, plusieurs initiatives ont été poursuivies.

Les partenaires sociaux et l'administration de la Commission communautaire française ont collaboré à l'actualisation du cadastre de l'emploi dans le secteur.

M. le ministre et son cabinet continuent à travailler avec la Communauté française à la conclusion d'un accord de coopération relatif au cadastre commun de l'emploi et à un système cohérent d'octroi des subventions liées aux accords du non-marchand aux travailleurs des associations. D'autre part, à l'approche de la redéfinition des contrats de cohésion sociale 2011- 2015, une réflexion est entamée pour mettre au point une solution qui stabilise et simplifie le système.

La seconde préoccupation de M. le ministre concerne le fonctionnement du dispositif décrétal de cohésion sociale.

Il s'agit tant de l'efficacité des dispositions contenues dans le décret que de la mise en place des outils d'aide et d'appui au secteur et du mécanisme d'évaluation du décret de 2004.

Sur la proposition du ministre, le Collège a adopté fin 2008, un projet de décret, modifiant le décret du 13 mai 2004, qui a été voté par le Parlement le 9 janvier de cette année.

A l'occasion de cette modification, le dispositif d'alphabétisation en Commission communautaire française a été renforcé.

L'opérateur chargé d'assurer les missions du centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français sera désigné par le Collège d'ici la fin de l'année.

Le Conseil consultatif a pour sa part poursuivi la réflexion sur la définition et les objectifs du dispositif de cohésion sociale.

L'année 2010 sera consacrée à la préparation des nouveaux contrats quinquennaux de cohésion sociale.

Au préalable, le Collège déterminera les priorités qui devront aider à la sélection des projets proposés par les associations au niveau communal et au niveau régional.

Afin d'aider le Collège à déterminer ces priorités, M. le ministre a commandé à l'IGEAT (ULB), associé à l'Observatoire de la santé et du social, une récolte de données statistiques. Celle-ci doit permettre d'identifier les problèmes et les besoins au niveau des communes et de la Région et d'aider au choix des priorités.

Cela permettra également aux communes de préciser d'éventuelles priorités complémentaires ainsi que le permet le décret du 13 mai 2004.

Ce recueil de statistiques sera bientôt disponible sur le site de la Commission communautaire française.

Dès le début de l'année prochaine, l'appel à projet pour la confection des futurs contrats régionaux et communaux sera lancé.

Ensuite, progressivement au cours de l'année, le Conseil consultatif remettra ses avis sur les différents contrats. Il appartiendra alors au Collège de valider ceux-ci.

Dans la foulée de l'accord de majorité conclu pour la législature 2009-2014, M. le ministre souhaite donner une priorité nouvelle à ma politique en matière de cohésion sociale.

L'accueil des primo-arrivants constitue ce troisième volet.

De nombreuses initiatives existent déjà en matière d'apprentissage de la langue, d'initiation à la citoyenneté et d'accompagnement des personnes arrivées dans notre Région depuis moins de 3 ans.

Le ministre veillera à ce que, malgré l'absence de moyens financiers complémentaires, ceux-ci soient mieux coordonnés afin de renforcer leur efficacité.

Il insistera pour qu'à l'occasion de la concrétisation des nouveaux contrats de cohésion sociale 2011-2015, cet objectif contenu dans la déclaration gouvernementale soit rencontré.

En marge de la cohésion sociale, l'année 2009 a encore été une période difficile pour les associations et les communes bénéficiaires des subsides FIPI.

Malgré ces difficultés, M. le ministre se réjouit de l'aboutissement positif de cette question.

En 2009, le comité de gestion a tout mis en œuvre pour garantir le montant des subsides issus des bénéfices de la Loterie Nationale. Malgré le retard imputable au gouvernement fédéral, le Collège vient de valider la sélection des projets.

Pour les deux prochaines années, le gouvernement fédéral a récemment notifié sa décision relative à l'attribution des subsides destinés au FIPI.

Les moyens financiers sont assurés pour les années 2010 et 2011.

Dès lors, l'appel à projets 2010 sera rapidement lancé par le comité de gestion.

Quant au budget proprement dit, M. le ministre souligne, qu'à l'occasion de l'ajustement budgétaire 2009, le secteur de la cohésion sociale a apporté sa contribution à l'effort général de réduction du déficit. Une limitation des dépenses d'un montant de 221.000 €a été opérée sur les moyens réservés aux initiatives.

Cela correspond à un effort de plus de 15 % sur ces postes de dépenses.

Quant au budget 2010, il se caractérise par une stabilisation des allocations budgétaires au niveau de l'initial 2009.

Un effort a cependant été demandé dans certaines dépenses d'initiatives pour limiter le déficit du budget global. (AB (00.01 et 52.01).

En conclusion, l'orientation prise dans le secteur de la cohésion sociale depuis la législature précédente sera poursuivie en 2010.

La stabilisation des moyens mis à la disposition du secteur malgré les difficultés budgétaires de la Commission communautaire française, permettra de consolider la sécurité financière des associations actives en cohésion sociale.

Diverses actions d'appui, de réflexion et de formation continueront à être initiées au profit des acteurs de terrain.

Avec la stabilisation des moyens destinés au FIPI, c'est l'ensemble des publics ciblés par le dispositif de la cohésion sociale qui tirera profit de ces actions.

## 2. Discussion générale conjointe

M. Joël Riguelle (cdH) se réjouit d'avoir entendu que l'exécution de l'accord avec le secteur non marchand puisse se réaliser dans le cadre budgétaire présenté par M. le ministre même si ce dernier prévient que la marge de manœuvre est à ce point réduite que les moyens budgétaires pour 2010 ne soient pas une garantie d'avenir.

M. Riguelle soutient aussi le choix fait par le Collège de mettre l'accent sur l'accueil des migrants primo-arrivants. L'apprentissage du français dans le milieu familial rencontre d'énormes difficultés, infranchissables sans une aide extérieure à l'initiative du pouvoir public.

En Commission communautaire française avec la collaboration de la Communauté française, il conviendrait de mobiliser, par exemple, ces outils que sont les bibliothèques francophones en mesure de développer des outils d'apprentissage de la langue par la lecture.

M. Alain Maron (Ecolo) partage cette idée que la politique d'aide aux primo-arrivants soit une priorité pour le Collège de la Commission communautaire française en matière de cohésion sociale. En effet, la région bruxelloise connaît de graves problèmes en cette matière.

Si des moyens importants ont déjà été mis en œuvre pour l'alphabétisation depuis quelques mois, M. Maron espère que l'aide à l'intégration des primo-arrivants ne se limitera pas à l'alphabétisation.

Il fait remarquer qu'en ce domaine la Vlaamse Gemeenschapscommissie procède différemment. Sa politique d'« *inburgering* » dépasse le cadre de la maîtrise de la langue. Fort de cette constatation, M. Maron demande à M. le ministre comment il compte voir évoluer l'accueil des primo-arrivants au sein de la politique de cohésion so-

ciale. Non seulement la priorité qui lui est reconnu doit se traduire dans les moyens liés à l'alphabétisation mais aussi dans les contrats de cohésion sociale communaux.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur la pertinence de l'idée d'avoir encore des politiques de cohésion sociale propres à la Commission communautaire française et à la Vlaamse Gemeenschapscommissie sachant que la cohésion sociale constitue un enjeu important pour l'ensemble de la région bruxelloise, quelle que soit la communauté de langue à laquelle on appartient.

Pour M. Jamal Ikazban (PS), avoir décidé de faire des économies dans les infrastructures plutôt qu'au niveau des contrats de cohésion sociale constitue un bon choix.

Mais, au moment où ces contrats sont sur le point d'être renégociés avec les communes, il importe, souligne M. Ikazban, de faire preuve de cohérence dans l'action menée sur le terrain.

M. Ikazban demande à M. le ministre s'il pense que la mise en œuvre des accords du non-marchand dans le domaine de la cohésion sociale sera complètement réalisée au cours de l'exercice budgétaire 2010.

Par ailleurs, outre les primes compensatoires, M. Ikazban s'interroge sur les avantages des accords du non-marchand d'application au secteur de la cohésion sociale.

Mme Gisèle Mandaila (MR) partage l'idée qu'outre l'alphabétisation, la maîtrise de la langue est déterminante pour l'intégration des primo-arrivants dans la société d'accueil. Cette maîtrise de la langue est, faut-il encore le rappeler, l'étape incontournable pour un accès à l'emploi. Sans cela, il n'est point d'intégration réussie des primo-arrivants et celle-ci est réussie notamment quand ces populations cessent d'être dépendantes des structures d'aide sociale.

En ce qui concerne l'élaboration des prochains contrats quinquennaux de cohésion sociale pour 2011-2016, Mme Mandaila souhaite savoir si des groupes de travaux préparatoires ont été constitués pour traduire les priorités retenues par le Collège et si des pistes ont déjà été reconnues en ce sens, notamment en ce qui relève de l'accompagnement des jeunes bien représentés parmi les primo-arrivants sans oublier les questions de soutien scolaire, de médiation et la synergie en ces matières avec d'autres niveaux de pouvoir.

M. Aziz Albishari (Ecolo) pense que l'on a confondu à plusieurs reprises et même dans le décret, l'accueil des primo-arrivants et l'alphabétisation qui sont deux dynamiques absolument différentes. L'aide à l'alphabétisation n'est pas réservée qu'aux seuls primo-arrivants et l'accueil des primo-arrivants ne se limite pas à une campagne d'alphabétisation. Nombre de primo-arrivants sont suffisamment alphabétisés. Malheureusement, cette confusion a encore trop souvent cours sur le terrain.

En outre, précise M. Albishari, il y a lieu de bien distinguer l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des primo-arrivants. Ces trois concepts se déclinent différemment même s'ils se retrouvent dans un projet commun.

Tant la cohésion sociale que l'aide aux primo-arrivants sont des bastions du contrat social bruxellois et, à ce titre, constituent des priorités en termes d'action politique. Or, la cohésion sociale est aujourd'hui fragmentée.

Ainsi, le contrôle sur les programmes communaux et l'adéquation entre ce qui est annoncé par le décret et ce qui est annoncé par les projets régionaux, d'une part, et la réalité de terrain dans les communes, d'autre part, doit être plus correctement exécuté. Il y a encore trop de disparités au niveau des quartiers et des communes.

M. Albishari a appris la publication imminente d'un rapport statistique réalisé par l'IGEAT auprès des opérateurs de la cohésion sociale. Ce rapport mériterait d'être communiqué aux membres de la commission pour étayer ses travaux.

Mme Françoise Schepmans (MR) rappelle que le Collège a annoncé, dans sa dernière déclaration de politique générale, la présentation d'un parcours d'intégration des primo-arrivants.

Malheureusement, on n'en trouve pas de trace dans le budget. Mme Schepmans souhaite dès lors savoir si ce parcours se résume exclusivement à l'alphabétisation et à l'apprentissage des langues ou si le ministre envisage de le concevoir de manière plus large comme cela se pratique en Communauté flamande où une information sur les institutions politiques et administratives est dispensée aux primo-arrivants.

En outre, quand M. le ministre plaide en faveur d'une meilleure coordination des outils existants, s'agit-il de la collaboration avec les associations et les communes en ce qui concerne les projets communaux de cohésion sociale ? Le secteur de la cohésion sociale avait notamment souhaité coordonner leur action avec celles développées par leurs homologues flamands. Qu'en est-il ?

M. le ministre Charles Picqué, en charge de la Cohésion sociale, précise que l'alphabétisation représente environ un tiers des moyens de la cohésion sociale.

En 2010, les moyens dévolus à la cohésion sociale ne permettront sans doute pas de dépasser le stade d'expériences pilotes. Il n'est donc pas envisageable de construire un véritable parcours d'intégration des primo-arrivants sur le seul support budgétaire dévolu à la Cohésion sociale. En revanche, il convient de mieux coordonner les initiatives qui sous de multiples facettes convergent vers cet objectif et ce, donc, au travers des politiques sociales traditionnelles, notamment de la formation professionnelle, des politiques éducatives et culturelles. A cette fin, il convient de

recomposer, à l'échelon local, des politiques coordonnées et cohérentes à travers l'ensemble des services offerts sur une base territoriale.

D'ailleurs, l'intérêt des dispositifs « territorialisés » est de rassembler les acteurs de cohésion sociale, ce à quoi devrait servir les coordinations locales.

En réponse à M. Albishari, M. le ministre se défend de faire des confusions entre l'accueil des primo-arrivants et l'alphabétisation, laquelle doit être réservée aux personnes ne disposant pas d'un certificat d'études de base. L'apprentissage du français en est un complément à organiser en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale. Toutefois, l'expérience montre qu'il y a souvent coïncidence entre le problème de l'alphabétisation et celui de la maîtrise de la langue.

A la remarque faite sur le contrôle des programmes communaux, M. le ministre estime que ces programmes doivent se construire à partir de spécificités « territorialisées » et, à ce titre, le thème de l'interculturalité lui semble devoir être le fil conducteur de ces programmes parce qu'il est celui qui apporte le plus de réponses à la gravité de certaines réalités actuelles. Autrement dit, l'interculturalité ne se pose pas de la même façon dans toutes les communes, dans tous les quartiers.

Cette approche territoriale permet de mieux coordonner et compléter les différents dispositifs de manière à assurer ce parcours d'intégration des primo-arrivants auquel se réfère Mme Schepmans. Mais il faut que les objectifs fondamentaux définis au niveau régional se déclinent dans les communes et dans les quartiers. M. le ministre souhaite que l'ensemble de ces activités répondent mieux aux objectifs et fassent l'objet de plus de coordination. Mais il reconnaît que l'effort de mise en cohérence se heurte à des pesanteurs voire à des résistances.

Quant aux objectifs futurs, M. le ministre se garde bien d'imposer un thème. Les orientations à prendre doivent tenir compte des recommandations que le centre régional d'appui énonce en son dernier rapport ainsi que du travail d'analyse que l'IGEAT remettra en fin d'année.

A propos du thème à retenir, outre l'interculturalité, on pourrait aussi centrer l'action sur l'accompagnement des jeunes, à inscrire au titre des priorités. M. le ministre insiste sur le rôle majeur de l'interculturalité car dans un conglomérat urbain comme Bruxelles-Région les groupements et les réseaux affinitaires tendent à se renforcer et des problèmes graves pourraient en découler si l'on ne parvient pas à réussir cette interculturalité. Encore faut-il bien saisir ce concept trop souvent détourné de son sens et des objectifs qu'il sous-tend. A titre d'exemple, M. le ministre se réfère aux activités de la Maison des cultures de Saint-Gilles, sa commune, où on pratique quelquefois davantage une succession d'activités culturelles à connotation identitaire et non de l'interculturel proprement dit.

M. Jamal Ikazban (PS) partage cet avis sur la nécessité de faire réellement de l'interculturel.

M. Ikazban ajoute combien il est aussi important d'inclure dans le travail de cohésion sociale celui du respect du genre, fondamental pour réussir «le vivre ensemble» à Bruxelles.

A la question de M. Ikazban sur l'application de l'accord non marchand dans le secteur de la cohésion sociale, M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) précise que sont octroyés 350 €par équivalent temps plein pour la formation, 50 €par personne pour le secrétariat social et le solde pour les augmentations salariales. Pour l'information des membres, M. le ministre propose de joindre au rapport le détail de cette application de l'accord du non-marchand comprenant la nomenclature chiffrée des avantages de cet accord.

Revenant un instant sur la réponse donnée à l'intervention de Mme Schepmans sur le parcours d'intégration pour primo-arrivants, M. le ministre ajoute qu'existent déjà les formations d'apprentissage du français, des bureaux d'accueil et des initiatives d'incitation à l'apprentissage de la citoyenneté. Bien sûr, un véritable parcours d'intégration devrait comprendre toute une série d'articulations à établir avec les politiques de l'emploi, de la formation professionnelle, du logement, etc.

Malheureusement les moyens manquent pour y arriver, donc raison de plus de mieux coordonner la politique des primo-arrivants et plus globalement celle de la cohésion sociale.

A M. Maron qui lui rappelle le travail que fait la Vlaamse Gemeenschapscommissie, M. le ministre répond que ce que M. Maron préconise nécessite l'adoption d'un accord de coopération définissant une stratégie commune en matière de cohésion, aboutissant à une définition de priorités partagées.

Toutefois, ajoute M. le ministre, il faut se féliciter que soient prises à l'échelle territoriale des initiatives de rapprochement très pragmatiques même si elles ne sont pas couvertes par des accords de coopération mais résultant d'une connaissance commune du terrain qui fait qu'on se parle. M. le ministre fait aussi remarquer que, dans le concret, les politiques de la Vlaamse Gemeenschapscommissie sont sous la tutelle de la Communauté flamande.

M. Aziz Albishari (Ecolo) évoque, dans ce cadre, le cas de l'exclusion de l'asbl Viaduc du lieu qui l'hébergeait à Ixelles et ce, en raison de ce partage institutionnel et linguistique de l'action sociale de terrain.

# 3. Examen des tableaux budgétaires

Mme Françoise Schepmans (MR) souhaite que soit annexée au rapport la liste des associations relevant de

l'AB 33.04 – Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale, ainsi que les montants des subventions par association.

M. Alain Maron (Ecolo) demande si l'AB 12.02 – Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation – couvre la publication d'études et de brochures et, dans ce cas, de quelle(s) publication(s) s'agit-il.

M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) répond qu'aucune publication n'a été réalisée sous cette imputation en 2009. Le montant de 99.000 € prévu pour 2010 couvrira entre autres la publication du volet régional de l'étude de l'IGEAT. Ce montant est donc une estimation prévisionnelle. Si d'autres études pouvaient être publiées, M. le ministre souhaiterait que soit analysé le phénomène des bandes urbaines à Bruxelles. Cette question, selon lui, ne relève pas exclusivement de la sécurité. C'est un agrégat de caractère sociologique qui ne se limite pas à la seule criminalité pré-adulte. A ce titre, plusieurs asbl travaillant sur les questions relatives aux milieux sub-sahariens ont exprimé le désir d'être aidées par la Commission communautaire française. Or, à ce stade, M. le ministre ne dispose d'aucun matériel d'identification des besoins, ni de méthodes de travail et d'action. Ces bandes urbaines sont assurément devenues un phénomène inquiétant, conclut M. le ministre.

M. Jamal Ikazban (PS) souhaite que par rapport à cette réalité des bandes urbaines on n'en vienne pas à extrapoler et à monter en épingle la question des origines de ces jeunes.

En outre, M. Ikazban demande si Lire et Ecrire, reconnue comme centre régional d'appui pour l'alphabétisation, opérationnel à partir du 1er janvier 2010, pourra remplir cette mission supplémentaire alors que ses moyens budgétaires (AB 33.02) stagnent (796.000 €).

Mme Gisèle Mandaila (MR) s'interroge sur les raisons de la diminution du montant inscrit à l'ajustement du budget 2009 de l'AB 12.02 (− 29.000 €) et souhaiterait connaître les initiatives qui n'ont pas été envisagées par rapport aux prévisions faites lors de l'élaboration du budget initial 2009.

M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) répond à Mme Mandaila que cette réduction allait de soi après constatation que le montant initial 2009 dépassait ce qui pouvait être réalisé au cours de l'exercice 2009.

M. Alain Maron (Ecolo) revient un instant sur l'idée de demander une étude relative aux bandes urbaines pour s'interroger sur la qualité de la Commission communautaire française à solliciter une telle étude. Le bicommunautaire n'est-il pas le niveau plus adéquat pour se saisir du problème ?

M. Maron souhaite également interroger M. le ministre sur l'AB 33.09 – Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale – plus précisément pour savoir où en est le rattrapage et comment M. le ministre voit évoluer cet article budgétaire.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) s'interroge sur les raisons qui ont conduit à inscrire le nouvel article budgétaire de l'AB 52.01 – Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif – au programme 2 – Cohésion sociale plutôt qu'au programme 5 – Infrastructures sociales.

M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) demande à Mme Braeckman pour quelle raison aurait-il fallu inscrire cette AB en infrastructures sociales, c'est-à-dire en gestion séparée. En fait, la raison de son inscription au programme 2 se justifie par le fait qu'il ne s'agit pas de grandes infrastructures exigeant des moyens plus conséquents.

Par rapport à l'intervention de M. Maron à propos de l'AB 33.09, M. le ministre répond qu'un travail est en cours pour mesurer l'évolution du rattrapage. Il s'ensuit que l'imputation budgétaire de 463.000 €à l'AB 33.09 est une estimation qui pourrait faire l'objet d'une réévaluation importante.

II. Division 22 – Aide aux personnes Programme 1 – Action sociale Programme 4 – Famille Programme 5 – Infrastructures sociales (partim, AB 12.01, 61.37 et 63.24)

## 1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

Dans le contexte budgétaire actuel, l'ensemble des membres du Collège de la Commission communautaire française a privilégié la solidarité et la pérennisation des acquis.

Ajustement du budget 2009

Ainsi, pour le budget 2009 des ajustements ont été réalisés aussi bien sur les crédits initiaux du programme 1 que du programme 4.

Ces ajustements sont le résultat de l'adaptation des montants aux besoins réellement exprimés ou bien sont l'adaptation des montants en fonction des calculs réalisés par l'administration.

Plus précisément pour le programme 1, les articles 12.01 intitulés « prestations de tiers, frais d'étude ... » et 12.02 « promotion – publication – diffusion » ont été respectivement diminués de 7.000 € et 9.000 € De même, les besoins

exprimés en matière de subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale correspondant à un montant total de 71.000 € l'article 53.01 a donc été réduit de 64.000 €

Par ailleurs, dans ce même programme, les montants des crédits nécessaires pour couvrir les subventions dues aux secteurs réglementaires ont été également ajustés sur base des calculs de l'administration.

Ainsi, le secteur des centres de service social et d'action sociale globale a été diminué de 12.000 € à l'article budgétaire 33.03.

Le secteur des maisons d'accueil a également été ajusté, à raison de 67.000 € sur l'article budgétaire 33.06; ainsi que le secteur de l'aide aux justiciables qui a été diminué de 8.000 € à l'article budgétaire 33.07.

En ce qui concerne le programme 4, deux secteurs réglementaires ont été ajustés. L'effort consenti est de 177.000 € pour le secteur de l'aide à domicile sur l'article budgétaire 33.12 et de 73.000 € pour les centres de planning familial à l'article budgétaire 33.13.

En matière d'infrastructures sociales, c'est à dire le programme 5, sur la base de l'avancement des dossiers en cours ou annoncés en matière d'investissements dans les milieux d'accueil de la petite enfance et des services agréés, l'enveloppe budgétaire initialement prévue sera utilisée. Toutefois, un transfert de crédit d'ordonnancement du secteur privé vers le secteur public sera réalisé afin de correspondre, ici aussi aux besoins réellement exprimés à ce jour pour l'année 2009. Ce montant est de l'ordre de 200.000 €

#### Budget initial 2010

Pour ce qui concerne les différents secteurs de l'Action sociale et la Famille, il a été globalement travaillé à politique inchangée. Les rémunérations des travailleurs ont été indexées plusieurs fois en 2008 et en 2009. Ces indexations à elles seules représentent de gros montants et sont répercutées en année pleine dès 2010.

Même s'ils ne connaissent pas de forte croissance, l'ensemble des crédits sont suffisants pour garantir la continuité des politiques sociales mises en place.

Toutefois, quelques avancées significatives peuvent être mises en exergue.

Tout d'abord, l'année 2010, marque l'entrée en vigueur du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé.

Ainsi, conformément à l'article 173 du décret précité, il est octroyé une subvention forfaitaire de 1.000 € par ser-

vice agréé. Ce montant est directement répercuté dans les crédits initiaux 2010 sous les frais de fonctionnement de chaque service ambulatoire agréé.

Le décret ambulatoire permet également l'agrément d'un organisme intersectoriel de coordination. Cet organisme intersectoriel a pour mission de développer une coordination avec les secteurs de l'aide aux personnes handicapées, de la cohésion sociale et de l'insertion socioprofessionnelle. Il peut également proposer de développer des coordinations avec tout autre secteur concerné par la population bruxelloise.

Il a été ajouté au programme 1 – *Action sociale* – une nouvelle AB 33.11 – *Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination* – dédiée au budget de cet organisme intersectoriel. Cette allocation de base est cofinancée par la Santé.

Dans le cadre du décret ambulatoire, la législation concernant les services d'aide à domicile a été assouplie. Ceci a une incidence directe sur les paramètres de calcul de la subvention des services. Cette avancée fait l'objet d'un protocole d'accord signé avec les syndicats et les responsables des services.

Plus précisément, les forfaits horaires pour les prestations des aides familiaux et ménagers sont calculés, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, sur la base d'une ancienneté moyenne de 11 ans alors qu'elle l'était anciennement sur une base de 10 ans.

Les forfaits par prestation destinés au financement de l'encadrement en assistants sociaux des aides, seront calculés, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, sur base d'une durée moyenne de prestation de 3 heures au lieu de 2,75 heures. Ainsi, est levée une certaine pression sur les aides, étant donné que le nombre de prestations réalisées par celle-ci conditionne le subventionnement du personnel d'encadrement.

Pour finir, les aides ménagers obtiendront le statut d'employé au lieu de celui d'ouvrier après 2 ans d'ancienneté dans le même service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

En ce qui concerne programme 4 – *Famille*, la nouvelle allocation de base 33.18 permettra de subventionner le service d'aide aux personnes âgées maltraitées, à savoir le SEPAM conformément à l'entrée en vigueur du décret du 22 mars 2007 relatif à la politique d'hébergement et d'accueil à mener envers les personnes âgées.

Pour le programme 5, en ce qui concerne les infrastructures sociales, les montants ont été diminués et les crédits d'engagements ont été alignés sur les crédits d'ordonnancement dans un souci, d'une part, de diminuer l'encours existant et, d'autre part, dans un souci d'effort budgétaire dans un contexte difficile.

#### 2. Discussion générale conjointe

M. Alain Hutchinson (PS), rapporteur, avoue renouer avec les matières sociales, après cinq ans d'absence au Parlement francophone bruxellois, non sans éprouver quelque surprise voire quelque scepticisme. Le décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans le domaine de l'Aide aux personnes et de la Santé en est un exemple car, comment assimiler dans un même décret des services aussi différents. En quoi un service de santé mentale et un autre d'aide aux familles peuvent-ils s'accorder ?

De l'exposé de M. le ministre, M. Hutchinson retient que la cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative se résume à deux personnes. Comment un personnel aussi réduit peut-il être, comme annoncé, pleinement opérationnel sachant qu'il aura à s'occuper de quelque 150 associations relevant de tous les secteurs socio-sanitaires ?

A propos de l'assouplissement de la législation de l'aide à domicile évoquée par M. le ministre, M. Hutchinson suppose qu'il s'agit du nouveau mode de financement des prestations des aides familiales et ménagères en fonction de la modification de leur statut.

Au sujet de la démarche d'évaluation qualitative, M. Hutchinson souligne que seules certaines allocations de base précisent que cette démarche d'évaluation qualitative est subventionnée à raison de 1.000 € par service. D'où cette question, cette subvention sera-t-elle consacrée à l'ensemble des services concernés par ce décret « ambulatoire » ou seulement réservée à quelques-uns parmi eux ?

M. Hutchinson souhaite également connaître le sort qui a été fait au subventionnement du SAMU social, subventionnement qui avait été initié à l'époque où M. Hutchinson était lui-même ministre de l'Action sociale et de la Famille. M. Hutchinson s'étonne que ce subventionnement ne se retrouve plus dans les articles budgétaires depuis 2008. Cette subvention avoisinait les 10.000 € A-t-elle été reprise au niveau bicommunautaire ?

Il est évident, selon M. Hutchinson, que la conjoncture socioéconomique actuelle justifie l'aide de la Commission communautaire française à un tel service face à la problématique des personnes sans-abri.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) rappelle l'impact budgétaire dudit décret ambulatoire et plus spécialement les 1.000 €attribués à chaque service pour réaliser son évaluation qualitative et la mise en place d'un centre de coordination. A ce propos, quel est le rôle précis de la cellule de coordination alors qu'existe aussi une cellule spécifique au sein de l'administration de la Commission communautaire française ?

En outre, Mme Braeckman souhaite en savoir davantage sur l'élaboration de la programmation de l'offre de services ambulatoires sachant que cette programmation doit tenir compte de l'analyse de déterminants sociaux, épidémiologiques ou territoriaux. S'agit-il en termes de méthode de commencer cette analyse par une cartographie, par un recueil des dispositifs existants ? L'Observatoire de la Santé et du Social collaborera-t-il à ce travail ?

Se référant à ce qui a été dit lors du débat budgétaire relatif au secteur de la Cohésion sociale, et plus précisément sur les phénomènes sociaux propres à la jeunesse, Mme Braeckman rappelle que le vote au cours de la législature précédente d'une résolution relative à la vie relationnelle, affective et sexuelle des jeunes implique que les centres de planning familial voient leur action renforcée en ce sens en lien avec les établissements scolaires. D'où cette question, les centres de planning familial auront-ils les moyens financiers suffisants à cet égard ?

En matière de politique d'accueil de jour, Mme Braeckman demande à M. le ministre comment il faut comprendre le passage de l'Exposé général [doc. 8 (2008-2009) n° 6, p. 25] où il est écrit « ... les services et les dispositifs alternatifs aux maisons de repos seront poursuivis, conformément à la mise en œuvre du décret adopté sous l'ancienne législature ». Le terme « poursuivis » a-t-il le sens de « continuer » ou celui d'« accentuer » ?

Mme Braeckman se réjouit des conséquences de l'assouplissement de la législation en matière d'aide à domicile (relèvement de l'ancienneté des agents, leur passage au statut d'employé, l'augmentation des heures subventionnées de prestations). Ces modifications sont-elles rencontrées dans le programme 4 – Familles ?

A propos des projets innovants sur les formes alternatives de soins et de soutien aux soins, Mme Braeckman demande un complément d'explication sur ces projets et plus spécialement quant à leur apport au maintien des personnes âgées à domicile.

M. Joël Riguelle (cdH) demande à M. le ministre de bien vouloir rappeler la date retenue pour l'évaluation par le Parlement francophone bruxellois du décret « ambulatoire ».

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) évoque les interpellations tenues en séance plénière du 30 octobre dernier sur la question de la prostitution au terme desquelles M. le ministre avait annoncé qu'il rencontrerait les représentants de ceux qui reprendraient le travail de l'association Adzon, dissoute et subventionnée précédemment par la Vlaamse Gemeenschapscommissie pour aider les prostitués masculins. Mme Braeckman souhaiterait que M. le ministre reste attentif à ce dossier.

Mme Françoise Schepmans (MR) rappelle qu'un accord de coopération devrait être conclu en 2010 avec la Communauté française et la Région wallonne pour organiser de concert des animations en matière de vie relationnelle, af-

fective et sexuelle. Les axes de cet accord de coopération ont-ils déjà été fixés et des budgets prévus ?

Mme Gisèle Mandaila (MR) souhaite savoir si des mesures ont été retenues en faveur des aidants de personnes âgées se maintenant à domicile.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) rappelle que le décret « ambulatoire » a été adopté par l'ensemble des familles politiques au Parlement après qu'un certain nombre de dispositifs aient fait l'objet d'amendements.

La démarche d'évaluation qualitative est de ceux-là. Il s'agit non pas d'un calque de la démarche qualité propre au secteur privé mais d'une démarche adaptée aux secteurs de l'Aide aux personnes et de la Santé.

D'une part, il a été décidé qu'une aide concrète au bénéfice de chaque institution soit octroyée. L'objectif de cette démarche d'évaluation qualitative vise à « faire remonter » tous les constats faits sur le terrain et ce, pour l'ensemble des secteurs.

D'autre part, il convenait de permettre aux associations qui le désirent, de disposer d'un service extérieur pour accompagner la mise en œuvre de la démarche d'évaluation qualitative. Le Centre bruxellois de coordination sociopolitique s'est porté candidat et un montant correspondant a été inscrit au budget pour l'exercice 2010.

En réponse à M. Hutchinson, M. le ministre confirme que deux personnes ont été désignées au sein de l'administration pour établir les rapports intermédiaires et les communiquer aux ministres concernés.

Donc, l'encadrement et l'accompagnement de la mise en œuvre de la démarche d'évaluation qualitative se feront par un appui extérieur mais aussi par l'engagement de ces deux fonctionnaires bénéficiant du soutien de tous les services administratifs en charge de l'Aide aux personnes et de la Santé.

Quant à la réalisation de l'offre de services « ambulatoires », M. le ministre répond à Mme Braeckman que tous les supports existants seront utilisés. Parmi eux, l'Observatoire de la santé et du social est reconnu pour son travail régulier et de qualité, travail qui sera utilisé en matière d'offre de services ambulatoires.

Le support en la matière inclura les statistiques disponibles et se référera au Centre de documentation et de coordination sociale (CDCS).

M. le ministre précise qu'il y a plusieurs approches possibles du décret « ambulatoire ». La volonté des ministres était d'opter pour une approche cohérente et de rassembler les secteurs, à leur demande d'ailleurs.

La question de l'évaluation se posera à mi-législature. Il y aura d'ailleurs un débat sur l'évaluation de la mise en œuvre du décret. Elle se fera aussi par une consultation des acteurs.

M. le ministre confirme, en réponse à M. Hutchinson, que chaque association recevra bien 1.000 €quelle que soit la taille de l'association.

En ce qui concerne l'intervention de M. Hutchinson sur le SAMU social, M. le ministre précise qu'il a longtemps reçu une aide de la Commission communautaire française à laquelle s'ajoute une autre aide du bicommunautaire. Mais les moyens mis à disposition du SAMU social par la Commission communautaire commune ont été augmentés. En outre, la Commission communautaire française a également revu à la hausse les subventions des associations concernées par le « sans-abrisme », notamment au niveau de leur administration.

Au sujet des problèmes liés à la vie relationnelle, affective et sexuelle, M. le ministre rappelle qu'au cours de la législature précédente, il a été mis fin au « rabotage » historique du secteur du planning familial.

Le gouvernement a permis l'engagement de quart-temps et de mi-temps dans les centres de planning familial qui avaient été rabotés. Ensuite, il a été décidé de mener un travail de fond sur l'éducation à la vie affective et sexuelle en organisant plusieurs activités dont des colloques en collaboration avec le secteur. Une première initiative a été prise via le projet EVRAS, lancé avec la Communauté française et la Région wallonne, même s'il faut reconnaître qu'à ce stade, il est encore insuffisant.

Car, malheureusement, vu les disponibilités budgétaires au niveau de la Communauté française, on ne peut pas assumer aujourd'hui une généralisation des animations d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles de la Communauté française. Il n'empêche que le travail déjà entrepris sera poursuivi de sorte que, une fois les moyens budgétaires enfin disponibles, il soit possible de dispenser pour tous nos jeunes une information objective en cette matière.

Mais, d'ici quelques semaines, une ligne téléphonique verte sera ouverte pour lutter contre les violences sexuelles à l'égard des femmes.

M. le ministre souligne combien la Commission communautaire française s'est montrée particulièrement active dans la lutte contre les mariages forcés. Cette initiative est actuellement portée par le réseau « Migrations – Mariage », soutenue par le secteur du planning familial dont le centre de planning familial Josaphat. Ainsi, on a pu briser le tabou qui régnait jusqu'ici sur ce sujet et ce, grâce notamment à la mise en place d'un programme de formation des opérateurs.

Dans les écoles, les centres de planning recourent à des saynètes pour aborder la question des mariages forcés et des mariages précoces.

Enfin, la sensibilisation se fait également par le biais de pièces de théâtre et autres activités culturelles censées toucher les publics-cibles. Cet effort de politique croisée, avec le secteur de la culture, sera poursuivi tout au long de la législature vu les résultats encourageants déjà enregistrés.

A la question posée par Mme Braeckman sur la prostitution masculine, M. le ministre précise qu'aucune demande n'a encore été reçue de l'association visée mais il reste ouvert à prendre part à ce débat. M. le ministre ne partage pas la vision qu'avait de ce problème son ancien collègue, M. Pascal Smet.

En matière d'accueil de jour de personnes en situation de dépendance dont une majorité de seniors, M. le ministre estime que ce secteur devra bénéficier tout au moins d'une attention croissante vu l'évolution démographique à Bruxelles. Dans certaines communautés, il est encore difficile d'accepter le placement des parents âgés en maisons de retraite.

Sur la base de ces considérations, M. le ministre conclut à la nécessité de développer le secteur des centres de jour en région bruxelloise. Dans cet ordre d'idées, lié au devenir des seniors, le ministre plaide pour une collaboration accrue avec son collègue du logement afin d'intensifier et multiplier les projets d'habitats regroupés à côté du logement social.

La question des aides à domicile est essentielle, rappelle M. le ministre. Mais pour réaliser les activités des aînés en centre de jour, par exemple, il faut penser aussi à la prise en charge des aidants notamment en ce qui concerne leurs déplacements.

En réponse à Mme Braeckman à propos des formes alternatives de soins, M. le ministre précise que le gouvernement fédéral prévoit, via le protocole 3, la mise en place d'alternatives à l'hébergement en maison de repos. Certes, cette négociation n'avance pas aussi vite qu'on le souhaiterait. Des projets bruxellois ont été introduits dans le cadre de ce protocole d'accord avec le fédéral.

M. le ministre est attentif au fait que trop souvent on a demandé à la Commission communautaire française de faire des choses en plus mais sans lui en donner les moyens financiers.

# 3. Examen des tableaux budgétaires

A propos de l'accueil des aînés, M. Alain Hutchinson (PS), rapporteur, souhaite attirer l'attention plus particulièrement sur les femmes, issues de l'immigration de la première génération, qui présentent le handicap d'une maîtrise

insuffisante de la langue et qui sont souvent en butte aux conséquences d'une protection sociale insuffisante. Donc, l'alternative à la maison de repos concerne toute la population bruxelloise.

Par ailleurs, au niveau de l'ajustement du budget 2009, M. Hutchinson demande pour quelle raison on a réduit l'imputation relative aux CASG (AB 33.01 – *Subventions des organismes d'aide sociale*).

De même, l'AB 53.01 – Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale passe de 135.000 €à l'initial 2009 à 71.000 €à l'ajustement 2009 (-64.000 €).

M. Hutchinson souhaite obtenir, en annexe au rapport, la liste des bénéficiaires de ces subventions.

M. Jamal Ikazban (PS) ajoute, par rapport à ce qui vient d'être dit sur l'éducation à la vie affective et sexuelle, qu'il convient de soutenir également des initiatives conduisant à plus de respect mutuel entre filles et garçons.

M. Ikazban relève que l'AB 33.07 – Subventions aux services d'aide aux justiciables a bénéficié d'une augmentation de quelque cinq pourcents au budget 2010 et souhaite en connaître la raison.

En outre, il rappelle que le 23 janvier 2009, un accord de coopération a été signé entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral. Cet accord prévoit la mise en place d'une conférence interministérielle et d'un comité de pilotage permanent chargé de remettre des recommandations. M. Ikazban demande à M. le ministre s'il a déjà participé à cette conférence interministérielle et quels en sont les premiers résultats y compris quant au travail du comité de pilotage. M. Ikazban insiste sur la nécessité de pouvoir donner une seconde chance aux détenus, seconde chance qui rejaillit sur la population des quartiers bruxellois.

Mme Françoise Schepmans (MR) demande quelle est la part du montant de cette AB réservée à l'organisme représentatif des services d'aides aux justiciables. Cette augmentation correspond-elle à des besoins nouveaux et quelle est la part de l'adaptation barémique ?

Se référant au programme 2 – Famille, Mme Schepmans demande quels en sont les montants pour les associations Crepa et Infor Home (AB 33.17 – Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du troisième âge).

Revenant au programme 1 – *Action sociale*, et plus particulièrement à l'AB 33.11 – *Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination*, Mme Schepmans interroge M. le ministre sur l'agenda relatif à l'agréation de ce nouvel organisme de coordination.

Mme Gisèle Mandaila (MR) demande à M. le ministre quel bilan il peut tirer des actions de sensibilisation des personnes âgées et de leur entourage quant aux alternatives aux maisons de repos (Programme 1 – Action sociale, AB 33.01 – Subventions à des organismes d'aide sociale), tout en donnant le détail de ces actions ainsi que les initiatives prévues pour 2010.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) explique que la réduction de l'AB 33.01 (programme 1) se chiffrant à moins 41 mille €s'explique par le fait que la subvention en initiative accordée au CBCS sera inscrite dorénavant sur une AB distincte (AB 33.11 – Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination).

Cette nouvelle AB sera aussi alimentée par un transfert d'une AB de la division Santé, relevant de M. le ministre Benoît Cerexhe.

Cette nouvelle AB 33.11 pour laquelle a été prévu un montant de 78.000 € servira à l'agrément pour l'organisme intersectoriel de coordination en 2010. Une demande d'agrément a été introduite par le CBCS. Ce dossier est actuellement en cours de traitement auprès de l'administration.

M. Alain Hutchinson (PS), rapporteur, rappelle que les critères imposés par le décret au CBCS sont d'avoir 50 % de services ambulatoires comme adhérents recouvrant neuf secteurs sur les douze concernés par le décret. Dès lors, M. Hutchinson souhaite savoir si le CBCS répond à ces conditions.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond que cette question est en cours d'analyse.

En réponse à M. Hutchinson, à propos de l'AB 53.01, M. le ministre répond que comme chaque année, il a été possible de subventionner l'informatisation d'un ou deux secteurs. En 2009, il s'agit des CASG et de l'association La Ruelle. Pour 2010, même si les choix ne sont pas encore arrêtés, il devrait s'agir du secteur de la médiation de dettes.

M. le ministre partage les propos tenus par M. Ikazban en ce qui concerne le respect du genre. Dans la transversalité des politiques, on essaie de promouvoir la mixité. Dans ce cadre, les formations à la vie affective et sexuelle prennent toute leur importance et sont à proposer dès le plus jeune âge. Le recours aux médias actuels et en particulier au GSM montre la nécessité de s'adresser aussi aux plus jeunes.

M. Jamal Ikazban (PS) intervient pour souligner que l'importance de la notion de respect mutuel entre garçons et filles ne se limite pas uniquement aux relations affectives et sexuelles.

A la question posée précisément par M. Ikazban sur l'augmentation des subventions en matière d'aide aux justiciables, M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) la justifie par l'existence d'une nouvelle base égale résultant de l'adoption du décret «ambulatoire», soit 1.000 € de plus affectés à la démarche d'évaluation qualitative et aussi, en 2009, par l'augmentation de cadre octroyé à l'asbl « Autrement Bis ».

En réponse à la demande de Mme Schepmans par rapport à l'AB 33.07, M. le ministre souligne que la part de l'augmentation de la subvention à l'organisme représentatif n'est pas vraiment significative. L'essentiel de cette augmentation va aux autres associations actives dans ce secteur.

A la question de Mme Schepmans se rapportant à l'AB 33.17, M. le ministre précise qu'il est prévu 18.000 € pour le Grepa et 12.000 € pour Infor Home. Pour le reste, le SEPAM (bientraitance des personnes âgées) reçoit 50.000 €

A la question relative aux initiatives, M. le ministre précise qu'au regard de la situation financière de la Commission communautaire française, il n'est pas toujours possible de reconduire certains projets d'une année à l'autre. Il espère pouvoir disposer à l'avenir de nouvelles marges budgétaires pour financer d'autres problématiques, par exemple celle de la prostitution masculine.

En matière d'aide aux détenus et plus particulièrement à l'accord de coopération cité par M. Ikazban, M. le ministre répond qu'il n'y a pas encore eu de réunion de la conférence interministérielle et regrette cette situation qui requiert beaucoup plus de synergies entre les différents pouvoirs concernés.

M. Alain Hutchinson (PS), rapporteur, se référant au programme 4 – *Famille*, AB 33.12 – *Subventions aux services agréés d'aide aux familles*, demande la justification de la diminution du montant entre le budget initial 2009 et l'ajustement (− 177.000 €).

Pour avoir exercé la compétence ministérielle de ce secteur, M. Hutchinson se souvient qu'un nombre d'heures utilisées par un service pouvait être accordé à un autre service dépassant son quota.

A l'AB 33.16 – Subventions aux services Espaces-Rencontres, M. Hutchinson constate que les deux services se voient gratifiés d'un équivalent temps plein supplémentaire à celui prévu initialement en 2009 et s'interroge sur la faisabilité de cette augmentation d'encadrement.

En ce qui concerne l'AB 33.18 – Subventions aux services d'aide aux personnes âgées, M. Hutchinson signale que le travail en la matière est réalisé par Infor-Homes via son service SEPAM, agréé et subventionné depuis juin 2009.

M. Hutchinson demande comment les 50.000 € prévus pour 2010 seront suffisants sachant que les 51.000 € de l'ajustement ne couvrent qu'une période de sept mois.

En ce qui concerne le programme 5 – *Infrastructures sociales*, l'AB 61.37 – *Dotation au SGS Bâtiments (Action sociale)*, M. Hutchinson constate une réduction de 17 % de ce secteur qui comprend les crèches alors que celles-ci sont déjà trop peu nombreuses.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo), se basant sur l'amélioration sensible prévue pour les services d'aide à domicile, se demande comment ces services peuvent les atteindre avec seulement une augmentation d'un pourcent de leurs subventions. Ces améliorations attendues portent sur l'augmentation de l'ancienneté et de la durée moyenne des prestations ainsi que sur le passage du statut d'ouvrier à celui d'employé.

Pour les centres de planning familial, Mme Braeckman se demande si les moyens budgétaires couvrant le projet EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) sont suffisants.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond à M. Hutchinson que la réduction de 177.000 € de l'AB 33.12, à l'ajustement 2009, se justifie par une estimation initiale surfaite qui prévoyait trois sauts d'index au lieu de deux. Cette réduction ne met donc pas en danger les secteurs subventionnés.

A la question de Mme Braeckman, M. le ministre répond que le montant prévu couvre les trois avancées suivantes, les forfaits horaires, calculés sur l'ancienneté moyenne de 11 ans au lieu de 10, les forfaits par prestation sur la base d'une durée moyenne de 3h00 au lieu de 2h45, le passage de statut d'ouvrier à celui d'employé.

En ce qui concerne les centres de planning familial, M. le ministre répond à Mme Braeckman que l'augmentation correspond à l'application du décret « ambulatoire » en matière d'évaluation qualitative. Mais M. le ministre s'engage à insister auprès de la Communauté française pour assurer une extension du projet EVRAS.

A M. Hutchinson, l'interrogeant sur l'AB 33.16, M. le ministre répond qu'une erreur s'est glissée dans la présentation du document *Programme justificatif*. Il convient d'enlever les mots « ... et d'augmenter les cadres d'un ETP par service ».

De même pour l'AB 33.18, une erreur s'est glissée dans le tableau. La subvention prévue pour le service SEPAM reste fixée à 50.000 €

A M. Hutchinson, évoquant la situation des crèches, M. le ministre rappelle qu'à son entrée en fonction sous l'ancienne législature, il disposait à ce niveau de quelque 600.000 € Après deux ans, ce montant avait triplé. A cela

est venu s'ajouter, au niveau régional, le plan « crèches ». Dès lors, il a été demandé à la Commission communautaire française de rencontrer également les d'autres besoins des secteurs agréés. En effet, il faut toujours prévoir de quoi répondre à des infrastructures qui au fil du temps ne seraient plus en conformité de toute une série de normes.

# III. Division 22 – Aide aux personnes Programme 3 – Politique d'aide aux personnes handicapées Programme 5 – Infrastructures sociales (partim, AB 12.01 et 61.35)

1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

Malgré la situation budgétaire difficile de la Commission communautaire française, ce budget consacré au secteur des personnes handicapées permet le maintien de toutes les politiques menées et décidées au cours de la dernière législature.

Pour rappel, la politique d'accueil des personnes en situation de handicap menée par Mme la ministre au cours de la législature précédente, s'articulait déjà autour de 4 grands axes :

- 1. Evaluer qualitativement et quantitativement les besoins.
- 2. Favoriser l'accueil des personnes de grande dépendance dans les institutions existantes.
- 3. Apporter des réponses à court terme.
- 4. Créer de nouvelles institutions.

Ces axes restent identiques pour l'année 2010 :

## L'évaluation

L'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap a pour mission d'orienter l'action politique en se basant sur diverses études relatives à l'évaluation des besoins qualitatifs comme quantitatifs en termes d'accueil de jour, d'hébergement et d'accompagnement. Son cahier des charges est conséquent. Le 8 décembre, il présentera son bilan, ses recommandations et perspectives en matières d'études futures.

#### L'accueil

Par ailleurs, en termes de panel d'accueil, l'offre pourra continuer progressivement à se déployer durant 2010 et plus particulièrement en ce qui concerne les personnes de grande dépendance. Cette année encore, l'arrêté d'agrément et de subventionnement des centres de jour et d'hébergement a été modifié en ce sens.

Concrètement, certains agréments de centres seront modifiés et permettront la création d'environ quinze places.

Afin de permettre aux familles d'être temporairement soulagées, Mme la ministre continue à favoriser des solutions alternatives de répit :

- service d'extra-sitting;
- ateliers de répit en semaine;
- service de répit pendant les week-ends ou de courts séjours.

Depuis la législature précédente, le secteur de l'accompagnement est en constante évolution. Plusieurs projets initialement subventionnés en « initiatives » sont enfin reconnus et financés de manière récurrente. Comme déjà décidé lors de la législature précédente, trois services d'accompagnement bénéficieront au cours de l'année 2009-2010 d'une modification de leur agrément permettant de diversifier entre autre l'offre de répit. Enfin, un nouveau service pourra être agréé.

#### L'information

Suite aux différents constats émis par les familles et par l'ensemble des intervenants professionnels en matière d'aide aux personnes handicapées, constats réitérés par l'Observatoire, un plan d'action sur la question de l'information et de la communication a été particulièrement travaillé avec le service PHARE (service bruxellois francophone des personnes handicapées).

Tout au long de l'année 2010, les outils de communication existants seront renforcés afin de leur assurer un bon ancrage.

Plus particulièrement, le site internet de PHARE sera développé. Ce site doit être un véritable portail pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles, avec une approche thématique.

La brochure guide accueil papier et sa version électronique proposant une information complète sur les possibilités d'aide est disponible auprès du service PHARE.

Et pour finir, durant l'année 2009, deux bulletins de liaison relatifs à la question du handicap ont été diffusés largement dans le secteur bruxellois. Le premier avait pour thème « la vie affective et sexuelle » et le second « l'emploi ». Pour 2010, deux autres bulletins seront publiés.

# Le travail

Concernant le travail adapté, une modification de l'arrêté relatif aux entreprises de travail adapté (ETA) est en vigueur depuis avril 2009. Elle a permis d'assouplir le carcan des quotas et a incité l'utilisation des contrats d'apprentissage.

D'autre part, dans le contexte actuel de crise économique, des mesures de soutien et de relance des ETA doivent être prévues. Deux mesures ont été retenues par l'ensemble des partenaires (comprenant la FEBRAP, les syndicats, le cabinet et l'administration).

Vu l'ampleur du chômage économique, la première mesure serait de limiter la perte du pouvoir d'achat des travailleurs subissant ce chômage temporaire important.

La deuxième mesure est de permettre, à l'ensemble du secteur ETA, de disposer d'un employé commercial afin qu'ils puissent développer un meilleur accès aux marchés publics.

Concernant le travail en milieu ordinaire, un arrêté relatif au travail de courte durée tel que le travail de jobistes ou d'intérim est aujourd'hui en vigueur. Il sera valorisé au cours de cette année.

Les moyens budgétaires relatifs aux interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire sont augmentés.

# L'intégration sociale

Le transport de la personne handicapée est un point clé pour une participation à la société, Mme la ministre programmera une table ronde entre les associations de transports adaptés et les associations de personnes handicapées en y associant les sociétés de transport public afin d'élaborer une offre adéquate.

Sur la base d'un nouvel arrêté adopté en fin de législature, la Commission communautaire française peut agréer des services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes en situation de handicap. Mme la ministre organisera des rencontres avec ce secteur afin de les soutenir dans leurs revendications.

Dans le cadre du guichet unique « voiturette », la poursuite du travail de politique commune entre les quatre « administrations » devrait permettre d'aboutir à des accords formels de collaboration entre ces différents partenaires et l'INAMI.

Mme la ministre soutiendra une collaboration étroite entre l'Observatoire de l'accueil et l'accompagnement de la personne handicapée et les services du secrétaire d'Etat au logement. Les résultats des études associatives consacrées

à la problématique du logement pour les personnes handicapées et les diverses recommandations qui en découlent sont un bon point de départ pour concrétiser celle-ci. Ces derniers seront également présentés lors du colloque du 8 décembre.

Dans le cadre de la simplification administrative, des efforts seront encore mis en œuvre au sein de l'administration dans le soutien et l'investissement de projets informatiques.

# La formation

La prise en charge des personnes de grande dépendance par les équipes de professionnelles est lourde que ce soit au sein des centres ou à domicile. Mme la ministre entamera une large réflexion relative à la formation de ces travailleurs dans le cadre notamment de l'interface « grande dépendance ».

#### Les infrastructures

Plusieurs projets importants ont été engagés dont Hoppa et la Coupole bruxelloise de l'autisme (Condorcet/Estréda). L'ouverture de ces deux centres est prévue pour 2012.

La Commission communautaire française poursuit sa collaboration relative à l'implantation d'un centre de jour et d'hébergement rue du Méridien avec Beliris.

Par ailleurs, pour l'a.s.b.l. La Braise, Mme la ministre a entamé une discussion avec la commune d'Anderlecht afin de clôturer un bail emphytéotique avec un canon viable.

Un important avant-projet de décret « infrastructures » pour l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées et ses arrêtés sont en chantier.

En conclusion, Mme la ministre insiste sur le fait qu'au cours des années passées, des places ont été créés, des services de répit ont été offerts et pérennisés, de plus des conventions prioritaires ont été octroyées. Ce sera encore le cas pour 2010 grâce au maintien de la ligne budgétaire « création de places et aux projets de répit » et à l'augmentation du budget consacré aux conventions prioritaires.

De plus des crédits ont été engagés pour Hoppa et la Coupole bruxelloise de l'autisme (Condorcet et Estréda).

D'autre part, le Collège s'est engagé à adopter au cours de cette législature un nouveau décret dit « d'inclusion ». Dans cette perspective, il sera possible de pérenniser d'autres types d'accueil et ainsi de poursuivre l'objectif de création de places.

Mais aussi, dans le souci de continuer à favoriser le maintien à domicile, des montants budgétaires ont été augmentés dans ce sens pour les services d'accompagnement et l'emploi ordinaire.

## 2. Discussion générale conjointe

M. Alain Hutchinson (PS), rapporteur, se référant à l'*Exposé général* (¹) manifeste son étonnement par rapport aux prévisions relatives aux places de répit pour les familles alors que le budget *ad hoc* est réduit de plus de 50 %.

M. Hutchinson retient que l'ajustement 2009 pour les places en centres de jour et d'hébergement est couvert à raison de 81.515.000 € et que ce montant est justifié par la couverture d'avances mensuelles (²) pour les centres de jour, d'hébergement et les centres de jour pour enfants scolarisés, et par le versement de soldes pour la période 2002 à 2006.

Or, vu la réduction du budget initial 2010 par rapport à celui de 2009, M. Hutchinson doute que Mme la ministre puisse dès lors annoncer l'ouverture de nouvelles places d'accueil et d'hébergement pour les personnes handicapées.

En ce qui concerne l'initiative du service PHARE, M. Hutchinson a consulté le site internet et a dû constater qu'il n'est pas possible d'obtenir toutes les informations souhaitées sur le sujet.

Pointant le budget prévu pour les centres de réadaptation fonctionnelle et plus précisément les deux articles relatifs à l'entretien et aux investissements dans ces centres, M. Hutchinson souligne que ces articles subissent cette année une forte diminution. Il en souhaite une explication.

M. Hutchinson ajoute à cela que les recettes en prestations collectives diminuent sensiblement.

M. Joël Riguelle (cdH) se réjouit d'une évolution des mentalités quand Mme la ministre considère que la politique des personnes handicapées doit aussi être transversale par rapport à la politique de l'emploi et à celle du logement.

Ceci implique, pour M. Riguelle, qu'il faille en assurer les moyens financiers requis. Mais comme il l'a été signalé pour les crèches – pour lesquelles la Région et intervenue (voir plan « crèches ») – il convient de rechercher une autre conjugaison de sources financières pour ces politiques d'emploi et de logement pour personnes handicapées. Beliris pourrait être l'une de ces sources.

M. Riguelle soutient Mme la ministre quand elle s'engage à soutenir les ETA dans la conjoncture actuelle.

<sup>(1)</sup> Cf. doc. 8 (2009-2010)  $n^{\circ}$  6, p. 20.

<sup>(2)</sup> Cf. doc. 7 (2009-2010) n° 5, p. 22.

M. Riguelle souhaite que les pouvoirs locaux partageront cette préoccupation lors de leurs futures passations de marchés.

M. Riguelle se réjouit aussi de l'avancée des travaux préparatoires au projet de décret « infrastructures ».

Prenant pour exemple l'asbl Hoppa, M. Riguelle précise que cette association – que la crise prive de son financement en dons – aurait un solde à financer d'1,8 million d'€ sur la base décrétale actuelle. Une refonte du décret pourrait réduire ce déficit à 245 millions d'€ Ce qui signifie que la Commission communautaire française devra trouver les moyens financiers correspondant à l'évolution du décret « infrastructures », ce qui n'est pas évident.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) rappelle que ces dernières années, en matière d'aide aux personnes handicapées, la nécessité de créer plus de places d'accueil et d'hébergement a sans aucun doute été le problème le plus crucial auquel la ministre a été confrontée. Heureusement, des perspectives d'ouverture de places semblent réalisables dès maintenant, soit une quinzaine de places obtenues par des modifications d'agrément de centre. Toutefois, on peut se demander si cette procédure n'empiète pas sur le système des conventions prioritaires.

Par ailleurs, la diminution des moyens affectés aux centres de jour et aux centres d'hébergement suscite quelque étonnement alors même que ces centres sont davantage sollicités.

En matière d'information, Mme Braeckman juge très positive l'initiative de proposer un bulletin de liaison qui diffuse des articles sur des sujets qui lui apparaissent fort intéressants. Mme Braeckman souhaiterait connaître les sujets qui seront abordés dans les deux parutions programmées pour 2010.

En ce qui concerne les ETA (entreprises de travail adapté), la crise économique a touché durement certaines de leurs activités telles que la manutention.

Autres sujets de préoccupation dans ces ETA, les quotas et le vieillissement des travailleurs. Mme Braeckman relève qu'une augmentation budgétaire permettra d'y répondre.

Par ailleurs, au sujet de l'assouplissement du carcan des quotas, Mme Braeckman souhaite savoir combien d'engagements en découleront. L'orientation du secteur vers l'économie sociale mériterait sans doute un débat en commission.

Mme Braeckman précise que le travail des personnes handicapées dépasse le cadre des ETA. Elle remarque que des moyens budgétaires ont été dégagés pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. A ce titre, selon Mme Braeckman, il conviendrait de resensibiliser les communes

au respect de l'obligation légale d'engager des personnes handicapées.

Mme Braeckman se réjouit aussi de voir remis à l'ordre du jour le plan « tandem ».

A propos des personnes de plus de 50 ans qui voient réduire leur temps de travail pour encadrer de jeunes travailleurs, Mme Braeckman souhaite savoir quel principe permet cette réduction du temps de travail sans perte salariale.

Revenant sur l'accord de coopération passé avec la Région wallonne quant à la prise en charge de personnes handicapées, Mme Braeckman, rappelant la longue saga que cet accord a alimenté, demande quelle institution, Région wallonne ou Commission communautaire française, sera débitrice de l'autre dans le système de compensation mis à jour récemment.

Mme Françoise Schepmans (MR) demande à Mme la ministre comment elle envisage le soutien et la relance des ETA tel qu'annoncé dans les documents budgétaires. Il s'agit plus précisément d'un soutien à obtenir de nouveaux marchés, Mme Schepmans souhaite connaître le nombre de marchés honorés par les ETA en 2009 et l'objectif arrêté pour 2010.

En ce qui concerne l'engagement de personnes handicapées dans les services publics, Mme Schepmans aimerait connaître les mesures adoptées pour encourager ces engagements au sein de l'administration de la Commission communautaire française. A combien de pourcents du public cible ces engagements correspondent-ils ? Si ces informations ne peuvent être données immédiatement, Mme Schepmans souhaiterait qu'elles soient reprises en annexe au rapport.

Mme Gisèle Mandaila (MR), se réfère aux quatre axes définis par Mme la ministre, dont l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement. A cet égard, Mme Mandaila demande que soit précisée la programmation dans le temps de l'ouverture des quinze places annoncées.

Au sujet de l'accord de coopération avec la Région wallonne, produisant une recette d'un à deux millions d'€par an, Mme Mandaila souhaite savoir si les conventions prioritaires de l'AWIPH sont prévues pour Bruxelles et si elles sont toutes attribuées pour 2009.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond à M. Hutchinson que la différence entre le budget initial 2010 et l'ajustement 2009 en ce qui concerne les centres de jour s'explique par le fait que l'ajustement 2009 tient compte des soldes approuvés, soit deux millions d'€ soldes qui ne sont pas intégrés dans le budget pour 2010. Ce n'est qu'à l'ajustement 2010 que ces soldes approuvés apparaîtront.

**- 94 -**

8 (2009-2010) n° 9

En réponse à la remarque de M. Hutchinson relative au site internet de PHARE, Mme la ministre précise que ce site n'est pas encore totalement opérationnel d'où l'imputation au budget 2010 des moyens nécessaires à cet achèvement.

En réponse à M. Hutchinson, Mme Véronique Gailly (directrice de cabinet adjointe de Mme la ministre) précise qu'au budget 2009 était prévu un montant de 700.000 € pour la création de places et répit. Entre-temps, s'est opéré le transfert d'une partie de cette somme vers les lignes budgétaires Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement (article 8.02.08) – pour financer les modifications d'agrément des centres augmentant leur nombre de places – et Subventions aux services d'accompagnement (article 8.02.03) pour pérenniser les missions de répit au sein des services d'accompagnement.

De ce fait, en 2009, la réduction faite lors de l'ajustement s'est donc réalisée par l'injection de moyens correspondants à ces deux lignes budgétaires.

Pour 2010, le choix budgétaire a été de renouveler le souhait du Collège et de la ministre de continuer dans cette voie. Malheureusement, il a fallu se résoudre à une diminution de 50 % des moyens budgétaires antérieurs.

En réponse à l'intervention de M. Riguelle, Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) précise que l'investissement pour l'asbl Hoppa est bien pris en compte dans les budgets. L'adoption du nouveau décret « infrastructures » permettra d'assurer ces investissements.

Mme la ministre répond à la question de Mme Braeckman relative au contenu des futures parutions du bulletin d'information que le thème « Handicap et aide à la jeunesse» sera le sujet du prochain numéro. Ce sujet a fait l'objet de plusieurs tables rondes, facilitées par les compétences «Personnes handicapées » et « Aide à la jeunesse » qu'assume Mme la ministre en Commission communautaire française et en Communauté française.

En ce qui concerne l'augmentation du nombre de personnes handicapées admises en ETA, Mme la ministre n'a pas ces chiffres sous la main et propose d'y répondre par écrit.

Pour ce qui est du rapprochement du secteur de l'économie sociale et des ETA, Mme la ministre renvoie à la déclaration gouvernementale, laquelle annonce la poursuite de la réflexion entamée avec le ministre Benoît Cerexhe. Certes, cette question n'est pas facile à résoudre mais la volonté d'aboutir existe de part et d'autre.

A propos du plan « tandem », Mme la ministre ne cache pas sa satisfaction de l'avoir fait adopter au cours de la législature précédente. Une ligne budgétaire est prévue pour financer sa gestion (article 8.02.12 – Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du Fonds de gestion du plan

tandem bruxellois – Fonds Old Timer). Dans ce cadre, les personnes plus âgées dont les prestations seront réduites ne subiront pas de pertes de salaire. Sur le fonctionnement du plan « tandem », Mme la ministre prévoit de faire rédiger une note à destination des commissaires.

A propos de l'accord de coopération avec la Région wallonne pour la prise en charge des personnes handicapées, Mme la ministre indique qu'il est trop tôt pour qu'elle soit en possession des décomptes 2010 nécessaires au calcul des coûts encourus par l'accueil des Wallons.

Quant aux quinze places à créer dans les centres existants, il est prévu que ce soit au début de l'année 2010.

A la question de Mme Mandaila relative aux conventions prioritaires pour 2009, Mme la ministre précise que ces conventions prioritaires ont été signées dont deux concernant des Bruxellois hébergés en Wallonie.

Mme Véronique Gailly (directrice de cabinet adjointe de Mme la ministre), en réponse à Mme Braeckman, précise que le problème de concurrence qui pourrait exister entre la création de nouvelles places et les conventions prioritaires, ne se pose pas de la même façon en Wallonie ou à Bruxelles. A Bruxelles, il s'agit souvent d'un marchepied pour rentrer dans une place agréée et donc permettre une sécurité de place pour les personnes. En revanche, en Wallonie, les personnes concernées dépendent de ces conventions pour un temps plus long.

En réponse à M. Hutchinson, Mme Gailly précise que lors du renouvellement d'agréments, il a été fait état que les centres de réadaptation fonctionnelle n'auraient pas dû être agréés quand ils étaient en intra-hospitalier. D'où, leur non-renouvellement entraînant une différence entre les exercices budgétaires 2009 et 2010.

M. Alain Hutchinson (PS), rapporteur, relève que le rapport de la Cour des comptes mentionne que dans le cadre de l'élaboration du budget, « les soldes des subventions à payer par le service sont engagés sur l'instruction directe de la ministre compétente pour l'aide aux personnes handicapées, en fonction des crédits disponibles et non pas lors de l'octroi des promesses de subventions ou dans le cas de la reconduction d'une subvention sur la base des dépenses prévisibles. Elles ne le sont pas non plus systématiquement lorsque le montant est déterminé par le service, ni même lors de leur approbation par l'administrateur général de la Commission communautaire française » (3).

M. Hutchinson demande ce qui peut être fait pour éviter, à l'avenir, redite de cette note désagréable.

<sup>(3)</sup> Cf. doc. 7 (2009-2010) n° 6 – 8 (2009-2010) n° 7 – Rapport de la Cour des comptes sur les projets d'ajustement des budgets 2009 et les projets de budgets de l'année 2010 de la Commission communautaire française, p. 16.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond que cette question doit être résolue en concertation avec le ministre-président qui a aussi la charge du Budget.

## 3. Examen des tableaux budgétaires

Cette partie ne fait l'objet d'aucune remarque ni commentaire.

## IV. Avis

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le budget en ce qui concerne la division 22 du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 et du projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010, et en propose l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

# V. Approbation du rapport

La commission des Affaires sociales a décidé, le 17 novembre 2009, de procéder à une relecture du rapport en vue de son approbation le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2009, à 15 heures.

A cette date, les membres de la commission des Affaires sociales ont relu et approuvé le rapport sans y apporter de correction, à l'unanimité des 8 membres présents.

Le Rapporteur,

La Présidente.

Alain HUTCHINSON

Fatoumata SIDIBE

# VI. Annexes

## Annexe 1

# Application de l'accord du non-marchand dans le secteur de la cohésion sociale - 2009

Vu pour être annexé à l'arrêté 2009/1396 du Collège de la Commission communautaire française relatif à la quatrième phase des mesures prévues dans le cadre de l'accord avec le non-marchand conclu en 2000, pour les associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de cohésion sociale avec la Commission communautaire française.

	ETPCS	FORMA- TION	SEC. SOCIAL	AUGMENT. SAL.	TOTAL
Abordage	3,79	1.326,50	189,50	7.587,08	9.103,08
Action en Milieu Ouvert à Schaerbeek	0	0,00	0,00	0	0,00
Activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren	1,47	514,50	73,50	2.942,75	3.530,75
Africa Sub Sahara	0	0,00	0,00	0	0,00
Aide aux enfants en perdition		0,00	0,00	0	0,00
ALHAMBRA	1	350,00	50,00	2.001,87	2.401,87
Amis d'Aladdin	5,75	2.012,50	287,50	11.510,74	13.810,74
Amis de Wetchi	1	350,00	50,00	2.001,87	2.401,87
Animation prévention socioculturelle – Le Pas	1	350,00	50,00	2.001,87	2.401,87
Animations et loisirs pour tous	0,5	175,00	25,00	1.000,93	1.200,93
Apprenti-sage	3	1.050,00	150,00	6.005,61	7.205,61
Arthis- la Maison Culturelle BelgoRoumaine	0,53	185,50	26,50	1.060,99	1.272,99
Assembl'âge		0,00	0,00	0	0,00
Association Bruxelloise d'Entraide et de Formations (ABEF)	3	1.050,00	150,00	6.005,61	7.205,61
Association de Développement des Nouvelles Technologies	1	350,00	50,00	2.001,87	2.401,87
Association d'Insertion, de Liberté et d'Echange	1	350,00	50,00	2.001,87	2.401,87
Association de la Pensée d'Ataturk de Belgique	0,31	108,50	15,50	620,58	744,58
Association de Parents pour l'Orientation et la Médiation					
du quartier Saint Antoine	1	350,00	50,00	2.001,87	2.401,87
Association de solidarité Belgo Syriaque	0	0,00	0,00	0	0,00
Association des Parents St Gillois		0,00	0,00	0	0,00
Association des Portugais Emigrés en Belgique		0,00	0,00	0	0,00
Association du personnel enseignant francophone de					
l'enseignement officiel de Koekelberg	0	0,00	0,00	0	0,00
Association interculturelle, sociale et sportive		0,00	0,00	0	0,00
Association pour le Droit des Etrangers	2,32	812,00	116,00	4.644,34	5.572,34
Association sportive et éducative Anneessens		0,00	0,00	0	0,00
Atelier des petits pas	8,5	2.975,00	425,00	17.015,88	20.415,88
Ateliers du soleil	0,66	231,00	33,00	1.321,23	1.585,23
Ateliers populaires	1,97	689,50	98,50	3.943,68	4.731,68
Atoll	0,5	175,00	25,00	1.000,93	1.200,93
Atout Projet	16,4	5.740,00	820,00	32.830,64	39.390,64
AVENIR Asbl	2,5	875,00	125,00	5.004,67	6.004,67
Avicenne	1,61	563,50	80,50	3.223,01	3.867,01
Besace S.T.L. Saint Gilles	, ,	0,00	0,00	0	0,00
Bouillon de cultures	12,95	4.532,50	647,50	25.924,2	31.104,20
Brocoli théâtre	0,20	70,00	10,00	400,37	480,37
Cairn	2,52	882,00	126,00	5.044,71	6.052,71
CATI – Centre d'alphabétisation pour travailleurs immigrés	0	0,00	0,00	0	0,00
Centre Culturel Arabe	0,74	259,00	37,00	1.481,38	1.777,38
Centre culturel Bruxelles Nord – maison de la création	3,64	1.274,00	182,00	7286,8	8.742,80
centre culturel de Ganshoren	0,19	66,50	9,50	380,36	456,36
Centre Culturel de Jette	1,71	598,50	85,50	3423,2	4.107,20
Centre culturel d'Etterbeek/Espace Senghor	1,7	595,00	85,00	3.403,18	4.083,18
Centre Culturel d'Evere	0,5	175,00	25,00	1.000,93	1.200,93
Centre culturel Omar Khayam	0,5	0,00	0,00	0	0,00
Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'animation	2,75	962,50	137,50	5.505,14	6.605,14
Centre d'action sociale italien – Université ouvrière	1,5	525,00	75,00	3002,8	3.602,80
Centre de développement et d'Animation schaerbeekois	4,8	1.680,00	240,00	9.608,97	11.528,97
Centre de Guidance D'Etterbeek	0	0,00	0,00	0	0,00
Centre de jeunes d'Anderlecht	2,9	1.015,00	145,00	5.805,42	6.965,42
Centre de Réflexion Francisco FERRER	0,42	1.013,00	21,00	840,78	1.008,78
Centre de Ressources Vidéo de Bruxelles	1,2	420,00	60,00	2.402,24	2.882,24
	1,2	5.250,00	750,00	30.028,03	36.028,03
Centre d'Education en Milieu Ouvert					

Centre des Ressources humaines	1	0,00	0,00	0	0,00
Centre familial belgo-immigré	2,49	871,50	124,50	4.984,65	5.980,65
Centre Féminin d'Education Permanente	0,26	91,00	13,00	520,49	624,49
Centre Hellénique et Interculturel de Bruxelles	3,35	1.172,50	167,50	6.706,26	8.046,26
Centre Interculturel de Formation par l'Action	3,13	1.095,50	156,50	6.265,85	7.517,85
Dialogue Afrique Europe	3,13	1.050,00	150,00	6.005,61	7.205,61
Centre Lorca	1	350,00	50,00	2.001,87	2.401,87
Centre Pédagogique Paroles asbl	4,5	1.575,00	225,00	9.008,41	10.808,41
	0		-	9.008,41	
cercle d'échanges et de relations culturelles	_	0,00 1.732,50	0,00	9.909,25	0,00 11.889,25
Cirqu'conflex	4,95		247,50		
Club de jeunesse action éducative	8	2.800,00	400,00	16.014,95	19.214,95
Club des Petits débrouillards de la Région Bruxelloise	1,83	640,50	91,50	3.663,42	4.395,42
Cohésion	0	0,00	0,00	0	0,00
Cohésion Sociale (ancien Centre Public d'Action Sociale de Jette)		0,00	0,00	0	0,00
Cohésion sociale ixelloise	0	0,00	0,00	0	0,00
Colombier – centre de médiation et d'aide extra-scolaire	4	1.400,00	200,00	8.007,47	9.607,47
Conseil Jeunesse Développement	0,2	70,00	10,00	400,37	480,37
Convergences	1,12	392,00	56,00	2.242,09	2.690,09
Convivialités	2,04	714,00	102,00	4.083,81	4.899,81
Couleurs jeunes	3,26	1.141,00	163,00	6.526,09	7.830,09
CTL La Barricade	2,75	962,50	137,50	5.505,14	6.605,14
Démocratie Plus	3	1.050,00	150,00	6.005,61	7.205,61
Don Bosco – télé service	0,5	175,00	25,00	1.000,93	1.200,93
Douzerome	1	350,00	50,00	2.001,87	2.401,87
Dynamo	3	1.050,00	150,00	6.005,61	7.205,61
Ecole de cirque de Bruxelles (Actualisation 2007)	0	0,00	0,00	0	0,00
Ecole des Jeunes de la Royale Union Saint Gilloise	1,2	420,00	60,00	2.402,24	2.882,24
Entr'aide	·	0,00	0,00	0	0,00
Entraide et Culture	1,29	451,50	64,50	2.582,41	3.098,41
Entraide et solidarité	, -	0,00	0,00	0	0,00
Espace cré-action		0,00	0,00	0	0,00
Espace de dialogue interculturel		0,00	0,00	0	0,00
Espace de médiation, de communication, de cultures		0,00	0,00	Ŭ	0,00
et de conseils juridiques		0,00	0,00	0	0,00
Espace 66	0,24	84,00	12,00	480,45	576,45
Espace Ixellois	0,24	0,00	0,00	0	0,00
Esperluète	4	1.400,00	200,00	8.007,47	9.607,47
EYAD – La maison de Turquie	1,1	385,00	55,00	2.202,06	2.642,06
Fédération indépendante des seniors	1,1		0,00		
•		0,00	-	0,00	0,00
Femmes prévoyantes socialistes	2.75	0,00	0,00	0	0,00
Figuier- Service social Musulman	2,75	962,50	137,50	5.505,14	6.605,14
Footb@ll	0,00	0,00	0	0,00	0.00
Forum Koekelbergeois	0	0,00	0,00	0	0,00
Garance		0,00	0,00	0,00	0,00
Gerbe AMO	1,25	437,50	62,50	2.502,34	3.002,34
Gerbe santé mentale	3	1.050,00	150,00	6.005,6	7.205,60
Groupe d'animation et de formation pour femmes immigrées	6,87	2.404,50	343,50	13.752,84	16.500,84
Groupe d'entraide scolaire de Laeken	4	1.400,00	200,00	8.007,47	9.607,47
Groupe socialiste d'action et de réflexion sur l'audiovisuel	0,4	140,00	20,00	800,75	960,75
Groupement pour l'Abolition des Mutilation sexuelles Féminines	2	700,00	100,00	4.003,74	4.803,74
Halles de Schaerbeek		0,00	0,00	0	0,00
Handiplus	0,53	185,50	26,50	1.060,99	1.272,99
Idéal stand art	2,4	840,00	120,00	4.804,48	5.764,48
Inférences		0,00	0,00	0	0,00
Infor Jeunes – Centre d'accueil et d'information jeunesse		0,00	0,00	0	0,00
Inser'action	3,76	1.316,00	188,00	7.527,03	9.031,03
Institut de la Vie	2	700,00	100,00	4.003,74	4.803,74
Institut kurde de Bruxelles	2,55	892,50	127,50	5.104,76	6.124,76
Interface Culture		0,00	0,00	0	0,00
Interpôle	1,7	595,00	85,00	3.403,18	4.083,18
Inyange		0,00	0,00	0	0,00
Itinéraires AMO	0	0,00	0,00	0	0,00
Ixelles jeunes	1,02	357,00	51,00	2.041,9	2.449,90
Jeunesse à Bruxelles asbl	10,84	3.794,00	542,00	21.700,26	26.036,26
Joseph Swinnen	7,36	2.576,00	368,00	14.733,75	17.677,75
La cohésion sociale d'Evere	1,42	497,00	71,00	2.842,65	3.410,65
La Goutte d'huile	3,96	1.386,00	198,00	7.927,4	9.511,40
La Maison en couleurs	2,82	987,00	141,00	5.645,27	6.773,27
La Ruche aux Livres	0,5	175,00	25,00	1.000,93	1.200,93
La rue	1	350,00	50,00	2.001,87	2.401,87
La Ruelle	1,54	539,00	77,00	3.082,88	3.698,88
'			• !		•

# $\begin{array}{c} 7 \ (2009\text{-}2010) \ n^{\circ} \ 8 \\ 8 \ (2009\text{-}2010) \ n^{\circ} \ 9 \end{array}$

I - C-i-mandahana III D	1 5 1	525.00	75.00	2 002 8	2 (02 90
La Scientothèque – ULB	1,5	525,00	75,00	3.002,8	3.602,80
La Voix des Femmes	4,96	1.736,00	248,00	9.929,27	11.913,27
Le Cactus	6	2.100,00	300,00	1.2011,2	14.411,20
Le caméléon bavard	1,84	644,00	92,00	3.683,44	4.419,44
Le Comité de quartier « Renaissance Lemmens »	0,5	175,00	25,00	1.000,93	1.200,93
Le jardin ensoleillé		0,00	0,00	0	0,00
Le Local	0,5	175,00	25,00	1.000,93	1.200,93
Le Manguier en fleurs	1,5	525,00	75,00	3.002,8	3.602,80
Le Pavillon	0,5	175,00	25,00	1.000,93	1.200,93
Le quatre vingt-huit asbl, maison de jeunes	1	350,00	50,00	2.001,87	2.401,87
Le Réseau d'échanges de savoirs	0,5	175,00	25,00	1.000,93	1.200,93
Le Winnie-Kot	1,9	665,00	95,00	3.803,55	4.563,55
Les amis des bibliothèques de la ville de Bruxelles	0	0,00	0,00	0	0,00
Les Corsaires		0,00	0,00	0	0,00
Les Nouveaux Disparus	0,34	119,00	17,00	680,64	816,64
Les Pissenlits	0,37	129,50	18,50	740,69	888,69
Ligue des familles	1,97	689,50	98,50	3.943,68	4.731,68
L'Oranger	3,2	1.120,00	160,00	6.405,98	7.685,98
Lutte contre l'exclusion sociale	16,09	5.631,50	804,50	32.210,06	38.646,06
Maison de la Famille	0,09	31,50	4,50	180,17	216,17
Maison de la Famine  Maison de l'Amérique latine	2,16	756,00	108,00	4.324,04	5.188,04
Maison de Quartier Saint Antoine	2,10	700,00	100,00	4.003,74	4.803,74
Maison d'entraide pour le développement social	1,75	612,50	87,50	3.503,27	4.203,27
Maison des Enfants d'Anderlecht « Club Unesco »	-				
	5,97	2.089,50	298,50	11.951,16	14.339,16
Maison des Enfants de Saint Gilles	0,21	73,50	10,50	420,39	504,39
Maison des enfants VAN DIJCK	2,55	892,50	127,50	5.104,76	6.124,76
Maison des Jeunes d'Auderghem	0,21	73,50	10,50	420,39	504,39
Maison des Jeunes de Forest	6	2.100,00	300,00	12.011,21	14.411,21
Maison des Jeunes l'Avenir		0,00	0,00	0	0,00
Maison des Jeunes Neder-Over-Heembeek	1,14	399,00	57,00	2.282,13	2.738,13
Maison en Plus	5,89	2.061,50	294,50	11.791,01	14.147,01
Maître Mot	3	1.050,00	150,00	6.005,61	7.205,61
MEDIA FEMMES INTERNATIONALES	0	0,00	0,00	0	0,00
Memosource	0	0,00	0,00	0	0,00
Mini-Anneessens	0	0,00	0,00	0	0,00
Mission Locale de St Gilles – Coordination	12,18	4.263,00	609,00	24.382,76	29.254,76
Mondial sport	3	1.050,00	150,00	6.005,61	7.205,61
Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie	5,35	1.872,50	267,50	10.710	12.850,00
Mouvement social d'action interculturel	1,9	665,00	95,00	3.803,55	4.563,55
Musique plurielle	0,76	266,00	38,00	1.521,42	1.825,42
NI PUTES NI SOUMISES (Wallonie Bruxelles)	0	0,00	0,00	0	0,00
Notre coin de quartier	6	2.100,00	300,00	12.011,21	14.411,21
Objectif, mouvement pour l'égalité des droits	ŭ	0,00	0,00	0	0,00
Ouartier et Famille asbl	4,5	1.575,00	225,00	9.008,41	10.808,41
Rasquinet asbl EDD CEC	3,5	1.225,00	175,00	7.006,54	8.406,54
Recherche et Formation socioculturelles	0,38	133,00	19,00	760,71	912,71
		0,00	0,00		
réserve 2 – seniors sans frontières/oeuvres paroissiales de St Gilles	0			0	0,00
SAFA	2,5	875,00	125,00	5.004,67	6.004,67
same-same	1 45	0,00	0,00	0	0,00
Schola ULB asbl	1,47	514,50	73,50	2.942,75	3.530,75
Sémaphore	3	1.050,00	150,00	6.005,61	7.205,61
Service d'éducation et de formation populaire		0,00	0,00	0	0,00
Service de jeunesse des Centres d'Entraînement aux	_				
Méthodes d'Education Active- CEMEA	3,6	1.260,00	180,00	7.206,73	8.646,73
Service intégration insertion missions actions	4,63	1.620,50	231,50	9.268,65	11.120,65
Service pour la Transformation, l'Innovation et le Changement Social	1,16	406,00	58,00	2.322,17	2.786,17
Service Social Juif		0,00	0,00	0	0,00
Sésame	2,33	815,50	116,50	4.664,35	5.596,35
Smoners	0	0,00	0,00	0	0,00
Solidarité – Savoir	0,21	73,50	10,50	420,39	504,39
Source		0,00	0,00	0	0,00
Synergie 14		0,00	0,00	0	0,00
Synergies africaines en Belgique		0,00	0,00	0	0,00
Tarantino	0	0,00	0,00	0	0,00
TEFO centre de Promotion de la culture d'origine et d'aide à la jeunesse	1,5	525,00	75,00	3.002,8	3.602,80
Théâtre Maat	1	350,00	50,00	2.001,87	2.401,87
Théâtre Marni	0	0,00	0,00	0	0,00
Théâtre Océan nord	0	0,00	0,00	0	0,00
Toucan	0,39	136,50	19,50	780,73	936,73
Trait d'Union	3,37	0,00	0,00	0	0,00
TREMPLINS asbl	0,53	185,50	26,50	1.060,99	1.272,99
l	-,		-,		1

Lilyana	0,22	77,00	11,00	440,41	528,41
Ulysse union des locataires	1,96	686,00	98,00	3.923,66	4.707,66
VIDEP	0,13	45,50	6,50	260,24	312,24
VIDEP Vie féminine		490,00	70,00	2.802,62	3.362,62
Vision	1,4	0,00	0,00	2.802,62	0,00
Vivre à Koekelberg		0,00	0,00	0	0,00
Waladou	0,75	262,50	37,50	1.501,4	
Welcome-Babbelkot		350,00	50,00	2.001,4	1.801,40
Zinneke	1	0,00	0,00	l ' l	2.401,87
Zorobabel asbl	2	700,00	100,00	0,00 4.003,74	0,00
Zorovaper asor	2	700,00	100,00	4.003,74	4.803,74
TOTAL	379,44	132.804,00	18.972	759.589,00	911.365,00
Bazar	5,5	1.925,00	0,00	0	1.925,00
Boutique culturelle – Partenariat de Cureghem	3	1.050,00	0,00	0	1.050,00
Bruxelles Accueil	0,41	143,50	0,00	0	143,50
Bruxelles laïque	2,42	847,00	0,00	0	847,00
Centre communautaire Maritime	0,79	276,50	0,00	0	276,50
Centre culturel Bruegel	1,36	476,00	0,00	0	476,00
Centre d'information et de documentation pour jeunes	1,4	490,00	0,00	0	490,00
Chôm'hier- AID	0,5	175,00	0,00	0	175,00
Collectif d'alphabétisation	4,84	1.694,00	0,00	0	1.694,00
Collectif Formation Société	1,4	490,00	0,00	0	490,00
Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et les Etrangers	0,97	339,50	0,00	0	339,50
Cultures et Santé – Promosanté	4,55	1.592,50	0,00	0	1.592,50
EATA Association européenne des Académiciens Turcs Belgique	1	350,00	0,00	0	350,00
Entraide Bruxelles	0,5	175,00	0,00	0	175,00
Entraide des marolles	1,5	525,00	0,00	0	525,00
Espace P	1	350,00	0,00	0	350,00
Football – Etudes – Familles – Anderlecht	0,66	231,00	0,00	0	231,00
Forest en action	11,46	4.011,00	0,00	0	4.011,00
Forest Quartiers Santé	0,5	175,00	0,00	0	175,00
Formation Insertion jeunes	1,3	455,00	0,00	0	455,00
Formosa	1,26	441,00	0,00	0	441,00
Foyer des Jeunes	0,33	115,50	0,00	0	115,50
Groupe santé Josaphat	0,97	339,50	0,00	0	339,50
Halte garderie de la Senne	0,68	238,00	0,00	0	238,00
Harmonisation sociale schaerbeekoise	5,3	1.855,00	0,00	0	1.855,00
Innovasport	1,6	560,00	0,00	0	560,00
Lezarts-urbains (Fondation Jacques Gueux)	0,12	42,00	0,00	0	42,00
Liens de quartier petite enfance	4,35	1.522,50	0,00	0	1.522,50
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	8,32	2.912,00	0,00	0	2.912,00
Ludocontact	3	1.050,00	0,00	0	1.050,00
Maison de jeunes en milieu populaire Le Local	0	0,00	0,00	0	0,00
Maison de quartier d'Helmet	3,76	1.316,00	0,00	0	1.316,00
Maison des associations	1,37	479,50	0,00	0	479,50
Maison des Jeunes de Ganshoren	0,68	238,00	0,00	0	238,00
Partenariat D+ de Schaerbeek et Saint-Josse	0,50	175,00	0,00	0	175,00
Partenariat du Quartier Marconi Rodenbach Vanden Corput	2,5	875,00	0,00	0	875,00
Piment	1,42	497,00	0,00	0	497,00
Progrès	1	350,00	0,00	0	350,00
Sarbacane asbl	0,29	101,50	0,00	0	101,50
Service International de Recherche, d'Education et d'Action sociale	2	700,00	0,00	0	700,00
Sociedad Hispano Belga de Ayuda Mutua	3	1.050,00	0,00	0	1.050,00
TRAPEZE asbl	1	350,00	0,00	0	350,00
Turkish Lady	0,1	35,00	0,00	0	35,00
Union des locataires d'anderlecht	0,66	231,00	0,00	0	231,00
Vie associative francophone d'Anderlecht	5,08	1.778,00	0,00	0	1.778,00
Watermael Boitsfort en plein air	1,75	612,50	0,00	0	612,50
TOTAL	96,1	33.635,00			33.635,00
TOTAL GENERAL					

# AB 33.04 – Subventions aux associations pour des politiques hors décrets en matière de cohésion sociale – 2009

# Relevé des associations subventionnées sur la base de l'AB 22.20.33.04 pour l'année 2009

ARRETE N°	ASSOCIATIONS	MONTANTS en €	ACTIONS
2009/129	asbl Sisawan	12.000	« Journée internationale de la femme »
2009/315	asbl La Goutte d'Huile	1.000	« 25 ème anniversaire »
2009/336	asbl Kwa	2.500	« Jam'in Jette Festival »
2009/456	asbl Badje	2.500	Journal « Bruxelles en vacances »
2009/455	asbl Remua	5.000	« Projet Musique en action »
2009/429	asbl Groupe Santé Josaphat	6.200	« Mariage forcé »
2009/434bis	asbl Promo Jeunes	6.200	« Projet ZOOM JEUNES »
2009/827	asbl Al Malak	1.900	« 2 ème Festival de l'enfant »
2009/826	asbl Anderlecht Urban City	5.000	« Projet de Recherche – Action »
2009/363	asbl Ciproc	10.000	« Insertion des personnes d'origine étrangère par le travail »
2009/676	asbl Sima	7.000	« Projet Seconde chance
2009/840	asbl Schola ULB	5.000	« Projet Tutorat »
2009/1262	asbl Brocoli Théâtre	3.000	« Scène de quartier »
2009/1199	asbl Mandji	4.650	« Atelier créatif »

# AB 53.01 – Subventions pour l'informatisation en matière d'Action sociale Liste des dossiers d'initiatives 2009

A.B.	ASSOCIATIONS		
22.1.0.53.01	Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	Montants	Adresse
	Fédération des Centres de service social  La Ruelle	67.500 3.000	Rue Gheude 49 1070 Bruxelles Rue Saint Alphonse 20
			1210 Bruxelles

Protocole d'accord du 2 avril 2009 relatif aux services d'aide aux familles en matière de financement des heures et au statut des aides familiales

Bruxelles le 2 avril 2009

# Protocole d'accord relatif aux Services d'aide à domicile

# Le présent protocole est conclu entre :

- La Commission communautaire française représentée par le Membre du Collège chargé de l'Action sociale et de la Famille, Mr Emir Kir
- Les représentants patronaux des services d'aide à domicile représentés, notamment, par la fédération « FSB »,
- Les représentants des travailleurs des services d'aide à domicile représentés par :

Pour la FGTB: Mr Yves Dupuis

Pour la CNE : Mr Fabrice Epis, Madame De Greef Lucie

## Il est convenu ce qui suit :

- 1) Les forfaits horaires pour les prestations des aides familiaux et ménagers seront calculés, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, sur base d'une ancienneté moyenne de 11 ans au lieu de 10 ans. (coût supplémentaire à charge de la Commission communautaire française estimé à 200.000 € sur base annuelle pour l'ensemble des services)
- 2) Les forfaits par prestation, destinés au financement de l'encadrement en assistants sociaux des aides, seront calculés, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, sur base d'une durée moyenne de prestation de 3 heures au lieu de 2,75 heures (coût supplémentaire à charge de la Commission communautaire française estimé à 192.000 € sur base annuelle pour l'ensemble des services)
- 3) Les aides ménagers passeront sous le statut employé au lieu d'ouvrier après 2 ans d'ancienneté dans le même service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cette mesure sera d'application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour tous les aides ménagers qui à cette date auront déjà 2 ans d'ancienneté dans le service.
- 4) Le jour de carence sera supprimé pour les ouvriers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

the

Les mesures visées aux points 3) et 4) ne concernent que les travailleurs subventionnés par la Commission communautaire française.

Si l'application des nouveaux paramètres de calcul des subventions aux SAD, et surtout au point 2) s'avérait préjudiciable aux services, une nouvelle réunion de concertation serait organisée en urgence.

Pour la Commission communautaire française

**Emir KIR** 

Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Action sociale et de la Famille

Pour les représentants des travailleurs

Yves DUPUIS SETCa – FGTB Pour Fabrice EPIS, Lucie DEGREEF,

Déléguée principale ONE

Pour les représentants des employeurs

Dominique VAN LIERDE

**FSB** 

Les services :

Centre Familial de Bruxelles

Service d'aide aux familles de Schaerbeek

Vivre Chez Soi

A DIOSSHERT

Service d'aide aux familles de Saint-Josse

MONTOISY

Service d'aide aux familles de Koekelberg

SUETENS

Aide Familiale - Région bruxelloise

C.S.A.D.

M.C. Plings

#### Plan tandem

Il s'agit d'une convention collective de travail dans le secteur des établissements et services d'éducation et d'hébergement (SCP 319.02) de Bruxelles agréés ou subventionnés par la Commission communautaire française.

Cette convention collective de travail propose un plan de fin de carrière dans ce secteur du non-marchand et permet l'embauche de jeunes travailleurs.

Le Fonds de gestion du Plan Tandem est le Fonds Old Timer, déjà en place pour la Région wallonne.

Dorénavant un travailleur âgé de 50 ans, arrivé au maximum de son ancienneté barémique, et remplissant les conditions pour bénéficier d'une réduction de temps de travail d'après les critères du fédéral, peut opter pour un crédit-temps à mi-temps tout en conservant 80 % de son salaire brut initial et ce jusqu'à l'âge de la retraite. Il perçoit son salaire lié au temps de travail réellement presté, son allocation crédit-temps mi-temps versée par l'ONEM et une indemnité complémentaire versé par le Fonds Old Timer.

Le Plan Tandem prévoit une embauche compensatoire devant bénéficier à un jeune travailleur au profil professionnel similaire, ayant une ancienneté de maximum 5 ans. Son coût salarial sera moindre que celui de son aîné. La priorité d'embauche est donnée aux travailleurs temps partiels déjà engagés par le centre concerné.

L'employeur continue à recevoir de la Commission communautaire française 100 % de la subvention liée au salaire du travailleur âgé avant qu'il n'ait bénéficié du Plan Tandem. La différence entre le montant reçu de la Commission communautaire française et les montants respectivement versés aux deux travailleurs alimente le Fonds Old Timer